



Construire notre avenir

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

RAPPORT ANNUEL 2020-2021



L'Assemblée des Premières Nations (APN) est l'organisation nationale qui représente les gouvernements des Premières Nations et environ un million de personnes vivant dans des réserves et des zones urbaines et rurales. Le Chef national est élu tous les trois ans et reçoit les directives des Chefs-en-assemblée. L'APN s'emploie faire avancer les priorités des Premières Nations au moyen d'examen, d'études, de mesures et de plaidoyers concernant un large éventail de questions et de sujets politiques.

©Assemblée des Premières Nations, juillet 2021

55, rue Metcalfe, bureau 1600, Ottawa, ON K1P 6L5
Téléphone : 613-241-6789 | Sans frais : 1-866-869-6789
www.afn.ca

Rapports des Directions

*Illustration de Betty Albert pour l'Assemblée générale annuelle de l'APN :
Cette œuvre est intitulée "Hummingbird Medicine Woman".*

Betty Albert (Wabimeguil) a été adoptée et élevée par des parents canadiens français dans le nord de l'Ontario. Les circonstances l'ont finalement fait rejoindre ses parents biologiques, découvrant son droit de naissance en tant que Crie. Elle a passé les 30 années suivantes de sa vie à peindre ses expériences vécues au cours de son cheminement spirituel. Elle vit maintenant au Manitoba où elle participe à des cérémonies, peint et profite de ses petits-enfants.



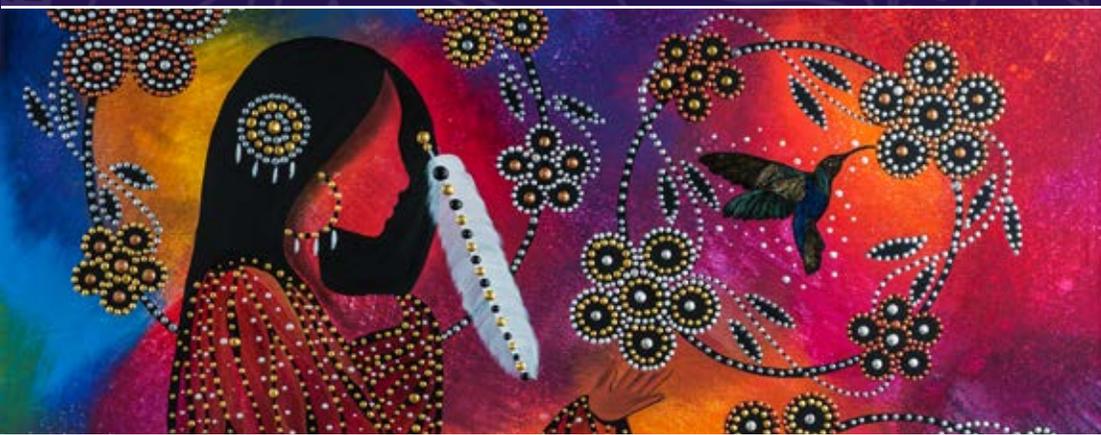
Table des matières

Rapport du chef national	4
Rapports des chefs régionaux	
Chef régional Paul Prosper, Terre-Neuve et Nouvelle-Écosse.....	12
Chef régional Roger Augustine, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard.....	15
Chef régional Ghislain Picard, Québec et Labrador.....	18
Chef régionale RoseAnne Archibald, Ontario.....	21
Chef régional Bobby Cameron, Saskatchewan.....	26
Chef régionale Marlene Poitras, Alberta.....	32
Chef régional Terry Teegee, région de la Colombie-Britannique	37
Chef régionale Kluane Adamek, Yukon.....	43
Chef régional Norman Yakeleya, Territoires du Nord-Ouest	47
Rapports des conseils	
Conseil des gardiens du savoir	54
Conseil des femmes de l'APN	57
Conseil national de la jeunesse de l'APN.....	60
Les anciens combattants des premières nations du Canada.....	63
Rapport de la directrice générale	68



Table des matières

Strategic Policy Integration Report	72
Rapports des succursales	
Direction du développement social	
Secteur de la santé	78
Le groupe de travail national de l'APN sur la COVID-19	82
Secteur des langues et de l'apprentissage	88
Secteur du logement et de l'itinérance	90
Secteur du développement social	94
Direction générale du développement économique et des infrastructures	
Secteur du développement économique	96
Secteur des infrastructures	98
Développement énergétique et ressources naturelles	102
Secteur des pêches	104
Direction générale de l'environnement, des terres et de l'eau	
Secteur de l'environnement	108
Secteur des terres	109
Secteur de l'eau	111
Direction générale des droits et de la justice	
Secteur des droits	114
Secteur de la justice	115
Secteur de la gouvernance	118
États financiers de l'APN	119



Rapport du chef national



Rapport annuel du Chef national

Chefs, conseillers, amis, membres de nos familles, aînés et gardiens du savoir, j’espère que ces paroles vous trouveront en sécurité, entourés de vos proches et enclins à l’optimisme.

J’adresse mes prières à toutes les familles qui ont perdu des êtres chers à cause de cette terrible pandémie. J’ai l’honneur de remercier et de rendre hommage à chacun d’entre vous : les Chefs, les conseillers, les membres des communautés, nos travailleurs de première ligne et nos bénévoles – toutes les personnes qui ont travaillé d’arrache-pied et qui ont fait tant de sacrifices pour assurer notre sécurité pendant la pandémie de COVID-19.

Lorsque j’ai accepté le poste de Chef national, j’ai juré que je me battrais sans relâche pour les valeurs qui nous définissent et nous unissent en tant que Premières Nations. Notre Assemblée des Premières Nations a démontré – à maintes reprises – tout ce qui pouvait être accompli lorsque nous défendons ces valeurs. L’année dernière, nous avons prouvé l’importance, le besoin et le pouvoir de la solidarité et de l’unité.

En 2020-2021, nous avons uni nos forces pour faire tout notre possible pour atténuer les impacts de la COVID-19 sur les membres des Premières Nations – quel que soit leur lieu de résidence. Les Premières Nations ont avancé à l’unisson et ont pris des mesures pour assurer la distribution d’EPI, pour fermer leurs communautés et pour assurer un accès prioritaire aux vaccins vitaux pour les personnes les plus vulnérables. Malgré cette crise, nous avons poursuivi notre travail pour obtenir des réformes essentielles dans les lois et les politiques du

Canada; des réformes qui jetteront les bases d’un avenir meilleur pour tous nos citoyens.

COVID-19

La COVID-19 s’est révélée particulièrement dangereuse pour les communautés des Premières Nations. J’ai été impressionné et inspiré par la sagesse et l’efficacité des mesures d’intervention précoce qui ont permis de réduire considérablement la propagation et l’impact de la pandémie. Les données nous indiquent que le taux d’infection dans les réserves représente moins des deux tiers de la moyenne nationale et que le taux de mortalité est encore plus faible. Le Comité consultatif national de la vaccination, un organisme indépendant, a recommandé de donner la priorité aux Premières Nations. Cette recommandation, comme la mobilisation et l’information publique rapides de la part des dirigeants des Premières Nations, a permis de généraliser l’immunisation. Je suis fier du fait que la plupart de nos aînés sont maintenant complètement immunisés.

Dès le début de la pandémie, l’APN a travaillé avec le gouvernement fédéral pour s’assurer que les stratégies nationales de lutte contre la COVID-19 comportaient un volet propre aux Premières Nations, comprenant un financement adéquat pour soutenir les nations et répondre à leurs besoins particuliers. En janvier 2021, les efforts de défense d’intérêts de l’APN ont conduit à l’annonce suivante : le gouvernement fédéral allouera un financement supplémentaire de 1,2 milliard de dollars pour soutenir les mesures de lutte des Autochtones contre la COVID-19, y compris de nouveaux



investissements dans les soins de longue durée et les établissements de soins aux aînés.

Investir dans les activités des Premières Nations et combler l'écart

Tout au long de mes deux mandats, ma priorité a été de combler l'écart en matière de qualité de vie à l'intention des familles et des communautés des Premières Nations. Depuis mon élection en 2015, les Premières Nations ont mené avec succès des activités de défense d'intérêts afin d'obtenir plus de 45 milliards de dollars de nouveaux fonds pour leurs priorités. Année après année, nous avons été en mesure d'obtenir des augmentations importantes et sans précédent du financement fédéral. Cette année, le budget de 2021 marque la plus grande augmentation du financement de l'histoire du Canada destiné aux Premières Nations. Les engagements du budget de 2021 comprennent :

- 6 milliards de dollars pour les infrastructures et les services essentiels dans les communautés autochtones,
- 1,2 milliard de dollars pour l'éducation des Autochtones,
- 1 milliard de dollars pour les services aux enfants et aux familles autochtones,
- 861 millions de dollars pour améliorer les services de police dans les communautés autochtones,
- 460 millions de dollars pour des programmes linguistiques et culturels,
- 150 millions de dollars pour un fonds de croissance économique autochtone,
- 74 millions de dollars pour une nouvelle stratégie de justice autochtone.

En plus d'obtenir cette augmentation spectaculaire des niveaux de financement, nous avons accompli des réformes importantes dans le mode d'allocation des fonds fédéraux. On compte maintenant plus de possibilités de financement pluriannuel et à long terme. Cela est essentiel pour effectuer une planification efficace et assurer la stabilité et la durabilité des programmes.

Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Il y a quelques semaines, la Chambre des communes a voté l'adoption du projet de loi C-15, la loi fédérale concernant la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Déclaration de l'ONU). Il faut s'en réjouir.

L'adoption du projet de loi C-15 représente un pas en avant historique. La Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones affirme nos droits inhérents et issus de traités. Elle contient, comme la loi internationale, des dispositions clés pour protéger nos droits – non les amoindrir.

Cette nouvelle loi affirme que la Déclaration des Nations Unies, en tant qu'instrument international des droits de la personne, a une valeur juridique au Canada – **dès maintenant**. Il nous reste à nous engager dans une réforme importante des lois et des politiques. Il existe maintenant un engagement juridique du Canada à faire ce travail **avec** nous.



Rapport du chef national

Cette nouvelle loi exige que le Canada travaille avec les Premières Nations pour s'assurer que les lois nationales sont alignées sur les normes minimales de la Déclaration des Nations Unies. La loi fédérale sur la Déclaration stipule clairement que le Canada doit « prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que les lois fédérales soient compatibles avec la *Déclaration* ».

Issue de l'adoption du projet de loi C-15, la loi fédérale exige que le gouvernement fédéral actuel, comme tous les prochains gouvernements fédéraux, travaille en collaboration avec les Premières Nations pour mettre leurs droits en pratique. Le gouvernement fédéral doit établir, en consultation et en collaboration avec les peuples autochtones, un plan d'action pour atteindre les objectifs de la Déclaration, par exemple des mesures concrètes pour mettre fin aux préjugés racistes et à la discrimination.

La nouvelle loi accorde un délai de deux ans au Canada pour accomplir ce travail avec nous. Elle exige des rapports réguliers au Parlement sur les progrès réalisés.

Il n'y a pas si longtemps, les politiciens et les bureaucrates fédéraux rejetaient couramment la Déclaration des Nations Unies en la qualifiant tout simplement d'« ambitieuse » – ils pouvaient l'ignorer librement. Lorsque le projet de loi C-262 a été bloqué au Sénat en 2019, les Chefs-en-assemblée ont répondu par la résolution 86/2019, qui demandait de présenter un projet de loi **gouvernemental** identique au projet de loi C-262 et au moins aussi fort que ce dernier.

Présenté en décembre 2020, le projet de loi C-15 satisfait et dépasse les critères établis par les Chefs-en-assemblée. Il a connu des améliorations par rapport à l'ébauche consultative fédérale, puis d'autres pour répondre à certaines préoccupations importantes des Premières Nations exprimées dans le cadre du processus de mobilisation. Plusieurs amendements clés proposés par l'APN pour répondre aux préoccupations des Premières Nations ont été adoptés par le Parlement. Ces amendements visaient à rendre le projet de loi encore plus clair et plus fort que la première version fédérale.

La suite des événements est maintenant entre vos mains. L'adoption du projet de loi C-15 est une opportunité et la façon de l'utiliser dépend entièrement de chaque Première Nation. C'est un outil. C'est votre droit à l'autodétermination. C'est à vous de façonner votre avenir.

Je crois que la nouvelle loi renforcera considérablement votre façon de discuter avec les autres gouvernements et l'industrie. Elle nous aidera à sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons depuis longtemps en raison des politiques fédérales s'appliquant à des questions essentielles comme la mise en œuvre des lois des Premières Nations, nos droits inhérents et notre titre et le respect et la mise en œuvre des droits issus de traités.



Mise en œuvre des Appels à la justice et des Appels à l'action

C'est avec fierté que j'ai soutenu le Conseil des femmes de l'APN dans ses efforts visant à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il prenne des mesures pour mettre en œuvre les Appels à la justice lancés par l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Le 3 juin, le gouvernement fédéral a annoncé le tout premier plan d'action national du Canada contre la violence à l'égard des femmes – un des Appels à la justice fondamentaux et un objectif pour lequel l'APN travaille depuis de nombreuses années. L'APN a lancé des processus de mobilisation régionaux pour poursuivre son approche « Les familles d'abord » et mobiliser toutes les Premières Nations.

Le plan d'action national est l'une des nombreuses façons dont nous progressons vers la mise en œuvre des Appels à la justice

de la commission de l'Enquête nationale et des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Les deux commissions ont demandé la mise en œuvre complète de la Déclaration des Nations Unies. Tel que nous l'avons mentionné ci-dessus, l'adoption du projet de loi C-15 a établi un engagement juridique indéniable qui oblige le gouvernement fédéral à aller de l'avant avec une mise en œuvre nationale d'une manière concrète et collaborative.

La réforme du système de protection de l'enfance est un autre domaine important de la mise en œuvre des Appels à la justice et des Appels à l'action. Grâce aux mécanismes prévus par le projet de loi C-92, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (2019), plus de 20 Premières Nations ont déjà conclu des accords de coordination pour exercer leur compétence sur les services à la famille. L'APN continue de travailler à la mise en œuvre complète des





décisions du Tribunal canadien des droits de la personne concernant le financement équitable et non discriminatoire des services à l'enfance et la mise en œuvre du principe de Jordan. En février 2020, l'APN a entamé un recours collectif de 20 milliards de dollars visant à obtenir des dommages et intérêts pour les enfants des Premières Nations qui ont été enlevés à leurs familles et leur milieu culturel.

L'APN a ouvert la voie en s'assurant que les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation sont suivis d'effets pour protéger, revitaliser et rétablir les langues des Premières Nations. Nous travaillons maintenant d'arrache-pied à la mise en œuvre du projet de loi C-91, qui prévoit des mesures pour soutenir l'exercice de la compétence des Premières Nations sur les langues. Il s'agit d'un travail d'une importance vitale pour surmonter les séquelles coloniales et répressives du système des pensionnats indiens.

Lutte contre le racisme et la discrimination

Au cours de l'année écoulée, l'APN a été au cœur d'un débat national sans précédent sur le racisme et la discrimination. Les soins de santé et les services de police ont constitué deux domaines importants d'engagement et d'action.

En septembre, Joyce Echaquan, une jeune femme atikamekw, est décédée dans un hôpital du Québec après être parvenue à enregistrer une vidéo sur le traitement raciste qu'elle a subi. L'APN a fortement soutenu le Principe de Joyce, une norme de soins non-discriminatoires et adaptés sur le

plan culturels élaborée par le Conseil des Atikamekw de Manawan et le Conseil de la Nation Atikamekw après la mort de Joyce Echaquan. Les citoyens des Premières Nations savaient déjà que le racisme était une réalité affreuse et inacceptable à laquelle ils devaient faire face dans les services de santé. Cependant, le courage et la force de Joyce ont permis aux Canadiens de le constater aussi. Dans toutes les régions, les Premières Nations réagissent et disent « ça suffit ». Un changement doit survenir.

Il ne fait aucun doute que le racisme systémique est réel. Maintenant, nous devons commencer le vrai travail qui consiste à prendre des mesures dans ce domaine. Nous avons obtenu l'engagement du gouvernement fédéral concernant l'élaboration conjointe d'une loi tant attendue pour assurer un financement équitable des services de police des Premières Nations. Il s'agit d'une initiative cruciale qui consiste à soutenir des services de police qui doivent répondre aux besoins de nos communautés et qui sont tenus responsables de leurs actes.

Il convient de noter que la loi sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies emploie des termes pour interdire le racisme et la discrimination qui n'ont jamais été utilisés auparavant dans tous les textes législatifs déjà adoptés au Canada. Grâce à notre plaidoyer, nous avons réussi à apporter des amendements pour rendre la loi encore plus forte. La loi engage le Canada à veiller à ce que son plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies comprenne des mesures concrètes pour combattre toutes les formes de racisme, de discrimination et de violence.



Ouverture des discussions sur l'exercice d'une compétence sur les jeux

Grâce à nos efforts, David Lametti, ministre de la Justice, a promis d'entamer des discussions avec les Premières Nations concernées et le Comité des Chefs de l'APN sur les jeux sur la façon de modifier le *Code criminel du Canada* pour respecter la compétence des Premières Nations dans le domaine des jeux. Le ministre communiquera avec le Comité des Chefs de l'APN pour discuter des approches possibles.

Faire face à la crise climatique

Les changements climatiques constituent la plus grande crise de notre époque. Le monde naturel est confronté à une dévastation catastrophique qui met en péril notre avenir et notre mère la Terre. Nos jeunes exigent, à juste titre, que nous en fassions davantage.

Une partie de la solution consiste à inciter les gouvernements à fixer des objectifs concrets concernant les changements climatiques et à nous donner les outils nécessaires pour atteindre ces objectifs. L'APN a joué un rôle important dans la négociation de l'Accord de Paris sur le climat. Nous avons plaidé avec succès l'adoption d'objectifs nationaux forts, qui ont été annoncés en avril dernier, pour atteindre les objectifs internationaux de réduction des gaz à effet de serre. Plus tôt cette année, l'APN est intervenue dans une décision historique de la Cour suprême, qui a confirmé le pouvoir du gouvernement fédéral de lutter contre la crise climatique en exigeant que chaque province et territoire fixe un prix pour les émissions de carbone.

L'APN a également milité pour que les Premières Nations bénéficient de la transition nécessaire pour s'orienter vers une économie verte. Grâce à notre plaidoyer, le gouvernement fédéral a consacré 700 millions de dollars pour aider les Premières Nations à réduire leur dépendance à l'égard de génératrices diesel coûteuses et non durables. En investissant de manière significative dans des projets d'énergie renouvelable, nous pouvons non seulement répondre à nos besoins énergétiques, mais aussi acquérir l'expérience et le savoir-faire nécessaires pour faire des Premières Nations des chefs de file de la nouvelle économie verte.

Conclusion

Mes amis et membres de nos familles, je suis très fier de tout ce que nous avons accompli ensemble. Puisqu'il s'agit de ma dernière AGA en tant que Chef national, permettez-moi de vous dire que ce fut un privilège de servir à vos côtés. Il y a eu des moments difficiles pour nos familles, nos communautés et nos nations. Pourtant, malgré ces défis, nous avons trouvé des façons nouvelles et novatrices de travailler ensemble. Nous avons fait preuve d'honneur et d'intégrité dans notre travail pour justifier la confiance qui nous avait été accordée. Et nous avons réellement contribué à l'avenir de nos enfants.

J'ai toujours dit que le mot cri « *oskâpêwis* » décrivait le mieux le rôle d'un Chef. L'*oskâpêwis* est celui qui aide à construire le pavillon de la Danse du Soleil. L'*oskâpêwis* est celui qui apporte les pierres pour la cérémonie de la suerie. Au cours des sept dernières années, j'ai eu le privilège d'être



Rapport du chef national



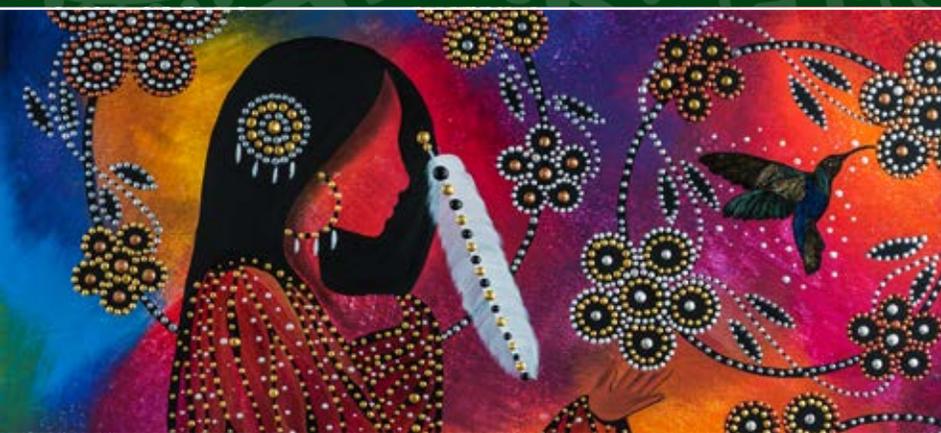
entouré de personnes que je considère comme de véritables oskâpêwis, c'est-à-dire des serviteurs de leur peuple qui sont toujours prêts à aider.

Je tiens à souligner l'action de tous les Chefs. Je rends hommage à tout le travail qu'ils ont accompli et je les remercie pour le soutien et les conseils qu'ils m'ont prodigués au fil des ans. Je tiens également à remercier tout le personnel de l'Assemblée des Premières Nations pour son expertise et son dévouement à l'amélioration de nos communautés.

Comme d'habitude, l'élection d'un nouveau Chef national est l'occasion d'insuffler une nouvelle énergie et d'ouvrir de nouvelles perspectives. Un tel renouvellement est nécessaire et crucial à la vie de toute institution ou organisation. Je sais que, quelle que soit la personne que vous élirez, notre Assemblée des Premières Nations sera entre de bonnes mains.

L'Assemblée des Premières Nations trouve sa force dans le souffle de l'unité. Nous avons montré que lorsque nous travaillons ensemble, nous sommes capables d'accomplir de grandes choses, quelle que soit le degré de difficulté de la lutte. Nos fondations sont solides. Cependant, nous ne pouvons pas nous permettre d'être complaisants. Si nous voulons vaincre, nous devons nous souvenir de nos enseignements. Et nous devons rester unis.

*Kinanāskomitinawow,
Chef national Perry Bellegarde*



Rapports des chefs régionaux



Chef régional Paul Prosper

Terre-Neuve et Nouvelle-Écosse

Kwe Nituptup.

En tant que Chef régional, je suis honoré de représenter les dirigeants mi'kmaq de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse. Depuis mon élection en septembre 2020, j'ai acquis beaucoup de connaissances et d'expérience auprès du Chef national Bellegarde, des Chefs régionaux et du personnel de l'Assemblée des Premières Nations (APN). En tant que dirigeants, nous faisons face à de nombreux défis aux niveaux local, régional et national.

Cette année, de nombreuses activités continuent d'avoir lieu dans ma région. La pêche de subsistance pratiquée en vertu de la décision *Marshall* continue de faire l'objet de nombreuses mesures directes dans le cadre de débats politiques et juridiques. Notre bureau régional est en train de se constituer en société à la suite d'une motion du Comité exécutif de l'APN. À Terre-Neuve, nous sommes en train de mettre sur pied un bureau auxiliaire de l'APN et de pourvoir un poste clé. La propagation de la COVID-19 a empêché la plupart des déplacements et des réunions en personne. Malgré cela, nous avons été actifs dans de nombreuses initiatives nationales et régionales. Mes activités au sein de mon portefeuille et de comités de l'APN m'ont permis d'acquérir un point de vue éclairé sur le leadership et la recherche de consensus.

Voici quelques questions et activités importantes liées à ma région.

- **Pêche de subsistance pratiquée en vertu de la décision *Marshall*** — Des consultations, des négociations et des litiges sont en cours entre les Mi'kmaq et des représentants du gouvernement. Une proposition de l'APN a été présentée au Comité permanent des pêches et des océans. Participation à diverses séances d'information techniques et aux activités de divers comités.
- **Constitution en société du bureau régional et dotation en personnel** — Notre bureau est en train de se constituer en société par l'intermédiaire d'une structure de conseil d'administration approuvée. D'autres travaux sont en cours pour l'installation, l'administration et la dotation en personnel des bureaux en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve.
- **Activités régionales relatives à la question des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées** — Notre bureau travaille avec le personnel de l'APN en vue d'entamer des discussions avec des groupes de femmes communautaires et assurer une participation importante.
- **Gouvernance et planification stratégique** — Les événements relatifs aux pêches ont provoqué un stress et une frustration supplémentaires parmi les dirigeants. Des travaux ont été entrepris pour intégrer la



culture et la spiritualité dans le processus décisionnel.

- **Appartenance aux Mi'kmaq** — Le bureau régional a travaillé avec des dirigeants des Premières Nations pour régler les problèmes d'appartenance. Ces questions sont en suspens depuis longtemps et nécessitent un véritable engagement de la part de Services aux Autochtones Canada.
- **Protection de l'enfance mi'kmaq** — L'élaboration d'une loi mi'kmaq pour administrer les services de protection de l'enfance en Nouvelle-Écosse font actuellement l'objet de travaux. Les dernières discussions ont porté sur le lien entre les droits à l'autonomie gouvernementale prévus à l'article 35 et la loi établie par le projet de loi C-92.
- **Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse** — Des discussions ont eu lieu concernant la création d'un siège pour un représentant micmac à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse. À ce jour, les dirigeants sont favorables à cette idée et des discussions se poursuivent avec des représentants provinciaux.
- **Racisme systémique et pêche de subsistance convenable** — Le bureau régional a examiné avec plusieurs sénateurs le racisme systémique existant dans la pêche de subsistance convenable.
- **Élaboration d'un plan de travail avec AANC** — Des discussions ont eu lieu avec des hauts fonctionnaires d'AANC sur l'élaboration d'un plan de travail régional conjoint.

- **Femmes et jeunes autochtones** — Les dirigeants ont approuvé la participation des jeunes et des femmes autochtones au sein de la structure du conseil d'administration proposé pour le bureau régional. Ils soutiendront les travaux en cours.

En tant que titulaire du portefeuille des Terres, des territoires et des ressources, j'ai le plaisir de présenter un compte rendu sur quatre politiques importantes : Politique sur les revendications territoriales globales, Politique sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, Politique sur les ajouts aux réserves et Politique sur les revendications particulières. Ces politiques importantes doivent être remaniées pour répondre aux besoins distincts des Premières Nations de tout le pays. Ce travail est axé sur les droits et respecte l'autodétermination de toutes les Premières Nations. Les travaux relatifs aux Politiques sur les revendications territoriales globales et sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale visaient initialement à comprendre les approches des Premières Nations en matière d'affirmation des droits. Les mandats de l'APN exigent des processus qui sont axés sur les Premières Nations et qui créent un espace pour toutes les nations. La Politique sur les ajouts aux réserves prend du temps, est coûteuse et exige une expertise technique importante. Il est impératif que les Premières Nations ajoutent des terres à leurs réserves afin qu'elles puissent croître et se développer. Le budget de 2021 prévoit 43 millions de dollars en nouveaux fonds pour soutenir le processus d'ajouts aux réserves. Nous demandons un financement pour effectuer un examen approfondi de la politique sur les





Rapports des chefs régionaux



ajouts aux réserves et élaborer des options de réforme en partenariat avec les Premières Nations. Nous avons réalisé d'importants progrès dans la promotion d'un processus de revendications particulières véritablement indépendant. Au début de l'année 2021, nous avons achevé une ébauche de proposition fondée sur les avis des Premières Nations et soutenue par la résolution 09/2020 de l'APN, *Élaboration conjointe d'un processus de règlement des revendications particulières entièrement indépendant*. Le public pourra exprimer des commentaires sur la proposition préliminaire au cours de l'été 2021. Ces travaux permettront d'élaborer, conjointement avec le gouvernement, des propositions visant à créer un processus de règlement des revendications particulières entièrement indépendant et conforme aux normes minimales de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et aux mandats de l'APN.

Les Mi'kmaq font progresser un cadre de reconnaissance des droits dans différents domaines, tels que l'appartenance, la protection de l'enfance, l'aide au revenu, la santé et la pêche de subsistance. Ces travaux impliquent des discussions, des consultations et des négociations avec les gouvernements provinciaux et fédéral par l'intermédiaire de processus structurés. Depuis que la Cour suprême du Canada a rendu l'arrêt *Marshall* sur la pêche (17 septembre 1999), les Mi'kmaq cherchent à mettre en œuvre leurs droits par l'intermédiaire des plans

de gestion des pêches de chaque bande. Malgré l'incapacité du gouvernement fédéral à justifier ses règlements, les Mi'kmaq continueront de faire valoir leurs droits conformément à leurs lois, leur culture et leurs traditions. L'appartenance à une bande, les infrastructures, le logement, la création de réserves et les questions relatives aux citoyens vivant à l'extérieur des réserves demeurent également des questions importantes dans la région.

Les derniers mois ont été marqués par une grande expérience d'apprentissage. Je suis très sensible à la passion et au dévouement dont font preuve les Chefs, les Chefs régionaux, le Chef national et le personnel de l'APN. En tant que dirigeants, nous faisons face à des défis à la fois semblables et distincts. Dans l'intérêt des futures générations, nous devons unir nos forces dans le règlement des dossiers clés. Que notre vision soit forte et qu'elle nous permette de relever tous les défis auxquels nous sommes confrontés.

En reconnaissance des droits juridiques et humains des Premières Nations. Wela'lioq!



Chef régional Roger Augustine

Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard

Au nom des Chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard et de leurs communautés, j'adresse mes prières à nos frères et à nos sœurs de l'île de la Tortue pour qu'en cette période difficile, nous soyons préservés sur le plan physique, mental, spirituel et affectif.

Préambule

Dans notre région, le leadership de nos Chefs n'a jamais joué un rôle aussi important. Face à des défis constants, notre unité et notre détermination à défendre ce qui nous a toujours légitimement appartenu n'ont jamais été aussi ardentes. Alors que la lutte continue, nous n'oublions jamais à quel point il est important de préserver nos cultures et nos langues et de penser aux futures générations. Le dévouement et l'honneur dont vous faites preuve à l'égard de vos communautés donnent de l'espoir à nos citoyens. Pendant ce temps, les nouvelles prochaines nous soutiennent en agissant comme des gestionnaires de notre mère la Terre et en protégeant l'environnement. Nous leur en serons éternellement reconnaissants!

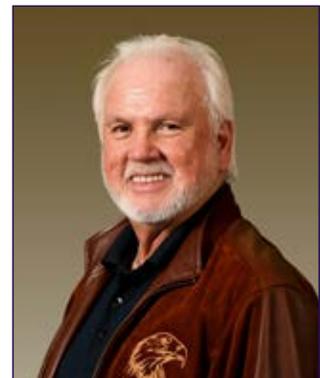
Principales questions et activités régionales

La contestation constante de nos droits inhérents et issus de traités a forcé nos dirigeants à adopter une posture offensive. Le manque de respect de la part des gouvernements a favorisé l'unité de nos dirigeants. Et cette unité insuffle une force

qui promet des progrès incommensurables pour notre peuple dans notre lutte pour faire reconnaître et mettre en œuvre nos droits inhérents. Bien que le véritable test permettant d'évaluer la sincérité du gouvernement fédéral à reconnaître nos droits, tel celui à s'assurer d'un moyen de subsistance convenable, ne soit pas encore pleinement affirmé, nous restons fermes dans nos convictions et comptons exercer nos droits traditionnels comme l'a voulu le Créateur.

Les accords de taxation sont maintenant contestés par le gouvernement provincial. Une fois de plus, on constate une indifférence flagrante à la nécessité de tenir une consultation préalable et appropriée sur les questions qui touchent notre peuple. Le gouvernement provincial offre peu ou pas de soutien pour le bien-être social de nos communautés. L'existence marginale de nos programmes, tels que la garde d'enfants, l'aide sociale et les écoles, est fondée sur la capacité de nos communautés à être autonomes en fonction des accords conclus avec les gouvernements précédents.

Pour certaines de communautés, les revendications territoriales fédérales sont toujours en cours de reconnaissance. Nous félicitons les différents Chefs et leurs équipes pour leurs efforts et ces succès. Ces revendications constituent un excellent mécanisme de soutien pour de futures possibilités de développement économique. Nous félicitons la Cheffe Patricia Bernard de





Rapports des chefs régionaux



la nation malécite de Madawaska pour la récente décision favorable obtenue.

Dans notre région, les changements climatiques suscitent un intérêt sans précédent. Les organisations progressent sur le plan des ressources, de l'information et de l'engagement communautaire. L'équipe de l'APN chargée de ce dossier est très active et déploie des efforts pour informer et faire participer nos différentes régions. Plusieurs réunions, ateliers et stratégies de communication nous permettent de demeurer à la pointe de la technologie et de l'information, et nos efforts sont comparables à ceux mobilisés ailleurs dans le monde. Nous sommes reconnaissants à nos représentants qui travaillent au sein de divers comités connexes.

En tant que région, nous sommes très fiers de la manière dont nous avons réagi face à la pandémie de Covid-19. Nous devons demeurer vigilants et continuer de protéger les plus vulnérables dans nos communautés. Nous rendons hommage aux travailleurs de première ligne qui ont grandement participé aux efforts contre la pandémie!

Portefeuille national n° 1

En tant que coprésident du Comité national des pêches (CNP), je suis reconnaissant aux membres du CNP de leur soutien dans les dossiers des pêches en cours d'un océan à l'autre. Sur la côte Est, nous sommes confrontés à la remise en question de nos droits inhérents issus de traités par le gouvernement fédéral. Malgré tous nos efforts de négociation, y compris

l'élaboration de plans de gestion qui sont uniques en leur genre et supérieurs aux règlements actuels du ministère des Pêches et des Océans (MPO), le gouvernement s'efforcera tout de même de nous empêcher d'exercer nos droits.

Sur la côte Ouest, le droit de participer à la pêche commerciale et la diminution de certaines espèces de poissons constituent des préoccupations majeures pour le Chef régional et coprésident Terry Teegee. Comme partout au pays, le MPO continue de croire qu'il a le droit de nous dicter la façon de gérer nos propres ressources. Nous avons besoin de plus de moyens et de soutien pour poursuivre nos efforts de lutte contre la remise en question de nos traités et de nos droits inhérents.

Portefeuille national n°2

Le Comité de gestion a redoublé d'efforts pour s'assurer que le bureau national continue d'assumer sa responsabilité fiduciaire envers nos citoyens dans l'ensemble du pays. En tant que président du Comité national, j'ai confiance en la capacité des membres actuels de s'assurer que toutes les responsabilités financières sont en place et que toutes les politiques et procédures sont respectées, conformément à la Charte. La transparence constitue un facteur de la plus grande importance, non seulement pour les citoyens que nous représentons, mais aussi pour les ressources financières de nos programmes respectifs.



La voie à suivre

Dans le cadre du projet de mise à jour de la Charte et de la structure organisationnelle de l'Assemblée des Premières Nations, j'ai confiance en la capacité du Secrétariat de l'APN de fournir les outils techniques dont nous avons besoin pour faire face au contexte politique en constante évolution au sein du gouvernement fédéral. Il est essentiel que nos dirigeants régionaux saisissent toute occasion de s'impliquer à l'échelon national par l'intermédiaire de différents comités. Grâce à l'harmonisation de nos efforts, nous sommes en mesure de maintenir un réseau qui nous place sur un pied d'égalité dans tout le pays. Nous sommes conscients que les communautés connaissent chacune un niveau de croissance et de prospérité différent en fonction de leur emplacement au pays. Cependant, nous devons nous entraider et ne laisser personne de côté. Pour l'instant et pour les années à venir, nous devons compter sur la technologie de pointe pour nous soutenir mutuellement dans nos efforts collectifs et pour préserver nos droits inhérents et issus de traités et tous les éléments qui revêtent une importance pour les générations futures.

Conclusion

Notre avenir est encourageant. Bien qu'il soit nécessaire de lutter chaque jour pour faire prévaloir nos droits, je suis fier de nos dirigeants et de notre peuple qui ne perdent jamais espoir.

*Dans un esprit de paix et d'amitié,
prenez soin de vous et demeurez forts.*





Chef régional Ghislain Picard

Quebec-Labrador

Introduction

Le Chef régional Ghislain Picard est un Innu de la communauté de Pessamit. Depuis 1992, il occupe le poste de Chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec-Labrador (APNQL), une organisation politique représentant 43 Chefs des Premières Nations du Québec et du Labrador. Au sein de l'APN, le Chef régional Picard est titulaire du portefeuille de la justice et des services de police et du passage frontalier.

Au cours des récentes années, d'importants rapports se sont penchés sur la violence faite aux filles et aux femmes des Premières Nations, ainsi que sur de nombreuses situations liées au racisme et à la discrimination envers nos peuples.

Commandés tant par le gouvernement fédéral que celui de la province de Québec, les rapports en question ont produit au total plus de 850 recommandations et appels à l'action de tout ordre. Où sont les résultats? Où sont les actions auxquelles on est en droit de s'attendre? Qu'est-ce qui a vraiment changé positivement dans la vie des femmes et des filles, de tous les membres des Premières Nations? Les rues des villes sont-elles plus sécuritaires, les services publics plus adaptés et accueillants? Quelles actions prendre face à un gouvernement provincial qui, non seulement ne semble pas pressé de mettre en œuvre les recommandations du rapport final de la Commission Viens, Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics, mais qui, de plus,

refuse de reconnaître la notion même de racisme systémique?

Les propositions législatives mises de l'avant par le gouvernement fédéral, présentant souvent des avancées notoires en matière d'autodétermination des Premières Nations, nécessitent une attention constante de la part des Chefs de l'Assemblée des Premières Nations du Québec-Labrador (APNQL) et impliquent des démarches majeures d'analyse, de discussion et de concertation.

Face à la pandémie de COVID-19, qui présente une menace sanitaire constante pour les Premières Nations en raison de conditions socioéconomiques défavorables, les Chefs de l'APNQL ont dû poser des gestes déterminants et démontrer beaucoup de cohésion et de solidarité.

Enjeux-clés régionaux et activités

Plan de lutte au racisme et à la discrimination

Les Chefs de l'APNQL maintiennent une pression constante sur les autres gouvernements, en particulier celui de la province de Québec, afin de les forcer à prendre leurs responsabilités en matière de lutte au racisme et à la discrimination. En 2011, l'APNQL, avec l'appui de plusieurs partenaires, avait tenu un événement public à la suite duquel un appel formel avait été lancé au gouvernement provincial. Quelques années plus tard, en appui aux dénonciations de femmes de Premières Nations en lien avec de graves abus policiers, l'APNQL avait poussé le gouvernement provincial à reconnaître ses responsabilités.



La Commission Viens a alors été mise sur pied, avec un mandat restreint à « certains services publics » québécois.

Même si le rapport n'avait pas été conçu en fonction des priorités des Premières Nations, il a produit, sur la foi de centaines de témoignages de la part des Premières Nations, des pistes intéressantes. Près de deux années après le dépôt du rapport, cependant, pratiquement rien n'avait bougé. Pourquoi?

Constatant que le gouvernement de la Coalition Avenir Québec (CAQ), récemment élu, ne répondait pas aux recommandations, souvent très concrètes, qui lui étaient faites, l'APNQL a fait le pari suivant : la population québécoise est-elle plus sensible que son gouvernement aux enjeux posés par la situation des Premières Nations? Pour le vérifier, l'APNQL a commandé un sondage, dont les résultats sont apparus encourageants. Par exemple, 74 % des répondants au sondage estimaient que le Québec devrait considérer la lutte contre le racisme et la discrimination à l'égard des Premières Nations comme une priorité. Là où le gouvernement provincial ne veut pas aller, sa population semble prête à s'y rendre, c'est-à-dire sur le terrain de la réconciliation et d'une meilleure connaissance mutuelle. C'est à partir de tels constats que l'APNQL a élaboré son Plan d'action sur le racisme et la discrimination, lancé en septembre 2020.

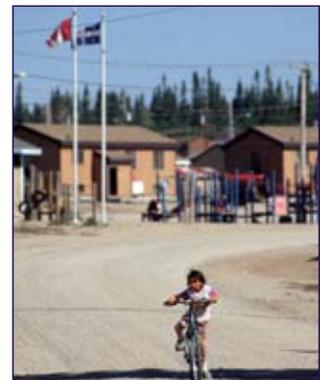
Par un hasard que l'on peut qualifier de tragique, le lancement du plan d'action a été rendu public au moment où une citoyenne atikamekw, Mme Joyce Echaquan, décédait à l'hôpital de Joliette dans un contexte d'insultes racistes proférées par le personnel qui ont atteint les réseaux sociaux, déclenchant un mouvement à la fois de consternation, de colère et de solidarité

parmi les Premières Nations et la population québécoise.

Le plan d'action, basé sur l'intention de l'APNQL de s'adresser directement à la population, est basé sur l'idée de développer des alliances avec des citoyens, des groupes et des institutions de la société québécoise. Les recommandations des rapports remis autant au gouvernement fédéral qu'à celui de la province ont été regroupées et servent souvent de base aux discussions qui ont lieu, entre autres au moyen de webinaires portant sur des thèmes rassembleurs. L'APNQL développe en parallèle des indicateurs qui permettront de rendre publics des constats sur divers enjeux. Le Plan d'action s'inscrit donc dans la continuité, ainsi que les alliances développées dans son cadre.

Le Bilan / Perspective sur la COVID-19

Dès les premières étapes de la pandémie et le début des mesures de confinement, l'APNQL, avec l'appui et la collaboration essentielle des Commissions et organismes régionaux imputables aux Chefs, a activé un ensemble de mesures et de réseaux en vue d'appuyer les gouvernements de Première Nation dans leurs efforts pour assurer la protection de leurs populations. Les efforts déployés à tous ces niveaux ont, jusqu'à maintenant, permis de prévenir des éclosoptions massives et des impacts sévères auprès de nos populations. Plusieurs initiatives régionales ont été implantées afin de soutenir les efforts locaux. Après plusieurs mois d'application de ces mesures communes, il a été décidé de préparer collectivement un Bilan/Perspective des actions entreprises pour contrer la COVID-19. Le but de ce rapport est de recenser les actions posées, de les évaluer et d'en tirer les enseignements selon une perspective collective. Le lien vers le





document se trouve à l'adresse suivante : <https://covid19.cssspnql.com/bilan-et-perspectives-premiere-vague-de-la-pandemie-de-covid-19-chez-les-premieres-nations-au-quebec>.

Les initiatives politiques et législatives du gouvernement fédéral dans le cadre de la Réconciliation

L'approbation par le Parlement du projet de loi C-92, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, et sa mise en œuvre ont mobilisé et continueront de le faire au cours des années à venir, les Chefs de l'APNQL et les institutions des Premières Nations qui s'y consacrent. La Loi porte sur ce qu'il y a de plus précieux, nos enfants, et sa mise en œuvre est hautement prioritaire. Le contenu, le travail à accomplir est hautement complexe et n'est en rien aidé par la réaction négative du gouvernement provincial. Celui-ci, au détriment de l'autodétermination des Premières Nations, privilégie ses propres prérogatives et conteste la Loi issue de C-92 en Cour d'appel.

On doit s'attendre à une réaction semblable de la part du gouvernement provincial face à d'autres initiatives fédérales, tel le projet de loi C-15 portant sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) ou le projet de loi à venir sur la santé des Autochtones ou sur les services policiers autochtones en tant que services essentiels. Une situation hautement préoccupante pour l'APNQL.

La mise sur pied d'une Table politique APNQL/Québec

Face à l'ensemble de ces enjeux, les Chefs de l'APNQL ont adopté, en septembre 2020, le

principe d'une table politique paritaire avec le gouvernement provincial, et ont confié au Chef régional le mandat de la mettre sur pied.

Le principe de la Table politique a été accepté par le premier ministre du Québec en novembre dernier. Les termes de référence en ont été adoptés par les deux parties et les travaux s'amorcent. Les sujets qui seront abordés en premier lieu sont en lien avec la santé, les services sociaux et à l'enfance, ainsi que la sécurité publique.

Porteur du dossier national justice et services policiers

Les Chefs régionaux Picard et Teegee, qui détiennent conjointement le portefeuille national de la justice et des services policiers, ont travaillé ensemble pour soutenir l'APN dans sa demande d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux pour la justice et la police des Premières Nations.

Un groupe de travail sur la justice et la police des Premières Nations prend forme au niveau national. Au sein de son mandat, il prévu que ce groupe de travail fournisse un soutien et une orientation pour l'élaboration conjointe de la législation sur les services essentiels de la police des Premières Nations.

Les Chefs régionaux Picard et Teegee ont participé activement au Forum national sur le projet de loi C-15 les 10 et 11 février 2021 et ont collaboré à l'organisation du Forum national sur les services policiers les 16 et 17 mars 2021.

*Chef régional Ghislain Picard
Quebec-Labrador*



Chef régionale RoseAnne Archibald

Ontario

Wahcheeyay, Aanii, Boozhoo,
She:kon, Shekoli.

J'ai le plaisir de vous présenter mon rapport annuel en tant que Cheffe régionale de l'Ontario. Je m'emploie indéfectiblement à adopter une approche axée sur le cœur pour diriger, à incarner un leadership fondé sur l'amour et la bienveillance et à placer mes relations sous le signe du respect.

Introduction

En raison de la pandémie mondiale de COVID-19, les 18 derniers mois entreront dans l'histoire, car ils ont changé le monde. Je me suis trouvé dans l'obligation de changer mes priorités et de travailler en plus étroite collaboration avec les gouvernements fédéral et provincial, les autorités sanitaires et les communautés pour sauver des vies et protéger la santé et le bien-être de nos citoyens. Je suis fière de dire que nous avons traversé cette période collectivement, tout en respectant les décisions de chacun. Grâce à cette approche unifiée, notre cercle est devenu plus fort et plus ajusté.

Principales questions et activités régionales

Lutte contre la COVID-19 — Le 11 mars 2020, lorsque la pandémie mondiale a été déclarée, elle a changé notre monde à jamais. Les dirigeants des Premières Nations de l'Ontario ont réagi très rapidement à des situations incertaines, tout en faisant ce qu'il fallait pour protéger les citoyens et en

préparant des informations, des outils et des ressources dans un bref délai. Mon bureau continue d'être guidé par l'objectif supérieur de préserver et protéger la santé, le bien-être et la vie des citoyens des Premières Nations.

Groupe de travail du ministre sur la distribution du vaccin contre la COVID-19 — Le 4 décembre 2020, j'ai été officiellement nommée au sein du Groupe de travail par la Solliciteuse générale de l'Ontario pour fournir des conseils et des recommandations conformes au point de vue des Premières Nations. Le 27 mai 2021, plus de 217 000 membres des communautés des Premières Nations, dont 95 000 habitent dans des réserves, avaient reçu leurs deux doses de vaccin.

Équipe des initiatives contre la COVID-19 — Cette équipe a joué un rôle déterminant dans la défense des intérêts des Premières Nations. Elle a demandé que les Premières Nations puissent suivre le calendrier d'injection de la deuxième dose de vaccin de 21 à 28 jours. Elle a élaboré des documents infographiques et lancé des campagnes médiatiques et des stratégies visant à faire participer les membres des communautés aux mesures de protection contre la COVID-19. Elle a créé un système de suivi des informations et des données pour aider les Chefs et les directeurs de la santé à prendre des décisions éclairées concernant la meilleure façon de protéger leurs communautés. Elle a lancé une étude sur les enseignements que nous avons tirés de l'épidémie de COVID-19 au sein des





communautés des Premières Nations. Enfin, l'Équipe a préparé des documents de recherche sur les répercussions économiques de la COVID-19, et un autre sur la deuxième vague, qui donne un aperçu des pandémies précédentes, qui évalue la souveraineté alimentaire et la solidité des systèmes commerciaux en cas d'effondrement de la chaîne d'approvisionnement et qui prône l'apprentissage sur la terre en tant que méthode d'enseignement des élèves en cas de pandémie.

Table sur la croissance et la prospérité économiques — Le lancement de la Table sur la croissance et la prospérité économiques a été annoncé le 11 mai 2021. Ce groupe sera le point de départ d'une plus grande coopération économique entre les Premières Nations et le gouvernement de l'Ontario et un tremplin pour dynamiser la croissance économique dans les communautés des Premières Nations. Les Chefs de l'Ontario envisagent de créer une division stratégique économique pour permettre le succès de la Table sur la prospérité et veiller à ce que les Premières Nations disposent du soutien nécessaire pour coordonner leurs efforts dans le paysage économique post-pandémique. Un comité des Chefs sur la prospérité économique sera également créé pour donner une vision et une orientation à la croissance économique et à la prospérité à long terme des Premières Nations de l'Ontario et pour veiller à ce que celles-ci jouent un rôle important dans la reconstruction de l'économie de l'Ontario dans l'ère d'après-COVID-19.

Application et exécution des lois et règlements des Premières Nations — Le 6 mai 2021, les Chefs de l'Ontario ont mis sur pied la Table technique tripartite sur l'application et l'exécution des lois des Premières Nations. Lors du lancement, le procureur général Doug Downey et la Solliciteuse générale Sylvia Jones ont représenté l'Ontario et David Lametti, ministre de la Justice, Bill Blair, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, et Marc Miller, ministre des Services aux Autochtones Canada, ont représenté le Canada.

Cérémonie de remise du tabac — Je m'entreprendrai avec l'honorable Elizabeth Dowdeswell, Lieutenant-gouverneure de l'Ontario, avant la fin de mon mandat. Nous remettrons à l'aîné Garry Sault une grande quantité de tabac qui avait été offerte à la Lieutenant-gouverneure à la Chapelle-royale en 2020. Son Honneur m'avait remis le tabac pour que je le garde en fiducie jusqu'à ce que nous puissions nous réunir en toute sécurité à l'occasion d'une cérémonie. Au cours de cette cérémonie, nous nous réunirons avec l'aîné pour une prière, nous présenterons ensuite le tabac pour qu'il soit brûlé dans le feu sacré, puis nous visiterons la Chapelle-royale.

Relations avec le gouvernement provincial — J'ai continué à travailler à l'établissement et au renforcement de relations positives avec le gouvernement provincial. Je suis en contact régulier avec le premier ministre Doug Ford. J'ai aussi facilité des réunions entre les membres de son cabinet et le Conseil des dirigeants, notamment le ministre Greg Rickford, la ministre Christine



Elliott, la ministre déléguée Jill Dunlop, la ministre Lisa MacLeod, le ministre délégué Michael Tibollo, le procureur général Doug Downey, la Solliciteuse générale Sylvia Jones et le sous-ministre des Affaires autochtones de l'Ontario, Shawn Batise. Je me suis également entretenue avec le député provincial Sol Mamakwa de son projet de loi d'initiative parlementaire 286, *Loi de 2021 sur le droit inhérent à de l'eau potable saine*.

Relations avec le gouvernement fédéral

— Je discute régulièrement de diverses questions avec le ministre des Services aux Autochtones, Marc Miller. Les autres ministres avec lesquels je communique régulièrement sont la ministre Carolyn Bennett, le ministre Bill Blair, la ministre Catherine McKenna, le procureur général du Canada David Lametti, la ministre Maryam Monsef, la ministre Patty Hadju, la sous-ministre adjointe principale Valerie Gideon et la directrice générale régionale Anne Scotton.

Conseil des femmes de l'APN et questions relatives aux femmes

En décembre dernier, lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN, les Chefs-en-assemblée ont ordonné un examen indépendant, équitable et impartial des activités de l'APN afin de mettre fin à toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et le genre. L'examen est actuellement mené par un groupe indépendant d'experts externes composé de trois personnes. Le processus ne fait que commencer.

Le Conseil des femmes de l'APN doit publier le Plan d'action national des Premières Nations pour mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones, intitulé *Donner vie aux Appels à la justice : Un plan d'action pour mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ des Premières Nations*. Il devrait s'agir d'un rapport de 32 pages comprenant des extraits de rapports régionaux joints en annexe.

Eau (co-titulaire du portefeuille du logement, des infrastructures et de l'eau)

Titulaire du portefeuille de l'eau, je travaille en étroite collaboration avec le Chef régional Kevin Hart, qui dirige le portefeuille du logement et des infrastructures. Les dirigeants de l'Ontario ont participé aux réunions du Comité des Chefs sur le



"It's essential we be more proactive in our approach rather than react to both the federal and provincial governments' priorities."



logement et les infrastructures (CCLI) de l'APN. Le CCLI de l'APN guide nos travaux. En date du 6 mai, 52 avis à long terme concernant la qualité de l'eau étaient encore en vigueur au sein de 33 Premières Nations de l'Ontario. Nous avons entamé des discussions avec le bureau de Services aux Autochtones Canada de la région de l'Ontario afin de travailler ensemble à la suppression de tous ces avis dans la province d'ici 2023. Le Secrétariat des Chefs de l'Ontario continuera de coordonner cette initiative vitale.

Je continue de soutenir et d'encourager Autumn Peltier, commissaire en chef des eaux des Anichinabés, dans son important travail. Le 22 avril 2021, Autumn a fait part de ses convictions profondes à l'égard de l'environnement et des eaux lors de la réunion du Conseil de protection des Grands Lacs. Elle continue de revendiquer de manière vigoureuse une eau de qualité pour les Premières Nations.

Comité de gestion de l'APN et autres questions connexes

Ce comité fonctionne comme un organe d'examen avant que le Comité exécutif de l'APN n'adopte des motions sur des questions de gestion et d'administration. Les réunions ont lieu généralement tous les deux mois ou au besoin. Mes travaux les plus récents ont porté sur l'atténuation des conflits d'intérêts dans l'attribution de contrats et l'assurance de la transparence grâce à des processus d'évaluation des contrats équitables et cohérents. Ma dernière tâche sera d'influer favorablement sur la politique financière de l'APN en fournissant des idées et des recommandations.

Sports et loisirs

En septembre 2020, j'ai reçu le portefeuille national des sports et des loisirs et assisté à ma première séance d'information. J'encourage nos jeunes et nos familles à s'adonner aux sports et aux loisirs, car ces types d'activités contribuent à la santé et au bien-être de nos communautés. La plupart de mes travaux dans le domaine des sports et des loisirs se sont inscrits dans la volonté de l'Ontario de se doter de plus d'un organisme consacré aux sports pour représenter une région aussi grande et diverse.

La voie à suivre

Au moment de la rédaction du présent rapport, la région de l'Ontario se trouve en pleine période d'élection d'un nouveau ou d'une nouvelle Chef(fe) régional(e). La voie à suivre sera déterminée par le Conseil des dirigeants de l'Ontario et le(la) prochain(e) Chef(fe) régional(e).

Réflexions de fin de mandat

À mon avis, le leadership consiste à créer un espace de travail et à collaborer avec les autres. Les Chefs, le Conseil des dirigeants, les organisations politiques territoriales, mon personnel, le Secrétariat des Chefs de l'Ontario et moi-même avons accompli les tâches suivantes :

- Assurer le maintien d'un financement de 19,6 millions de dollars pour l'éducation en Ontario;
- Établir un processus d'entente bilatérale conjointe sur l'éducation afin de s'assurer que les Premières Nations reçoivent un financement adéquat, prévisible et durable;



- Demander que le financement de l'Initiative pour la création rapide de logements de la SCHL soit accordé aux Premières Nations, ce qui a abouti à l'approbation de seize projets de logements dans les réserves sur un total de vingt et un pour l'ensemble de l'Ontario;
- J'ai appuyé la restructuration des Chefs de l'Ontario et la séparation du bureau du Chef régional du Secrétariat des Chefs de l'Ontario en nommant un conseil d'administration apolitique et en officialisant la création d'un conseil des dirigeants;
- J'ai directement participé à la création du Conseil consultatif des femmes autochtones. L'Ontario a créé ce conseil pour fournir des conseils dans certains domaines (le problème de la traite des êtres humains, le bien-être des familles, le Plan d'action des Premières Nations pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles autochtones de l'Ontario) et assurer un soutien aux enfants et aux jeunes;
- Établissement d'un secteur des initiatives des femmes et d'un conseil de Cheffes élues pour discuter des priorités des femmes avec les gouvernements fédéral et provincial;
- Création d'un conseil des aînés au sein du bureau des Chefs de l'Ontario, qui respecte la parité entre les sexes.



Conclusion

Je tiens à souligner la force et la résilience des dirigeants, des Chefs et des conseils de notre région. L'année écoulée a été difficile, mais les dirigeants des Premières Nations ont su relever le défi. Ils continuent de faire un travail extraordinaire pour assurer la sécurité de leurs communautés.

*Je vous souhaite avant tout la paix.
Ninankamon!*

« Il est essentiel que nous soyons plus proactifs dans notre approche plutôt que de réagir aux priorités des gouvernements fédéral et provincial. »



Le budget fédéral de 2021 promet des investissements supplémentaires de 1,2 milliard de dollars sur cinq ans dans trois domaines liés à l'éducation des Autochtones :

- 1) Un financement de 112 millions de dollars en 2021-2022 pour élargir les mesures d'aide liées à la COVID-19 en fournissant de l'EPI et des ressources didactiques aux jeunes et au personnel;
- 2) Un financement 726 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, pour le transport scolaire et les ententes régionales en matière d'éducation;
- 3) Un financement de 350 millions de dollars pour permettre aux adultes des Premières Nations qui souhaitent retourner aux études d'obtenir un diplôme d'études secondaires.

Au fil des ans, nous avons tenu de nombreuses discussions avec le gouvernement sur un certain nombre de questions importantes relatives à l'éducation. Le contrôle de l'éducation par les Premières Nations et un financement suffisant et prévisible sont des éléments fondamentaux pour créer des systèmes d'éducation qui favorisent la réussite des élèves des Premières Nations. La langue et la culture sont d'une importance capitale pour l'épanouissement, l'éducation et le bien-être des élèves des Premières Nations. Les communautés veulent renforcer la capacité des Premières Nations dans le but de mettre sur pied des établissements d'enseignement offrant des programmes et des services de qualité et pertinents sur le plan culturel. Nous continuons de défendre les intérêts des Premières Nations qui souhaitent obtenir des

soutiens semblables à ceux offerts aux enfants qui fréquentent des écoles hors des réserves.

Lors de la dernière ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE, les 8 et 9 DÉCEMBRE 2020, à OTTAWA, deux résolutions ont été adoptées.

1. Résolution n° 20/2020, adoptée le 9 décembre 2020 à Ottawa – TITRE : *Prolongation de l'approche régionale provisoire d'affectation de fonds pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.* SUJET : *Apprentissage et garde des jeunes enfants (santé, développement social, éducation).*

2. Résolution n° 21/2020, adoptée le 9 décembre 2020 – TITRE : *Modèles d'éducation postsecondaire locaux et régionaux, fondés sur les traités et dirigés par les Premières Nations.* SUJET : *Éducation postsecondaire. Réaffirmer le droit inhérent et issu de traités des Premières Nations à l'éducation postsecondaire.*

Portefeuille national n° 1 : Éducation primaire et secondaire

En 2019, les Chefs-en-assemblée ont soutenu la résolution 33/2019, *Élaboration d'un plan décennal de mise en œuvre de l'enseignement des traités*, qui demande que chaque école et chaque classe aient, pour chaque année d'études, accès aux ressources et à la formation nécessaires pour l'enseignement des traités. Le Secteur de l'éducation de l'APN continue de consulter les Premières Nations, les commissaires aux traités, le Comité des Chefs sur l'éducation





Rapports des chefs régionaux



(CCE) et le Conseil national indien de l'éducation (CNIE) sur ce plan de mise en œuvre.

Le CCE continue de demander que les programmes d'enseignement primaire et secondaire offerts aux élèves admissibles habitant ordinairement dans une réserve soient équivalents à ceux dispensés dans la province.

Le Programme d'enseignement primaire et secondaire soutient l'enseignement primaire et secondaire parmi les élèves, les écoles et les communautés des Premières Nations. Il consiste à travailler en partenariat avec le gouvernement pour aider à combler les écarts en matière de résultats scolaires qui existent entre les citoyens des Premières Nations et les autres Canadiens.

En fournissant un mécanisme de financement plus stable aux systèmes d'éducation des Premières Nations, il est possible de créer un soutien plus efficace et plus constant pour les élèves, les écoles, les communautés, les enseignants et les organisations d'éducation des Premières Nations, car nous sommes sans pareil.

Le gouvernement a fourni des fonds par l'intermédiaire de formules de financement régionales provisoires et d'ententes transformatrices en matière d'éducation, telles que des ententes régionales en matière d'éducation, des ententes avec les autorités scolaires ou d'autres ententes transformatrices en matière d'éducation.

Éducation spécialisée à coûts élevés – Le programme prévoit un financement pour des services offerts aux élèves des Premières Nations considérés comme des élèves ayant des difficultés d'apprentissage de légères à profondes. Toute famille des Premières Nations dont un enfant ne reçoit pas les services et le soutien dont il a besoin peut communiquer avec le point de contact régional du principe de Jordan pour obtenir de l'aide. Ces programmes sont des programmes et des services de qualité qui sont adaptés à la culture et qui sont alignés sur des normes provinciales ou territoriales généralement acceptées.

Il existe d'autres programmes importants destinés à améliorer l'éducation parmi les communautés, les écoles et les élèves des Premières Nations, tels que le Programme innovation en éducation, le Programme de recherche et d'apprentissage et le Programme des partenariats en éducation.

Portefeuille national n°2 : Éducation postsecondaire

Les Premières Nations de notre nation dirigent un examen des programmes d'éducation postsecondaire. Le CCE, le CNIE, les représentants d'instituts d'enseignement des Premières Nations, les équipes techniques d'étudiants, les directeurs et les coordonnateurs de l'enseignement postsecondaire sollicitent le gouvernement et formulent des recommandations pour assurer un meilleur accès à l'enseignement postsecondaire et obtenir un meilleur soutien nécessaire à la réussite des étudiants des Premières Nations.



Le gouvernement dispose actuellement de stratégies fondées sur des distinctions pour les étudiants des Premières Nations, inuits et métis qui suivent des études postsecondaires. Nous continuons à demander des programmes de premier ordre. De nombreux programmes sont mis à la disposition des étudiants du niveau postsecondaire, tels que le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire, le Programme de préparation à l'entrée au collège et à l'université, le Programme de partenariats postsecondaires, le Financement pour les Premières Nations pour la mobilisation sur les modèles régionaux d'éducation postsecondaire des Premières Nations, la Stratégie d'éducation postsecondaire des Inuits et l'outil de recherche de bourses pour les Autochtones. Il est fortement recommandé de faire connaître ces programmes aux étudiants postsecondaires des Premières Nations.

Portefeuille national n°3 : Besoins en infrastructures scolaires et en capitaux

Nous devons posséder et exploiter un plus grand nombre d'établissements d'enseignement dans les réserves et être responsables de la gestion de projets de rénovation ou de la construction de nouveaux établissements. Le gouvernement du Canada fournit des fonds aux Premières Nations pour la construction de nouvelles écoles, la rénovation et l'agrandissement d'installations existantes et le fonctionnement et l'entretien d'infrastructures scolaires existantes. Les infrastructures scolaires peuvent comprendre des installations scolaires, telles que des

salles de classe, des gymnases, des laboratoires scientifiques, des terrains de sport, des installations d'économie domestique et des ateliers. Nous encourageons les Premières Nations à demander le financement disponible auprès du gouvernement du Canada.

First Nations Engineering Serviced Ltd (FNESE) a fourni à l'Assemblée des Premières Nations (APN) une évaluation des besoins en capitaux pour les infrastructures scolaires des Premières Nations. Cette évaluation nationale a abouti à un rapport sur les besoins à court, moyen et long terme en vertu des lignes directrices fédérales actuelles, notamment les Normes sur les surfaces dans les écoles (NSE) de 2016 ainsi que les Normes sur les niveaux de service et Gestion des résidences de professeurs sur réserve. Les besoins en infrastructures à court, moyen et long terme pour les écoles



“Les élèves des Premières Nations ont le droit inhérent et issu de traités de recevoir une éducation conforme à leur culture, à leurs valeurs, à leurs traditions et à leurs langues et exempte de préjugés et de discrimination.”



Rapports des chefs régionaux



et les résidences d'enseignants des Premières Nations au pays sont déterminés. L'étude a porté sur 391 écoles et 1026 résidences d'enseignants existantes. En moyenne, les écoles des Premières Nations situées dans les réserves ont reçu une cote d'état général (CEG) de 6,47 sur 10 lors de la dernière inspection du Système de rapports sur la condition des biens (SRCB). Pour les résidences d'enseignants, la cote moyenne de l'état général était de 6,29 sur 10. Sur les 391 écoles de l'étude, 47 disposent également d'unités portables. Une estimation des coûts d'investissement a été effectuée pour les installations scolaires en utilisant les NSE de 2016 et des prévisions en matière d'inscriptions. Ces prévisions ont été calculées en utilisant la base de données actuelle sur les inscriptions et un taux de croissance projeté de 0,8 % par an; elles supposent aussi que les écoles existantes continueront de proposer les mêmes classes actuellement offertes. Les besoins totaux en capitaux pour les écoles pour une période de planification de 15 ans sont d'environ 5,07 milliards de dollars, ce qui comprend les coûts pour des ajouts, de nouvelles constructions, la planification et la conception.

La voie à suivre ou perspectives d'avenir

Nous continuerons à demander la protection des droits inhérents et issus de traités relatifs à l'éducation. Nous ferons progresser la compétence des Premières Nations en matière d'éducation des Premières Nations; nous élaborerons et mettrons en œuvre des stratégies efficaces concernant les réseaux des Premières Nations et autres; nous

fournirons des conseils politiques et stratégiques sur des questions d'éducation des Premières Nations au CNIE, au Secteur de l'éducation de l'APN et au Comité exécutif de l'APN; nous exécuterons des recommandations provenant des travaux du CNIE et du Secteur de l'éducation de l'APN; nous déterminerons et traiterons les questions relatives à l'éducation des Premières Nations. Ces objectifs seront réalisés dans le cadre des mandats de la Charte de l'APN et des résolutions adoptées par les Chefs-en-assemblée.

Conclusion

Le CCE continuera de fournir au Chef national, au Comité exécutif de l'APN et au Secteur de l'éducation de l'APN une orientation politique, des conseils et des recommandations concernant des questions relatives à l'éducation des Premières Nations. Il adoptera également des recommandations dans une optique régionale.

Hiy Hiy, ekosi Chef régional Bobby Cameron, Chef, Federation of Sovereign Indigenous Nations (FSIN).





Marlene Poitras, Cheffe régionale de l'Alberta

Alberta

Tansi,

Je suis heureuse d'apporter ma contribution au rapport annuel 2021 de l'Assemblée des Premières Nations.

Introduction

J'ai eu l'honneur de servir en tant que Cheffe régionale de la région de l'Alberta pendant les trois dernières années. Mon engagement à ce poste a été de veiller à la reconnaissance des droits inhérents et issus de traités des Premières Nations dans tous les forums, tout en respectant l'autonomie et le droit à l'autodétermination de chaque nation.

À l'échelle tant régionale que nationale, la pandémie de COVID-19 a mis en évidence les vastes injustices et inégalités qui continuent d'exister dans les secteurs de la santé, du développement social, de l'éducation, de la justice, des services de police, du logement et des infrastructures entre les Premières Nations habitant dans les réserves et le reste du Canada. La compétence et l'application des lois sont au cœur de ces inégalités. Il faut changer cette situation.

Principales questions et activités régionales

Réponse face à la COVID-19

Notre bureau de l'APN en Alberta continue de déployer des efforts importants pour tenir les Premières Nations informées des mises à jour et des questions nationales et régionales relatives à la pandémie de COVID-19. Il envoie des bulletins hebdomadaires qui

résumant les séances d'information fédérales et provinciales, les réunions et les conférences téléphoniques de personnalités auxquelles j'ai participé et les nouveaux renseignements et documents destinés aux Premières Nations. Les comptes rendus et les informations les plus récentes sont également diffusées sur les médias sociaux, sur notre site Web régional et sur l'application mobile de l'APN-Alberta.

En tant que présidente suppléante nommée du Groupe de travail de l'APN sur la COVID-19, je travaille avec le Comité exécutif et les Premières Nations pour m'assurer que le Groupe reçoit des informations, des analyses et des recommandations précises sur les mesures à prendre en période de pandémie. Il convient de féliciter les Premières Nations en Alberta pour les efforts et les mesures qu'elles déploient en permanence pour sécuriser leurs frontières et assurer la sécurité de leurs membres.

Justice et services de police

Les gouvernements régional et national avancent rapidement dans ce dossier, ce qui donne lieu à beaucoup de travail au niveau régional. J'ai participé aux discussions des deux niveaux de gouvernement durant lesquelles j'ai défendu les positions des Premières Nations de la région lorsque cela était nécessaire. En tant qu'observatrice, j'ai fait remarquer les niveaux de participation d'autres intervenants. Je maintiens auprès de tous les niveaux de gouvernement que la justice et les services de police sont des thèmes qui relèvent des traités et qui ont une



incidence sur les droits des Premières Nations souveraines. Ainsi, tout effort de réforme requiert une discussion vaste et directe avec les nations elles-mêmes. Je me suis entretenu avec le nouveau ministre de la Justice et procureur général de l'Alberta, Kaycee Madu. Je lui ai fourni des renseignements de base concernant la réforme des services de police en Alberta et au Canada. Je continue de demander d'impliquer directement les Premières Nations dès le début, avant que des plans complets ou complexes sur les services de police des Premières Nations ne soient dévoilés.

Mobilisation régionale sur l'abrogation et le remplacement de la Loi sur la salubrité de l'eau potable du Canada et objectifs stratégiques

Nous avons retenu les services d'un coordonnateur régional des activités relatives à l'eau pour mener des activités de sensibilisation et de mobilisation auprès des Premières Nations de la région au sujet de l'abrogation et du remplacement de la Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations du Canada. L'objectif était de permettre aux Premières Nations de contribuer à l'élaboration d'une stratégie d'avenir. En plus des activités de sensibilisation, le coordonnateur a aidé à soutenir une séance de pré-mobilisation ainsi qu'une séance de mobilisation. À l'avenir, il travaillera en étroite collaboration avec l'Équipe nationale de l'eau de l'APN et continuera d'assurer la liaison avec les dirigeants, les gardiens du savoir, les jeunes et les femmes des Premières Nations afin

d'organiser, de coordonner et de faciliter des réunions et des activités de mobilisation régionales portant sur un cadre législatif et une stratégie à long terme sur l'eau potable et les eaux usées.

Changements climatiques et environnement

Notre bureau a engagé un coordonnateur régional des activités relatives aux changements climatiques pour recueillir des données sur le climat et aider les Premières Nations à comprendre les problèmes liés au climat et à prendre des mesures à cet égard par l'intermédiaire d'activités de sensibilisation, de mobilisation, de recherche et de collecte de renseignements. Le coordonnateur surveille également les modifications apportées aux politiques et aux règlements par le gouvernement provincial, qui ont des effets sur la santé, la culture, les droits, les changements climatiques et l'environnement des Premières Nations. Il présente des comptes rendus sur ce sujet.

Plan d'action national relatif aux femmes et aux filles autochtones disparues et assassinées

Notre région a prévu des séances de mobilisation régionales pour soutenir l'élaboration d'un plan évolutif dirigé par les Premières Nations et les femmes qui vise à mettre en œuvre le plan d'action national relatif aux femmes et aux filles autochtones disparues et assassinées. Ces séances devraient réunir des familles, des survivants, des jeunes, des hommes, des représentants





de l'industrie et des professionnels. Au cours de l'année, je me suis entretenue avec la ministre Carolyn Bennett des progrès réalisés par le gouvernement fédéral dans le cadre du plan d'action national destiné à répondre aux 231 Appels à l'action. À ce sujet, j'ai souligné la nécessité de prendre des mesures immédiates et de s'attaquer aux obstacles et au racisme systémiques.

Forum de discussion régional sur le projet de loi C-15, Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Les 23 et 24 mars 2021, l'Association de l'Alberta de l'Assemblée des Premières Nations a organisé un forum de discussion régional virtuel (le forum) sur le projet de loi C-15, Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. L'objectif était de renseigner les participants sur le contenu du projet de loi C-15 et de leur donner la possibilité de discuter des impacts de ce dernier, y compris les impacts sur les droits inhérents et issus de traités des Premières Nations. Les participants ont admis qu'il existe de nombreux points de vue différents concernant le projet de loi C-15. Tous les points de vue ont été entendus et respectés. Les organisateurs du forum ont précisé que le forum n'était en aucun cas un processus de « consultation » officiel : il visait en partie à examiner les préoccupations et à répondre aux questions concernant la relation entre le projet de loi C-15 et les traités.

Renouvellement de la Charte

La pandémie de COVID-19 a ralenti le travail du Comité et a empêché l'équipe du renouvellement de la Charte de s'entretenir

en personne avec les Premières Nations dans les régions. Le Comité des Chefs sur le renouvellement de la Charte continue toutefois de faire avancer la modernisation de la Charte de l'APN à un rythme modéré. Le Comité se réunit régulièrement dans le but de cerner les problèmes et de proposer des modifications qui seront présentées aux Chefs-en-assemblée aux fins d'examen. En décembre 2020, lors de l'Assemblée extraordinaire virtuelle des Chefs, deux des cinq résolutions recommandées ont été présentées et adoptées : la résolution 01/2020 de l'APN, Conseil des gardiens du savoir de l'APN, prévoit que le Conseil des aînés de l'APN soit rebaptisé Conseil des gardiens du savoir de l'APN, et la résolution 02/2020 de l'APN, Conseil des anciens combattants des Premières Nations, établit un nouvel organe au sein de l'APN, le Conseil des anciens combattants des Premières Nations.

Le Comité des Chefs propose deux résolutions pour l'AGA de l'APN 2021, qui se tiendra du 6 au 8 juillet 2021. La première propose de corriger des incohérences existant dans la Charte qui portent sur la description du quorum aux fins de prise de décisions; des articles doivent être modifiés pour clarifier le quorum. La deuxième résolution vise à modifier la composition de l'APN afin d'inclure l'Île-du-Prince-Édouard en tant que région et de nommer un(e) Chef(fe) régional(e) en conséquence. Conformément à la Charte, les Chefs ont reçu un préavis de 60 jours concernant les modifications proposées.

Santé

Je continue de plaider en faveur d'un accès et d'un soutien équitables pour les Premières



Nations dans tous les domaines de services, mais surtout dans le secteur de la santé. Un secteur où des décennies de mauvais traitements et de méfiance ont rendu nécessaire un changement en profondeur dans les politiques et les lois, par exemple le nouveau principe de Joyce. J'ai participé à des réunions pour définir des mesures concrètes qui nous aideront à progresser vers un système de soins de santé qui servira efficacement les plus vulnérables. Je continue également de faire valoir l'importance de la mise en œuvre de la clause sur les six médicaments et de la clause sur la peste du Traité no 6.

En 2020, les résolutions suivantes ont été adoptées : résolution 03/2020 de l'APN, Répondre aux préoccupations et aux besoins prioritaires des Premières Nations liés à la COVID-19; résolution 04/2020 de l'APN, Appel à un moratoire sur l'étude intitulée : The Indigenous Journeys through COVID-19: A National Indigenous Seroprevalence Cross-Sectional and Community Sentinel Cohort Study; résolution 05/2020 de l'APN, Principe pour l'élimination du racisme et de la discrimination dans les services fournis aux Premières Nations.

Compte tenu de la persistance de la pandémie de COVID-19, j'ai convoqué une réunion bimensuelle du Comité des Chefs sur la santé. Ces réunions périodiques ont permis de déterminer les activités de défense d'intérêts et les mesures nécessaires au niveau régional et national.

Traités

J'ai placé les traités au centre de mon travail, car ils constituent les fondements de notre relation avec le Canada.

La résolution 78 /2015 de l'APN, Mise sur pied d'un Bureau de commissaire aux traités, enjoint à l'APN de favoriser des discussions entre les régions visées par un traité en vue d'étudier les possibilités de mise sur pied d'un Bureau de commissaire aux traités pour les Premières Nations signataires des traités nos 1 à 11. En outre, tant le document Honorer les promesses que la lettre de mandat de 2019 de la ministre Bennett font état de la nécessité de créer un Bureau du commissaire aux traités pour s'assurer que le Canada respecte ses obligations en vertu des traités.

La voie à suivre

Le Comité des Chefs sur la santé et le Secteur de la santé continueront de collaborer avec les partenaires des Premières Nations pour améliorer la santé et le bien-être des Premières Nations dans certains domaines, par exemple le bien-être mental, l'intervention d'urgence et la reprise en cas de pandémie, la santé publique, le bien-être familial, les SSNA et une loi sur la santé fondée sur des distinctions.

Nous avons accompli quelques progrès dans le renouvellement de la Charte. Une discussion plus approfondie doit avoir lieu avec les Chefs pour mieux comprendre les changements à apporter à la Charte et les façonner en conséquence. L'équipe technique est prête à s'entretenir avec les Chefs, les citoyens et d'autres parties concernées pour connaître leurs avis et étudier des options.

L'APN a offert son appui à chaque région pour organiser une cérémonie réunissant les gardiens du savoir de chaque zone visée par un traité pour discuter du rôle potentiel d'un





commissaire national aux traités. Nous attendons avec impatience de recevoir les avis et les conclusions de cet important travail mené dans l'ensemble du Canada.

À l'échelle régionale, notre bureau a entrepris une planification stratégique avec nos Chefs exécutifs. Notre vision commune est la suivante : les Premières Nations en Alberta signataires d'un traité sont souveraines, en bonne santé, florissantes, dynamiques sur le plan culturel et prospères. Nos objectifs stratégiques sont de bâtir l'unité, de renforcer les efforts de défense d'intérêts, de mobilisation, de communication et de développement de la gouvernance et du leadership et d'établir un secteur régional des politiques et de la recherche.

Conclusion

Nous vivons une période sans précédent. Nos aînés avaient prédit cette période et nous avaient conseillé de nous y préparer. Nous puisons notre force dans notre culture, nos croyances et notre unité. Nous sommes plus forts ensemble. Je sais que nos efforts permanents en matière de travail en commun nous aideront à avancer ensemble.

*Hai Hai, Nanaskomtin,
Cheffe régionale Marlene Poitras
Assemblée des Premières Nations, Alberta*

*« Les informations actualisées
fournies par le bureau régional de
l'APN en Alberta nous permettent de
mieux nous préparer à faire face aux
problèmes et à saisir des opportunités »*

– Chef Greg Desjarlais



Chef régional Terry Teegee Colombie-Britannique

Hadih et salutations du beau territoire Lheidli T'enneh. Au nom des 204 Premières Nations de la Colombie-Britannique (C.-B.) et du conseil d'administration de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique (APN-C.-B.), je vous présente ce rapport annuel, qui résume les travaux en cours dans notre région ainsi que dans les domaines relevant de mes portefeuilles.

Introduction

Cela fait plus d'un an que la COVID-19 a des effets sur nos vies. Beaucoup d'entre nous ont perdu des êtres chers. Certains ont perdu leur entreprise ou leurs moyens de subsistance. Chacun d'entre nous a ressenti de l'inquiétude, de la tristesse et de la fatigue à cause de la pandémie. Pourtant, nous sommes un peuple résilient et fort.

Maintenant que la vaccination a commencé, nous voyons la lumière au bout du tunnel. Beaucoup d'entre nous ont appris de nouvelles méthodes de travail qui facilitent la vie. Plus important encore, nous ne pouvons pas laisser la COVID-19 détourner notre attention des nombreux autres problèmes cruciaux auxquels nous faisons face en tant que dirigeants des Premières Nations.

Principales questions et activités régionales L'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique axe ses efforts sur l'adoption du projet de loi C-15, Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui mettra en œuvre la Déclaration des Nations Unies au niveau fédéral. Cet instrument des droits de la personne nous aidera à protéger

notre droit à l'autodétermination, notre culture, notre gouvernance traditionnelle et la propriété de nos terres. Nous ne sommes pas naïfs. Nous savons que le projet de loi C-15 n'effacera pas des siècles d'injustice coloniale. Mais c'est un pas dans la bonne direction. Nous devons obtenir son adoption.

Nous continuons à travailler avec le gouvernement provincial à la mise en œuvre de la loi de la Colombie-Britannique sur la Déclaration des droits des peuples autochtones en nous concentrant sur quatre éléments distincts :

- l'alignement des lois,
- un plan d'action,
- des ententes,
- un rapport annuel.

Nous avons tenu notre Assemblée extraordinaire des Chefs les 3 et 4 mars via une plateforme en ligne. Les Chefs-en-assemblée de l'APN-C.-B. ont adopté 19 résolutions :

NUMÉRO	TITRE
01/2021	Examen transparent et Indépendant du racisme Ccontre les Autochtones dans les soins de santé en C.-B.
02/2021	renouvellement de la structure de gouvernance de la santé des premières nations
03/2021	Soutien à l'intervention dans l'examen





Rapports des chefs régionaux



04/2021	juridique de la décision fédérale de supprimer progressivement les fermes piscicoles sur les îles discovery	11/2021	vaccination contre la COVID-19
05/2021	Soutien au FNESC pour l'élaboration d'un modèle de financement des écoles et des résidences d'enseignants propre à la C.-B.	12/2021	Avancement des droits, valeurs et principes des premières nations dans les changements apportés à la législation, aux politiques et aux règlements sur l'exploitation forestière
06/2021	Soutien au leadership communautaire des premières nations en faveur du climat		Rejet de l'affirmation par les métis des droits énoncés dans le rapport de la nation métisse de la Colombie-Britannique : a tale of two nations: highlighting the inequities of the treatment of the métis in bc (un récit sur deux nations : souligner les inégalités de traitement des métis en Colombie-Britannique)
07/2021	Soutien à la progression des droits relatifs à l'eau des premières nations		Élargissement de l'engagement dans le plan d'action national de l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées
08/2021	Plaidoyer en faveur de la participation et de la collaboration des premières nations à une création conjointe de l'agence canadienne de l'eau	13/2021	Soutien à la première nation ʔesdilagh et condamnation du permis de déversement d'eau provenant de la mine de Gibraltar
09/2021	amélioration du projet de loi C-15, loi fédérale concernant la mise en œuvre de la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	14/2021	Soutien à la rédaction d'un mémorandum de coopération entre l'apn-c.-b. Et la First Nations Business Development Association
10/2021	Besoin d'une réforme immédiate des services de police et soutien pour la compétence des premières nations en matière de services de police	15/2021	
	Planification inclusive et transparente de la		



- 16/2021 Soutien à l'élaboration d'une stratégie des premières nations sur le cannabis
- 17/2021 Exemption de la property transfer tax pour les entités des premières nations en Colombie-Britannique
- 18/2021 Soutien à la bande indienne de l'Okanagan dans sa lutte pour faire respecter la compétence et les droits des premières nations dans la réserve
- 19/2021 soutien à une participation significative des premières nations à la restructuration du secteur des ressources naturelles du gouvernement provincial

Développement économique

L'APN-C.-B. continue de défendre fermement le développement économique des Premières Nations à tous les niveaux. Au niveau national, j'agis en tant que président du Comité des Chefs sur le développement économique. Ce comité se réunit pour discuter de priorités d'importance régionale et nationale et pour défendre les intérêts des Premières Nations. Actuellement, la reprise économique d'après-COVID-19 est le principal centre d'intérêt et continuera de l'être du Comité. En Colombie-Britannique, la reprise économique est également un sujet de grande importance. L'APN-C.-B. a dû utiliser une plateforme en ligne pour tenir

ses forums sur l'économie; le dernier, datant du 7 avril 2021, a porté sur la reprise économique. Le premier forum en ligne, qui portait sur les Premières Nations de la C.-B. en tant que chefs de file de l'économie durable, a eu lieu à l'automne 2020; il a été très apprécié par les participants.

Le rapport *Centering First Nations Concepts of Wellbeing: Towards a GDP-Alternative Index* a été publié en novembre 2020. Ce rapport souligne le potentiel d'un cadre holistique pour mesurer l'activité et le bien-être économiques, qui est fondé sur les modes de vie des Premières Nations en Colombie-Britannique, et rejette l'utilisation du PIB comme moyen de mesure global pour mesurer la valeur d'une économie.

La COVID-19 a changé la façon dont nous faisons des affaires et a brisé le statu quo. Une possibilité existe pour réinventer l'économie avec la participation et le leadership accrus des Premières Nations. L'APN-C.-B. a élaboré une stratégie pour faire progresser l'autodétermination économique au cours des trois prochaines années.

Loi et réglementation sur le cannabis

Les efforts du Comité des Chefs sur le cannabis pour élaborer un cadre fédéral de la compétence des Premières Nations ont été interrompus par la pandémie de COVID-19. Il a toutefois repris ses réunions le 6 octobre et le 24 novembre 2020 avec un nouvel élan pour faire adopter les changements législatifs nécessaires. Le Comité souhaite se réunir avec les ministres fédéraux concernés; il examinera des options législatives sous





Rapports des chefs régionaux



peu. L'APN cherche également à obtenir un financement auprès de SAC pour soutenir l'effort concerté qui sera nécessaire pour élaborer et faire progresser cette stratégie avec le gouvernement fédéral. Son intention est d'élaborer un plan de travail et une stratégie pour orienter les réunions et la défense d'intérêts auprès du gouvernement fédéral.

Justice

L'APN a décidé de créer un groupe de travail de l'APN sur la justice et les services de police, dont l'objectif sera d'établir des priorités et de plaider en faveur d'une sécurité communautaire accrue, d'une réforme des services de police, de la compétence des Premières Nations et d'une autre solution pour des services de police et un système de justice.

Je copréside le portefeuille de la justice avec Ghislain Picard, Chef régional du Québec-Labrador. Nous faisons collectivement avancer des objectifs importants :

- Mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans la législation fédérale;
- Travailler à l'élaboration d'un mécanisme bilatéral et d'un cadre législatif avec l'Assemblée des Premières Nations concernant la justice réparatrice;
- Examiner les peines minimales obligatoires et les condamnations avec sursis afin d'ajouter plus de flexibilité et fournir des ressources pour des initiatives communautaires;

- Augmenter la qualité et la quantité des rapports Gladue;
- Augmenter le financement des services de police des Premières Nations et les faire reconnaître en tant que service essentiel et non comme un simple programme;
- Élaborer conjointement une nouvelle loi concernant les services de police des Premières Nations et obtenir un financement pour ce travail;
- Un plan d'action pour les femmes, les filles et les personnes bi-spirituelles autochtones disparues et assassinées, qui prend en compte les injustices commises par les services de police.

Pêche

L'APN-C.-B. milite en faveur de l'obtention des pleins droits de récolte des poissons et du rétablissement des stocks de saumon. Au Canada, l'année 2020 a été marquée par l'absence de mise en œuvre des droits, alors que les pêcheurs micmacs exerçaient leurs droits inhérents, constitutionnels et confirmés par la Cour suprême de pêcher le homard. Les tensions, alimentées par le racisme anti-autochtone, ont abouti à de la violence, cela sans que la Couronne n'intervienne pour faire respecter les droits des Mi'kmaq. En tant que coprésident du Comité national des pêches, j'ai pressé le ministère des Pêches et des Océans d'agir sur le terrain, et j'ai offert mon soutien aux communautés mi'kmaq concernées. À l'automne, plus de 100 Premières Nations de la C.-B. se sont réunies pour demander le retrait des élevages piscicoles dans les cages en filet dans la région des îles Discovery en raison de leurs effets néfastes sur les stocks



de saumon sauvage et de la menace qu'ils représentent pour les modes de vie des Premières Nations. La ministre Jordan, Pêches et Océans Canada, a annoncé que les élevages seraient supprimés d'ici 2025 et qu'aucun permis ne sera renouvelé. L'industrie a par la suite contesté l'ordonnance. L'APN-C.-B. continuera de plaider en faveur du maintien de l'ordonnance.

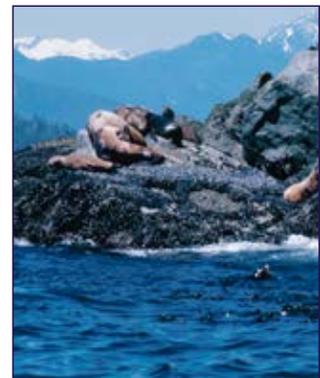
Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (SFCEA) – Ressources humaines et développement

En 2020-2021, sur le plan du marché du travail, de l'emploi et du développement des compétences des Premières Nations, les efforts ont été centrés sur l'obtention d'un soutien pour faire face à la pandémie et commencer à évaluer les besoins en matière de défense d'intérêts subséquents. L'APN s'est entretenu avec des réseaux techniques des problèmes liés aux programmes et des effets de la COVID-19 sur la prestation des programmes et des services parmi les citoyens des Premières Nations. En fin de compte, la pandémie a causé de graves difficultés, notamment des répercussions sur les possibilités de formation, la formation en milieu de travail, les besoins opérationnels, les programmes de formation et les plans individuels, qui ont dû être interrompus ou qui sont devenus impossibles à réaliser pour des raisons de santé publique et de fermetures économiques. Les Premières Nations et leurs signataires d'ententes sur le marché du travail ont dû changer leurs plans

afin d'élaborer de nouvelles stratégies et de réorienter les ressources pour répondre aux besoins en matière de sécurité, de nouvelles stratégies de formation, des milieux d'apprentissage virtuels et d'autres solutions. Un financement supplémentaire de 144 millions de dollars a été annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne 2020 (fédéral) pour fournir un soutien supplémentaire.

La voie à suivre ou perspectives d'avenir

Alors que nous sortons de la troisième vague de COVID-19, nous continuons à lutter pour la mise en œuvre et la progression de nos droits inhérents issus des traités, de notre titre et de nos intérêts. Cette pandémie



« Les droits des Premières Nations ne sont pas figés dans le temps. Nous sommes heureux de la décision relative à l'affaire sur les droits de pêche des Nuu-chah-nulth, qui affirme que les Premières Nations ont le droit d'accéder à toutes les ressources halieutiques, sans l'exclusivité d'une espèce ou l'autre. » – Pêches



mondiale a mis en évidence ce que nous savions déjà : il existe des problèmes systémiques dans les relations entre les gouvernements et les Premières Nations. L'APN-C.-B. continue d'assurer une communication claire et ouverte avec les Chefs et les dirigeants et s'efforce de s'assurer que les Premières Nations travaillent de manière collective vers l'atteinte des mêmes objectifs.

Conclusion

Comme je l'ai dit, nous persévérons malgré les pertes et la douleur. Nous constatons progressivement que notre travail apporte des changements positifs dans nos communautés. J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier le conseil d'administration de l'APN-C.-B., les gardiens du savoir, la représentante des femmes et les représentants des jeunes pour leur soutien, leur dynamisme et leurs efforts.

« Les Premières Nations souhaitent et attendent des transformations profondes et fondamentales au sein des systèmes de justice canadiens, en particulier dans le domaine des services de police. La discrimination raciale exercée par la GRC à l'égard des Premières Nations doit cesser. » – Justice et racisme



Cheffe régionale Kluane Adamek, Aagé Région du Yukon

Shiyaa Awoodineiki’.

Au nom de la région du Yukon de l’APN, je remercie les aînés, les matriarches, les anciens combattants, les Chefs, les dirigeants et les jeunes de tout le Yukon qui appuient le travail de notre bureau. Je salue également les Premières Nations au Canada qui continuent de faire preuve de force, de courage et de leadership dans cette année difficile.

Introduction

Alors que la région du Yukon continue de traverser la pandémie et que les restrictions liées à la COVID-19 commencent à s’assouplir, je pense aux défis que nous avons dû relever au cours de la dernière année, aux êtres chers que nous avons perdus et aux répercussions du confinement sur la santé physique et mentale de nos citoyens, en particulier les jeunes. Si le Yukon est dans une position aussi solide aujourd’hui, c’est grâce aux communautés, aux Chefs et aux dirigeants des Premières Nations du Territoire qui nous ont aidés à demeurer forts en tant que peuple, tout en restant séparés et en sécurité en tant qu’individus. Je me félicite également des nombreuses réalisations que les Premières Nations du Yukon ont célébrées cette année, cela malgré les difficultés sociales et économiques importantes auxquelles elles ont été confrontées.

Principales questions et activités régionales

La région du Yukon de l’APN a continué de s’appuyer sur l’héritage de ses prédécesseurs

pour faire progresser les priorités et les objectifs de son plan stratégique, « A Yukon That Leads » (Un Yukon qui montre l’exemple), et pour aider les Premières Nations du Territoire à faire avancer leurs priorités au niveau national. Au cours des trois dernières années, la région du Yukon de l’APN a organisé un ensemble de Sommets des Chefs. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, ces sommets ont été organisés avec succès, soit en ligne au moyen de Zoom, soit avec un modèle hybride de participation en personne et virtuelle. L’objectif était de s’assurer que les Premières Nations du Yukon ressentent un sentiment de cohésion, en particulier face aux défis posés par la pandémie. Après la COVID-19, ces Sommets des Chefs seront tout aussi importants, car ils permettront aux dirigeants des Premières Nations du Yukon d’établir un consensus et de déterminer des priorités communes et les mesures que les communautés devront prendre au fur et à mesure qu’elles s’adapteront à un nouveau rythme. En 2021, nous avons tenu un Sommet des Chefs en mars et en juin; un autre est prévu en septembre, avant notre sommet annuel au cours de l’automne.

La région du Yukon de l’APN a continué d’axer ses efforts sur les mesures à prendre pour lutter contre les changements climatiques et de s’inspirer de l’approche axée sur les valeurs prônée par les Premières Nations du Territoire dans tous les travaux liés au climat. Au début de l’année, nous avons été fiers de lancer, en partenariat avec le Conseil des Premières Nations du Yukon, la toute première bourse d’action climatique





Rapports des chefs régionaux



des Premières Nations du Yukon. Celle-ci a donné à un groupe de jeunes et de nouveaux chefs de file des Premières Nations l'occasion de discuter et d'élaborer des approches en faveur du climat guidées par le savoir traditionnel et l'innovation. La région du Yukon de l'APN a également participé à de multiples séances de discussions de l'APN sur une politique relative à l'eau et une stratégie de l'eau à long terme. Ces séances, qui ont réuni des dirigeants et des membres des Premières Nations du Yukon, comprenaient une cérémonie de l'eau et des discussions sur l'importance sacrée de l'eau ainsi que sur les rôles, les droits et les responsabilités des Premières Nations (en particulier les matriarches) dans la gestion de l'eau et des ressources hydriques.

La reconnaissance et le renforcement du leadership communautaire demeurent une priorité de notre région. Cette année, la distanciation physique et les restrictions ont eu de graves répercussions sur la santé physique et mentale des membres des Premières Nations du Canada, du Nord et du Yukon. Ainsi, la région du Yukon s'est donnée comme priorité de souligner les réussites, la sagesse et les réalisations des citoyens des Premières Nations du Territoire qui apportent chaque jour une contribution importante à leur communauté. Cette année, la deuxième cérémonie de remise des prix annuels du leadership de la région du Yukon de l'APN a été organisée en ligne. Il s'agissait de récompenser et de féliciter les personnes qui incarnent les valeurs d'« Un Yukon qui montre l'exemple ». Treize citoyens des Premières Nations du Territoire ont été récompensés, félicités, honorés et reconnus pour leurs efforts et leur leadership incroyables.

Environnement et changements climatiques

En tant que titulaire du portefeuille national de l'APN de l'environnement et des changements climatiques, je m'engage à promouvoir des solutions d'action en faveur du climat qui sont élaborées et dirigées par les Premières Nations grâce à des approches fondées sur les valeurs et les droits. Nous continuons de travailler en étroite collaboration avec les Chefs-en-assemblée et nous recevons des conseils et des orientations du Comité consultatif sur le changement climatique et l'environnement de l'APN et du Comité mixte Premières Nations – Canada sur la lutte contre les changements climatiques. Le Secteur de l'environnement de l'APN a officiellement lancé une enquête nationale sur les changements climatiques auprès des Premières Nations dans l'ensemble du pays afin de contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale des Premières Nations sur le climat.

Notre région s'efforce de mettre en œuvre les déclarations d'urgence climatique des Premières Nations du Yukon signées par les dirigeants et les jeunes en février 2020 lors du tout premier Rassemblement sur l'action en faveur du climat, qui s'est tenu à Whitehorse, au Yukon. Dans le cadre des efforts visant à créer une vision et un plan d'action sur le climat pour les Premières Nations du Yukon, nous nous sommes associés pour créer conjointement la bourse d'action climatique des Premières Nations du Yukon, qui a été lancée en janvier 2021. Quatorze jeunes et nouveaux chefs de file âgés de 18 à 30 ans ont été sélectionnés pour participer à cette bourse diversifiée d'une durée de 20 mois, qui comprend des programmes virtuels, en personne et sur le



terrain. La bourse soutiendra et fera respecter les jeunes dans leurs activités centrées sur les défis liés au climat, ainsi que sur leur culture et leur identité. Le programme permettra d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour élaborer des solutions climatiques d'un point de vue holistique en intégrant une vision du monde des Premières Nations. La bourse aidera les Premières Nations du Yukon à élaborer collectivement une stratégie régionale des Premières Nations du Yukon sur le climat, qui sera publiée au printemps 2022.

Traités modernes

Faire progresser les priorités selon l'orientation des titulaires de traités modernes et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale continue d'être une priorité tant au niveau régional que national. Compte tenu du succès et des résultats du premier Forum national sur l'autonomie gouvernementale et les traités modernes organisé à Whitehorse en 2019 par le bureau du Yukon de l'APN, nous envisageons de nous appuyer le plus tôt possible sur la dynamique et les travaux importants issus de cet événement, tout en déterminant les objectifs du deuxième forum. Nous avons hâte de réunir (en personne ou en ligne) des Premières Nations autonomes et signataires de traités modernes du Nord et de l'ensemble du Canada, y compris des Premières Nations intéressées par un traité moderne ou une entente sur l'autonomie gouvernementale, afin de discuter de solutions novatrices pour faire progresser l'autodétermination.

Jeunes

En tant que titulaire de portefeuilles soutenant le Conseil national des jeunes de l'APN (CNJ-APN), j'ai eu le privilège de constater la détermination et le leadership que les représentants du Conseil des jeunes ont apporté au sein du Comité exécutif national de l'APN et dans leurs régions respectives. Le CNJ-APN continue d'être un pilier très important dans l'ensemble de notre travail national. Je tiens à remercier et à féliciter tous ses membres, tant anciens qu'actuels, pour leurs efforts de défense d'intérêts inlassables et leur volonté de faire progresser les intérêts des jeunes et les initiatives importantes lancées par le CNJ-APN.

La région du Yukon de l'APN a adopté une résolution déclarant que 2020-2021 serait l'« Année de la jeunesse ». Par l'intermédiaire de partenariats, nous avons créé diverses possibilités pour faire participer les jeunes aux travaux régionaux et faire entendre les points de vue de nouveaux chefs de file et de jeunes acquérant de plus en plus de notoriété au sein des Premières Nations du Yukon et dans la région du Yukon. La pandémie a constitué un obstacle important au développement personnel et professionnel des jeunes. L'« Année de la jeunesse » est une façon de célébrer le leadership des jeunes et de leur proposer un programme leur permettant d'occuper des postes de direction, où leur voix pourra être entendue et prise en compte dans l'élaboration des politiques et les prises de décisions. Ce programme officiel comprend le développement du leadership, une formation à l'animation de réunions et l'élaboration de programmes et de projets. Ces activités seront réunies à l'occasion d'un rassemblement des jeunes qui aura lieu en personne en 2022.





Rapports des chefs régionaux



Le bureau de l'APN du Yukon a poursuivi son partenariat avec Bringing Youth Towards Equality (BYTE), une organisation du Yukon « fondée par les jeunes, pour les jeunes ». En 2021, nous continuerons de célébrer les réussites des jeunes et de chercher des moyens d'offrir des possibilités à d'autres chefs de file.

Comité exécutif et Comité de gestion

De par ma formation et mes intérêts, je continue d'œuvrer en tant que membre contributeur du Comité de gestion de l'APN. Dans le cadre de mon travail au sein du Comité exécutif et du Comité de gestion de l'APN, je veille à ce que mes actes respectent le Code de conduite du Comité exécutif de l'APN et qu'ils continuent d'être guidés par mes valeurs et mes enseignements. Il est essentiel que l'APN progresse dans le sillon du changement officiel de nom de « Fraternité des Indiens du Canada » afin de réellement produire des retombées sur les personnes qu'elle sert. Je suis heureuse que le Comité exécutif de l'APN ait appuyé une motion dans ce sens, en mars 2021. En outre, nous pouvons tous nous réjouir de la mise en œuvre de la résolution 13/20 de l'APN, Devenir un modèle en éradiquant la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et le sexe au sein de l'Assemblée des Premières Nations, et de l'avancée des priorités mentionnées dans les Appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, notamment l'adoption de mesures urgentes et spéciales pour veiller à ce que les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones soient représentées dans la gouvernance et pour protéger leurs droits et leurs intérêts dans cette activité. Au cours des trois dernières années, j'ai œuvré pour que le Comité

exécutif soit tenu de respecter les normes les plus élevées en matière d'équité, de transparence et de justice.

La voie à suivre ou perspectives d'avenir

Un Yukon qui montre l'exemple. Notre région a enregistré des taux de vaccination parmi les plus élevés au pays grâce au leadership inlassable des Chefs et des dirigeants communautaires, qui ont consacré beaucoup de leur temps à s'assurer que les Yukonnais et les Premières Nations du Yukon aient accès à des renseignements sûrs et précis sur les vaccins. Bien que la pandémie ne soit pas encore terminée, nous commençons à ressentir un soulagement en sachant que nos communautés et nos proches sont protégés contre le virus et que nous sommes sur le point de nous réunir de nouveau en personne. J'ai hâte de participer à des réunions en personne et de m'entretenir plus fréquemment avec les citoyens et les Chefs des Premières Nations du Yukon. Je continuerai de soutenir le travail acharné accompli par les membres des Premières Nations du Yukon et du Canada!

Conclusion

Je tiens de nouveau à remercier les aînés, les matriarches, les Chefs et les jeunes qui nous ont guidés tout au long d'une année très difficile. La région du Yukon de l'APN demeure déterminée à travailler en étroite collaboration avec les dirigeants du Territoire et de tout le pays pour fournir un soutien à toutes les communautés et à tous les citoyens des Premières Nations !

*Puissions-nous continuer de nous soutenir les uns les autres et de montrer l'exemple à partir d'une région fondée sur des valeurs.
Gunalchéesh.*



Chef régional Norman Yakeleya

Territoires du Nord-Ouest

Au nom de la nation dénée et des Premières Nations des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.), je transmets mes salutations à mes collègues. Bien que notre organisation poursuive son travail dans le but de faire respecter et de protéger les droits et intérêts de la nation dénée, sachez que vos efforts inlassables pour faire progresser nos intérêts collectifs sont reconnus.

Introduction

Mes priorités en tant que Chef national des Dénés et Chef régional de l'APN des T.N.-O. n'ont pas changé depuis mon élection en 2018. Dans le cadre de mes fonctions, je continue d'unifier les Dénés et d'améliorer nos relations de travail avec nos partenaires gouvernementaux territoriaux, fédéraux et autochtones. À l'instar d'un grand nombre d'entre vous, mon programme a été mis à rude épreuve au cours de la dernière année en raison des obstacles découlant de la COVID-19. Nous avons toutefois enregistré des réussites contre toute attente. Lorsque je contemple l'année 2020, je suis fier de dire que notre organisation a travaillé d'arrachepied pour restructurer les modes de communication, d'organisation et de planification des Dénés, ce qui a donné lieu à de nombreuses initiatives fructueuses et a offert des possibilités de croissance.

Principales questions et activités régionales

Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous présenter nos progrès et réalisations de l'année écoulée. La nation dénée continue de défendre les intérêts des Premières Nations du Nord; un

domaine dans lequel nous avons accompli des progrès importants pour améliorer notre bien-être collectif, cela malgré les défis imprévus inhérents à la COVID-19. Nous continuons à travailler avec nos partenaires à tous les niveaux pour atteindre des objectifs communs d'équité et d'égalité. Cependant, alors que nous évaluons nos réalisations en tant que nation et que nous les célébrons, il est tout aussi important de continuer à regarder vers l'avenir : il reste du travail à accomplir pour obtenir des changements durables pour les Dénés.

Tout en regardant vers l'avenir, il est important de préserver nos traditions. L'an dernier, la nation dénée a joué un rôle déterminant dans la pétition adressée au gouvernement fédéral, qui lui demandait d'investir dans le programme *Sur la terre* dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Il s'agissait d'encourager notre peuple à renouer avec son passé, tout en se protégeant de la pandémie croissante. En conséquence, le financement fédéral, combiné à la fermeture des écoles, a donné aux familles et à leurs enfants une possibilité sans précédent d'apprendre à vivre sur la terre.

Les réussites de ce type sont le fruit de partenariats. C'est pourquoi la nation dénée a également été le principal promoteur de la mise sur pied du Conseil des dirigeants des T.N.-O. Composé de dirigeants autochtones et de représentants du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le Conseil examinera des questions d'intérêt commun, notamment la COVID-19 et ses répercussions,





Rapports des chefs régionaux



la gouvernance au niveau territorial, l'eau, l'énergie, les changements climatiques, le logement, l'éducation, la santé et la reconstruction de l'économie des T.N.-O. après la pandémie.

Le recul de la pandémie nous permet de planifier notre relance. Cette crise a mis en lumière les profondes inégalités auxquelles font face nos communautés. Je suis déterminé à consolider notre position en poussant le gouvernement du Canada à respecter ses promesses et ses mandats de réconciliation. En ce qui concerne la relance économique, le gouvernement fédéral a demandé à des ministères de tenir compte de la contribution des partenaires locaux, provinciaux, territoriaux et autochtones. Ainsi, la nation dénée a rédigé une déclaration de principe intitulée *Resetting the Sail*.

Alors que nous continuons de progresser sur nos territoires traditionnels en ce qui concerne nos terres et nos ressources, il est tout aussi important que de faire avancer les travaux relatifs à nos structures de gouvernance traditionnelles, qui ont été démantelées par des objectifs coloniaux. Nous savons que le système actuel est propice à un changement : c'est l'occasion pour le Canada de réparer les torts de l'histoire. C'est dans cet état d'esprit et en fonction du programme pour lequel j'ai été élu que la Nation dénée a entamé le processus de reconstruction, de réinvention et d'autodétermination de ses structures de gouvernance traditionnelles par l'intermédiaire de la Commission de réforme constitutionnelle (CRC). Cet effort sera centré sur l'unité, la réconciliation et la mise à jour de la Constitution et des règlements de la nation dénée, qui ont été améliorés

dans le cadre de tables rondes régionales organisées dans tout le territoire; nous demanderons la ratification de ces documents à l'occasion de notre prochaine assemblée régionale.

Nous commençons à travailler selon nos propres pratiques de gouvernance, mais il est tout aussi important de favoriser l'amélioration des pratiques du gouvernement avec lequel nous travaillons le plus étroitement : le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO). Bien que notre relation ne fasse que s'améliorer, notamment grâce à la création du Conseil des dirigeants des T.N.-O., le corps législatif peut encore être amélioré pour répondre à nos besoins d'une manière conforme à une relation de gouvernement à gouvernement, non une relation ancrée dans le paternalisme. Compte tenu de la délégation, le GTNO est le premier organisme à recevoir des fonds fédéraux avant la distribution du reste. Ainsi, la nation dénée s'est employée à transférer les fonds fédéraux directement aux communautés dénées. Nous continuerons de faire pression pour qu'il s'agisse d'un changement permanent afin d'assurer un financement prévisible et durable permettant aux programmes mis en œuvre dans les communautés d'atteindre leur plein potentiel.

Sur la terre et soutiens communautaires (COVID-19)

La nation dénée est fière d'avoir réussi à obtenir des fonds fédéraux pour permettre à ses membres et aux autres citoyens autochtones des Territoires du Nord-Ouest de retourner sur la terre alors que la pandémie de COVID-19 se propageait dans le monde entier, offrant ainsi aux personnes



un moyen sûr de garder une distance physique, tout en revitalisant leurs traditions culturelles. En raison de nos activités de défense d'intérêts, le premier ministre Trudeau a reconnu publiquement le dévouement de la nation dénée à la conservation de ses connaissances traditionnelles et de sa culture grâce à ses efforts collectifs. En plus du succès de son programme *Sur la terre*, la nation dénée s'est également associée à la Fondation Mastercard, à Banques alimentaires Canada, à True North Aid et à des sociétés de transport du Nord pour distribuer du saumon, de la farine et des Chromebooks aux communautés et aux écoles dénées pour soutenir l'éducation et assurer le bien-être physique de la population pendant la pandémie de COVID-19.

Pensionnats indiens – Appel à l'action 46

En juin 2015, la Commission de vérité et réconciliation du Canada a demandé aux institutions canadiennes de travailler ensemble en s'engageant davantage dans la réconciliation et la justice à l'égard des survivants des pensionnats indiens. L'une des recommandations de la Commission demandait aux parties concernées de signer

un « pacte de réconciliation » (Appel à l'action 46). Dans notre tradition, un pacte signifie se faire mutuellement une promesse en prenant le Créateur à témoin.

Nous avons étudié un processus pour créer un pacte sacré de réconciliation en discutant avec les peuples autochtones, les églises et le gouvernement fédéral. La dernière ébauche du pacte de réconciliation est actuellement examinée par le ministère de la Justice; nous attendons que le Canada nous fasse part de ses commentaires. Notre objectif est de faire avancer l'Appel à l'action 46 par l'intermédiaire d'un dialogue régional qui comprend une traduction dans les langues des Dénés.

Nous nous promettons les uns aux autres ainsi qu'aux survivants des pensionnats indiens et à leurs descendants d'emprunter la voie de la guérison et de la réconciliation pour offrir un avenir meilleur aux prochaines générations.

ACE et droits à l'eau

L'approche de la nation dénée concernant une gouvernance et une conception conjointes dans le domaine de l'eau consiste



Rapports des chefs régionaux



à définir collectivement les objectifs, les mandats et les programmes de l'Agence canadienne de l'eau (ACE). De plus, nous cherchons à superviser la mise en œuvre du plan afin de continuer à bâtir ensemble des institutions solides. Pour atteindre cet objectif, la nation dénée travaillera de concert avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour coordonner les décisions concernant les terres et les eaux transfrontalières des Dénés, s'assurer que les connaissances des Dénés sont prises en compte dans le processus décisionnel et la gestion de l'eau, reconnaître et soutenir la création d'institutions dénées de gestion de l'eau sur le territoire, aider à créer ou à renforcer les conseils de bassin ou de bassin versant existants, développer la planification au niveau du bassin versant ou fluvial et collaborer avec d'autres gouvernements pour renforcer le Conseil du bassin du fleuve Mackenzie.

Éducation des Dénés

In July of 2020, we held our virtual Dene En juillet 2020, nous avons tenu notre sommet virtuel sur l'éducation des Dénés, au cours duquel des dirigeants locaux, des enseignants et des jeunes ont élaboré la stratégie d'éducation des Dénés « Deux visions du monde : Une vision ». Ce plan vise à reconsidérer, à reconstruire et améliorer le système d'éducation des T.N.-O. par la collaboration et l'unité. Il englobera également les modes de connaissances autochtones de nos apprenants, tout en les préparant pour l'avenir grâce à une rigueur académique.

Cette avancée fait suite à un précédent rapport du vérificateur général du Canada.

Ce document constatait, entre autres, que le gouvernement des T.N.-O. avait du mal à offrir une éducation équitable aux élèves des communautés plus petites et plus éloignées. Pour remédier à cette situation, les participants au sommet ont dressé une liste de priorités qui nécessitent une attention immédiate : bâtir un système d'éducation élaboré, gouverné et doté en personnel par les Dénés; augmenter le nombre d'enseignants et d'administrateurs dénés soutenus par un personnel scolaire non autochtone bien informé; établir un cadre juridique et des processus législatifs pour créer un système scolaire différent pour les communautés autochtones des T.N.-O.; fournir suffisamment de ressources et de fonds aux écoles régionales et à celles gérées par les communautés; dispenser un enseignement et un soutien en matière de bien-être mental à tous les niveaux; incorporer de solides moyens de planification de carrière à tous les niveaux; garantir un système d'éducation holistique qui prend en compte l'histoire, les cultures et les langues autochtones des citoyens.

À ce jour, la nation dénée cherche à obtenir des fonds auprès de Services aux Autochtones Canada pour assurer la mise en œuvre et la réussite de la stratégie. Les fonds serviront à finaliser le document *Vision* aux fins d'une diffusion publique, à élaborer un plan indiquant les besoins en personnel pour faire avancer le plan et à mettre sur pied un comité des Chefs sur l'éducation pour surveiller le processus.



Programme d'aide aux demandeurs des externats indiens

Dans sa forme actuelle, le programme d'aide aux demandeurs des externats indiens est ralenti par des retards dans les procédures administratives et par le peu de ressources investies dans la mise en place de moyens pour traiter un nombre de demandes plus élevé que prévu.

Le processus déroutant et fastidieux de présentation d'une demande rend encore plus difficile le recours à ce programme important. Le système actuel est tellement inefficace que les demandeurs finissent généralement par présenter des formulaires contenant un nombre élevé d'erreurs. Ces problèmes auraient pu être évités si le programme avait été finalisé par Argyle Communications et confié aux communautés pour faciliter la mise en place de moyens.

Malgré mes interventions, les personnes chargées de la mise en œuvre du programme n'ont déployé aucun effort pendant neuf

mois, sur un processus de deux ans et demi. Le programme demeure donc incomplet. Comme on pouvait s'y attendre, à cause de ce retard, la nation dénée et d'autres Premières Nations au Canada n'ont pas été en mesure de présenter des demandes correctement.

De plus, les demandeurs reçoivent rarement des mises à jour sur la situation de leur demande, ce qui entraîne des difficultés excessives dans le processus. Les survivants et leurs communautés méritent de recevoir leur juste indemnisation dans un délai convenable. Dans l'ensemble, ce système devrait fonctionner plus efficacement et plus rapidement. En plus, il conviendrait d'investir davantage de ressources pour corriger cette mauvaise façon d'agir et prévenir des problèmes semblables.

Au moment de la rédaction du présent rapport, des activités étaient encore en cours pour résoudre ces problèmes.



Alors que notre organisation travaille sans relâche à la défense et à la protection des droits et intérêts de la nation dénée, sachez que les efforts inlassables que vous déployez pour faire progresser nos intérêts collectifs sont également reconnus.



La voie à suivre ou perspectives d'avenir

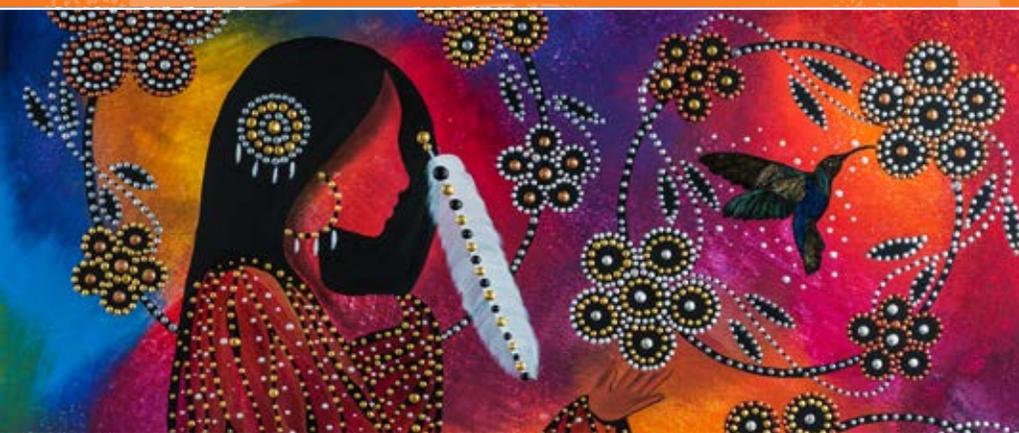
L'année dernière a été marquée par de grandes épreuves et de grands défis, mais elle nous a aussi ouvert de nouvelles perspectives et nous a montré la meilleure façon d'aller de l'avant. En tant que Chef national de la nation dénée et Chef régional de l'APN pour les T.N.-O., je suis fier de la force, de l'empathie et de la résilience dont font preuve nos citoyens, mais je suis aussi très fier de notre unité. En 2020, nous avons été plus unis que jamais. Maintenant, nous récoltons les fruits de nos efforts. Aujourd'hui, nous nous félicitons d'un nombre accru d'investissements communautaires, du renforcement des relations de gouvernement à gouvernement et de l'amélioration de la gouvernance. Malgré cela, je n'ai pas terminé mon travail de dirigeant. J'envisage d'ailleurs un autre mandat en tant que Chef régional pour les Territoires du Nord-Ouest.

Conclusion

Alors que nous cheminons sur la voie de la compréhension mutuelle et de la réconciliation, il est important de ne pas oublier que nous pouvons accomplir de grandes choses ensemble. Je ne suis pas prêt de m'arrêter dans ma volonté d'unir les Dénés, de faire entendre nos opinions et d'établir de meilleures relations au sein du GTNO, du Canada et entre nous.

*Chef régional Norman Yakeleya,
Territoires du Nord-Ouest
Chef national de la nation dénée*

Le gouvernement peut encore s'améliorer pour répondre à nos besoins d'une manière conforme à une relation de gouvernement à gouvernement, non à une relation ancrée dans le paternalisme.



Rapports des conseils



Conseil des gardiens du savoir de l'Assemblée des Premières Nations

Depuis la création de la Fraternité des Indiens du Canada, devenue ensuite l'Assemblée des Premières Nations (APN), nos aînés et nos gardiens du savoir aident l'APN à demeurer une organisation reconnue et appréciée grâce à leurs riches et inestimables récits et contributions. Les aînés ont toujours joué un rôle honorable et prépondérant au sein de l'organisation, comme le prouve la Charte de l'APN.

Au cours des 39 dernières années, les dirigeants de l'APN se sont appuyés sur les connaissances historiques, spirituelles et culturelles du Conseil des gardiens du savoir et de ses représentants. Le Conseil a contribué à l'élaboration des politiques de l'APN et à l'établissement de relations avec le gouvernement fédéral et d'autres organisations nationales et internationales. Il contribue depuis très longtemps et sans relâche à l'orientation de l'APN, en particulier durant les périodes difficiles et dans les dossiers importants relatifs aux droits issus de traités et à la gouvernance des Premières Nations.

À ce jour, le Conseil continue de jouer un rôle important dans tous les domaines et toutes les activités de l'APN. Présidé par Eldon Bernard, représentant du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, il compte des représentants de chacune des dix régions de l'APN : Gwendolyn Point (doctorat), Première Nation Kowkale, Colombie-Britannique; Charles Hume, Premières Nations Champagne et Aishihik, Yukon; John Bekale, Gamèti, Territoires du Nord-Ouest; Bruce Starlight, nation des Tsu'utina, Alberta; Joseph Quewezance, Saskatchewan; Ernie Daniels, Première

Nation de Long Plain, Manitoba; Edmond Sackaney, Première Nation de Fort Albany, Ontario; William Sunday, réserve d'Akwesasne, Québec/Labrador; Phyllis Googoo, Première Nation de Waycobah, Nouvelle-Écosse/Terre-Neuve.

Le Conseil encourage les dirigeants et les défenseurs des Premières Nations à continuer de faire profiter les rencontres, telles que les Assemblées des Chefs, de leurs expériences, de leurs investigations, de leurs succès et de leurs défis. Il a toujours été essentiel aux activités quotidiennes des Premières Nations : il maintient nos traditions, nos valeurs, nos langues et notre histoire au premier plan. Il est de notre responsabilité à tous d'assurer la prospérité et la sécurité des jeunes, tout comme l'ont fait nos ancêtres pour nous. Les membres du Conseil n'ont de cesse de s'entretenir avec les aînés de leurs régions respectives et de les aider, de communiquer de l'information et de s'assurer que les messages sont bien diffusés à l'échelle locale et nationale.

Tandis que les Premières Nations revitalisent leurs traditions et leurs cérémonies dans le cadre de rassemblements, le Conseil demande que les traditions, les langues et les cérémonies des Premières Nations soient transmises et préservées, car elles sont le fondement de la construction de nations plus fortes.

Principales activités et réalisations

Le Conseil se réunit deux fois par an, à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle et de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN, pour discuter des problèmes et défis



du moment et pour formuler de nouvelles idées. Cette année, en raison de la pandémie de Covid-19, les gardiens du savoir ont dû avoir recours à des outils virtuels pour maintenir la communication et apporter leur contribution de manière continue. Le Conseil a étudié la question de la Covid-19 et a diffusé un message invitant les citoyens à rester chez eux et à s'isoler des autres. Il leur a aussi conseillé de maintenir une distance physique entre eux lorsqu'ils retournent sur leurs terres ancestrales.

Les gardiens du savoir ont également diffusé une déclaration sur les conflits de pêche et le harcèlement qui perdurent dans la région du Canada atlantique, affirmant que « les droits des pêcheurs des Premières Nations ne sont pas respectés ».

Cadre des systèmes de connaissances autochtones

Cette année, le Conseil des gardiens du savoir a discuté d'une ébauche du « Cadre des systèmes de connaissances autochtones » avec l'APN et Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). Il a examiné ce document évolutif les 11 et 12 mars 2021, et a tenu une réunion avec des représentants d'ECCC pour leur présenter ses commentaires sur le « Cadre », qui est actuellement en cours d'élaboration et d'examen par le ministère. Les commentaires portaient sur la nécessité d'inclure l'héritage des traités et des promesses non respectés, la discrimination, l'oppression, le racisme, l'utilisation future des connaissances autochtones et, surtout, leur protection.

Mandat

Durant l'année, le Conseil a poursuivi l'élaboration de son mandat et a participé aux discussions sur le renouvellement de la Charte de l'APN. Il a également participé aux activités de divers comités des Chefs en fournissant des conseils et des services en tant qu'aînés.

Les membres du Conseil continuent de se réunir par Zoom et par téléconférence pour se tenir au courant des principales activités dans leurs régions respectives et pour contribuer aux efforts généraux du personnel de l'APN, du Comité exécutif et des Premières Nations.

Prochaines étapes – la voie à suivre

- L'APN continuera de soutenir le Conseil des gardiens du savoir ou des aînés dans ses activités. Il est essentiel de prendre en compte les cultures et les points de vue des Premières Nations dans les travaux menés à l'échelle régionale et nationale, et d'intégrer pleinement les idées et la participation du Conseil dans tous les travaux.
- Le Conseil continuera de fournir des orientations au Comité exécutif et au personnel de l'APN et de soutenir le nouveau Quadri-Conseil (Conseils des femmes, des jeunes, des anciens combattants et des gardiens du savoir) dans ses activités.
- Le Conseil continuera de proposer une orientation et une vision durant les réunions des Quatre Conseils de l'APN.
- Le Conseil continuera de tenir des réunions sur son protocole, ses rôles et ses responsabilités.







Rapport annuel du conseil des femmes de l'APN

L'objectif du Conseil des femmes de l'Assemblée des Premières Nations (APN) est d'unifier les nations et de créer des nations saines et heureuses vivant dans une harmonie réciproque grâce à une identité et à des enseignements culturels fondés sur le respect, l'amour, le courage, la sagesse, l'honnêteté, l'humilité et la vérité. Le Conseil des femmes de l'APN établit également un équilibre fondé sur le sexe au sein des Premières Nations, ainsi que parmi toutes les entités travaillant avec les Premières Nations, qui honore les droits et aspirations des femmes des Premières Nations.

Le Conseil des femmes veille aussi à ce que les préoccupations et les points de vue des femmes des Premières Nations soient pris en compte dans les travaux de l'APN. Les membres du Conseil des femmes de l'APN s'acquittent pleinement des responsabilités de leur portefeuille et participent à un large éventail d'activités, notamment des réunions de groupes d'experts, des présentations et des forums, qui concernent les femmes des Premières Nations.

Le Conseil des femmes de l'APN fournit une orientation dans des projets de politique importants, par exemple l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action d'un cadre national des Premières Nations, la défense des intérêts des femmes des Premières Nations victimes d'une stérilisation forcée ou contrainte afin qu'elle puissent obtenir un recours, la question de la traite d'êtres humains, l'analyse comparative entre les sexes (ACS+) et l'autonomisation et la prospérité économiques des femmes, des

filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ des Premières Nations.

Principales activités et réalisations

Le membre du Comité exécutif de l'APN titulaire du portefeuille du Conseil des femmes de l'APN a participé à la réunion fédérale, provinciale et territoriale des ministres de la Condition féminine, qui s'est tenue en ligne le 15 janvier 2021. C'est la quatrième fois que les ministres de la Condition féminine invitent le Conseil des femmes de l'APN à participer à leur réunion. C'est une excellente occasion de discuter des questions prioritaires et des possibilités de partenariat. L'ordre du jour de la réunion comprenait des discussions sur les questions prioritaires de l'APN, telles que les *Appels à la justice* du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, l'élaboration d'un plan d'action national pour mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ des Premières Nations et le rôle des femmes autochtones dans la reprise économique après la pandémie de COVID-19.

Le Conseil des femmes de l'APN a également terminé ses travaux liés à un projet de rapport, intitulé *Sécurité et prospérité économiques des femmes des Premières Nations*, qui sera terminé en septembre 2021. Le rapport examinera les nombreux obstacles auxquels se heurtent les femmes des Premières Nations pour accroître leur niveau d'éducation, s'établir et réussir en tant qu'entrepreneuse et trouver un emploi dans des postes de gestion ou de direction. Il





comprendra un cadre stratégique global d'action pour faire progresser les questions socioéconomiques et accroître la participation des femmes des Premières Nations à la gouvernance des Premières Nations dans tout le Canada.

Plan d'action national relatif aux FFADA2S+ des Premières Nations

Au cours du printemps et de l'été 2021, le Conseil des femmes de l'APN organisera un ensemble de séances de mobilisation régionales afin de recueillir des avis et de mettre à jour le Plan d'action des Premières Nations pour mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ des Premières Nations. Il s'agit d'un processus dirigé par les Premières Nations, conçu selon une approche axée prioritairement sur les familles et prenant en compte les traumatismes. La mobilisation régionale vise à produire des rapports ou des plans d'action régionaux qui étudieront les situations, les points de vue et les travaux des régions dans des domaines prioritaires. Ce travail est mandaté par la résolution 67/2019 de l'APN, *Élaboration et mise en œuvre d'un Plan d'action national pour contrer la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA autochtones*.

Le 3 juin 2021, l'APN a diffusé le Cadre national des Premières Nations en réponse aux 231 Appels à la justice issus de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Intitulé *Donner vie aux Appels à la justice : Un plan d'action pour mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ des Premières Nations*, ce cadre est a été élaboré avec la participation directe de survivants d'actes de violence sexiste et des familles de personnes disparues ou assassinées des Premières Nations. Le Cadre national des Premières Nations contient des mesures d'envergure nationale pour soutenir les familles et les survivants, un cadre de prévention et un cadre de guérison. Il renferme également des mesures centrées sur les quatre thèmes des 231 Appels à la justice, à savoir la culture en tant que sécurité, la santé et le bien-être, la sécurité humaine et la justice.

Le Cadre national des Premières Nations contribuera au Plan d'action national du gouvernement fédéral pour mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones et sera un catalyseur de la mise en œuvre des 231 *Appels à la justice*. Le Cadre national des Premières Nations ne constitue qu'une partie



de la réponse des Premières Nations aux 231 *Appels à la justice* de l'Enquête nationale; il offre une optique nationale aux mesures préconisées. Le rapport du cadre comprendra également des priorités et des plans d'action régionaux élaborés à la suite d'une mobilisation régionale continue. Aussitôt qu'un rapport régional sera terminé, il sera ajouté au Cadre national des Premières Nations, en tant qu'élément complémentaire, pour aider à demander la mise en œuvre.

Prochaines étapes — La voie à suivre

Le Conseil des femmes de l'APN continuera de prôner l'établissement d'un équilibre entre les sexes qui honore les droits et les aspirations des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ des Premières Nations au sein des communautés des Premières Nations et de toutes les entités travaillant avec les Premières Nations. En 2021 et 2022, une grande partie du travail du Conseil des femmes de l'APN sera probablement consacré à la demande de la mise en œuvre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones et celle du Cadre national des Premières Nations.



Conseil national des jeunes

Les membres du Conseil national des jeunes (CNJ) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) exercent à l'unisson leurs droits inhérents et s'efforcent d'influer sur l'orientation de l'APN en promouvant l'égalité intersectionnelle. Le CNJ travaille avec tous les niveaux de direction pour créer des possibilités de perfectionnement personnel et d'autonomisation pour les futures générations.

Établi par la Charte de l'Assemblée des Premières Nations, le CNJ est un organe important de l'APN qui représente les jeunes des Premières Nations de tout le pays dans des dossiers qui les concernent au quotidien. Il agit en tant qu'organe consultatif auprès des Comités des Chefs, du Secrétariat et du Comité exécutif de l'APN dans divers dossiers concernant ou non les jeunes.

Le CNJ fonctionne comme un conseil composé de 20 membres représentant les 10 régions de l'APN. Chaque région nomme un représentant et une représentante dans le cadre de son processus d'élection régional. Chaque année, le CNJ élit deux coprésidents et deux membres exécutifs pendant l'Assemblée générale annuelle (AGA). En 2020-2021, les coprésidents du CNJ sont Rosalie Labillois-Wysote et Cedric Gray-Lehoux, et le membre exécutif est Ashley Daniels.

Principales activités et réalisations

Les membres du CNJ travaillent dans divers dossiers de l'APN. Chacun est responsable d'un portefeuille pour se tenir au courant des travaux accomplis dans son secteur d'affectation. Les membres du CNJ renseignent le Conseil sur les avancées accomplies dans leurs portefeuilles respectifs

à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle, de l'Assemblée extraordinaire des Chefs et de réunions en ligne.

Secrétariat et Comité exécutif de l'APN

Le CNJ de l'APN conseille des Comités des Chefs et des groupes de travail de l'APN et participe aux forums organisés par le Secrétariat de l'APN. Cette année, il a donné la priorité à des activités de sensibilisation et d'information centrées sur le projet de loi C-15, Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et la vaccination contre la COVID-19.

Plan stratégique de 2020-2022

Tous les deux ans, le CNJ met à jour son plan stratégique, qui oriente ses priorités et son travail. Le plan stratégique de 2020-2022 comprend les priorités suivantes :

- **Élargir le réseau du CNJ** — Le CNJ souhaite élargir son réseau sur le plan géographique et démographique en établissant des relations avec d'autres conseils nationaux des jeunes. Son objectif est de mieux faire entendre la voix des jeunes Autochtones;
- **Accroître la présence en ligne** — Le CNJ prévoit de consolider sa réputation et sa visibilité en augmentant sa présence en ligne afin de joindre et d'inspirer davantage les jeunes de l'Île de la Tortue et d'établir des partenariats avec des intervenants clés;
- **Renforcer les capacités et l'esprit d'équipe** — Le CNJ souhaite en priorité renforcer les capacités de ses membres par l'intermédiaire d'activités de perfectionnement professionnel afin de



s'assurer que chaque membre accomplit le plus efficacement possible ses fonctions, tout en planifiant l'arrivée de nouveaux membres;

- **Informé sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones** — Le CNJ concentrera ses efforts sur le partage d'informations et fournira aux jeunes Autochtones les outils et les ressources nécessaires pour mieux s'informer sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et le projet de loi C-15, Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, y compris s'impliquer davantage dans la mise en œuvre de la Déclaration.
- **Réunions trimestrielles et priorités internes** — Le CNJ continue d'établir des mécanismes de collaboration pour aborder les questions et les priorités émergentes par l'intermédiaire de réunions et d'activités de communication. Cela comprend la mise à jour du mandat du CNJ, l'élection annuelle de nouveaux coprésidents et membres exécutifs et l'attribution des portefeuilles.

Forum Des voix s'élèvent: Porteurs d'espoir de l'APN

En mars 2021, des membres du CNJ ont assisté au forum Des voix s'élèvent: Porteurs d'espoir; un forum de jeunes sur l'éducation des Premières Nations organisé en ligne. Pendant trois jours, le groupe de jeunes (Porteurs d'espoir) a créé des outils novateurs pour promouvoir des activités destinées à faire progresser leurs Appels à l'action des jeunes sur l'éducation des Premières Nations. Ces outils ont été présentés au CNJ, au gouvernement, aux décideurs politiques et aux dirigeants à tous les niveaux de l'éducation. Le CNJ s'est



engagé à soutenir ce travail et à s'orienter vers une collaboration avec les Porteurs d'espoir.

COVID-19

Pendant la pandémie, les membres du CNJ prêtent main forte à leurs communautés en diffusant des comptes rendus nationaux parmi les jeunes de leurs régions respectives et en faisant connaître l'existence de documents d'information et de communication sur la COVID-19. Le CNJ participe aux activités des Comités des Chefs de l'APN et des groupes de travail liés à la COVID-19.

Au l'échelon national, les membres du CNJ ont participé à la réalisation d'une vidéo d'intérêt public de l'APN qui mettait l'accent sur le rôle important des jeunes des Premières Nations dans la protection des communautés contre la COVID-19. Cette vidéo était un moyen de communiquer de l'information et de sensibiliser les citoyens à l'importance de se faire vacciner.

Activités externes

Vaccination chez les jeunes — Des membres du CNJ font partie d'un sous-groupe de travail sur la vaccination chez les jeunes dirigé par Services aux Autochtones Canada



(Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits). Le groupe de travail est composé de partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ainsi que de représentants des provinces et des territoires. Il réunit des jeunes pour discuter de la sensibilisation des jeunes à la pertinence du vaccin, des obstacles à la vaccination et des moyens à mettre en œuvre pour les surmonter et pour écouter l'avis des jeunes sur les messages diffusés actuellement sur la vaccination.

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies) — Le CNJ a

participé à la séance de mobilisation des jeunes du ministère de la Justice portant sur l'élaboration d'une loi pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies. La séance a accueilli plus de 100 participants, dont des ministres, des commissaires de la Commission de vérité et réconciliation, des membres du Parlement, des jeunes des Premières Nations, des Inuits et des Métis ainsi que des jeunes non autochtones. Les recommandations formulées par les jeunes invitent le gouvernement du Canada à collaborer avec les jeunes Autochtones en leur permettant de prendre des initiatives dans des questions qui les concernent.

Cercle consultatif des jeunes — Des membres du CNJ sont membres d'un cercle consultatif des jeunes Autochtones à la Direction générale des communications de Justice Canada. Le CNJ, comme d'autres conseils nationaux de jeunes, donneront des conseils et aideront à préparer une campagne publique de sensibilisation en collaborant à la réalisation d'une vidéo promotionnelle mettant en évidence les points de vue des jeunes sur la Déclaration des Nations Unies.

Rapport sur l'état de la jeunesse – Le CNJ a tenu en ligne une réunion avec des représentants de Patrimoine Canada pour discuter des répercussions, des défis et des obstacles inhérents à la COVID-19. Ses membres ont décrit la façon dont ils se sont adaptés et comment ils comptent réagir après la pandémie. Le CNJ a signalé le manque de possibilités d'exercer un leadership dans leur communauté et l'importance de démontrer un leadership auprès de la communauté, de la bande et du gouvernement fédéral.

Prochaines étapes — La voie à suivre

Au cours de l'année 2021-2022, le CNJ continuera de :

- Collaborer avec le Conseil des gardiens du savoir, le Conseil des femmes et le Conseil des anciens combattants de l'APN;
- Faire progresser les priorités énumérées dans son plan stratégique 2021-2022;
- Assurer une présence visible et importante dans les activités, les réunions et les conférences du Secrétariat de l'APN et de ses divers comités et groupes de travail, y compris être responsable d'un dossier du Secrétariat de l'APN;
- Soutenir le groupe de défense d'intérêts des jeunes de Des voix s'élèvent: Porteurs d'espoir de l'APN en donnant un écho à leurs Appels à l'action sur l'éducation des Premières Nations;
- Participer aux activités de comités et de groupes de travail internes et externes et rendre compte de cette participation au CNJ;
- Tenir l'élection des nouveaux membres exécutifs et coprésidents du CNJ de l'APN à l'occasion d'une réunion virtuelle en juillet 2021.



Conseil des anciens combattants des Premières Nations

Aperçu

Le Conseil des anciens combattants des Premières Nations (CACPN) vient en aide aux anciens combattants, aux familles et aux communautés des Premières Nations. Composé d'anciens combattants des Premières Nations, il est le porte-parole de nombreux anciens combattants qui ont subi des traumatismes durant leur service et il signale les conséquences de ces derniers sur les familles et les communautés au fil des générations.

Depuis la création de la Fraternité des Indiens du Canada qui est devenue ensuite l'Assemblée des Premières Nations (APN), le CACPN occupe une place primordiale au sein de l'organisation. Il contribue à son développement en fournissant des conseils et une orientation. Son rôle central au sein de l'APN a été confirmé par une résolution adoptée par les Chefs-en-assemblée lors de l'Assemblée générale annuelle de l'APN de 2020.

Le CACPN est maintenant considéré officiellement comme un conseil au sein de la structure de l'APN, au même titre que les Conseils des gardiens du savoir, des femmes et des jeunes. Le conseil quadruple nouvellement formé se réunit trimestriellement pour examiner des approches et des stratégies communes dans le but de mieux soutenir les objectifs de chaque conseil. Le CACPN est soutenu par le Comité exécutif de l'APN au sein du portefeuille dirigé par Norman Yakeleya, Chef régional des Territoires du Nord-Ouest. La nomination des membres du CACPN se fait par l'intermédiaire d'un processus de nomination régional. Au sein du Conseil, chaque région est représentée par un ancien combattant, qui

veille à ce que les besoins de sa propre région soient pris en compte et satisfaits.

Représentants régionaux des anciens combattants des Premières Nations

Les membres du CACPN sont : Norman Yakeleya, Chef régional et titulaire du portefeuille de l'APN; Tom Bressette, ancien combattant et représentant de l'Ontario; James Eagle, ancien combattant et représentant du milieu urbain; Charles Hume, représentant du Yukon et ranger du Nord; Chef Christian Sinclair, ancien combattant et représentant du Manitoba; Emile Highway, ancien combattant et représentant de la Saskatchewan; Henry Raine, ancien combattant et représentant de l'Alberta; Eldon Bernard, ancien combattant, et Chef Terry Richardson, représentants du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard; Tim O'Loan, ancien combattant et représentant des Territoires du Nord-Ouest; Larry Whiteduck, technicien des anciens combattants de l'APN.

Le porte-parole national des anciens combattants du CACPN est l'ancien combattant et ancien Chef Percy Joe. Les postes de représentants des régions du Québec et de la Nouvelle-Écosse sont actuellement vacants.

Nouvelle activité et travail en perspective

Le CACPN travaille à la planification et à l'élaboration de politiques qui auront des retombées positives sur les anciens combattants, les familles et les





communautés en général. En janvier 2021, pour la première fois depuis de nombreuses années, le CACPN a pu engager un dialogue avec le ministre des Anciens Combattants. La réunion a abouti à une proposition de lettre d'entente entre Anciens Combattants Canada et le Conseil des anciens combattants des Premières Nations, qui porterait sur quatre piliers principaux en tant que base d'une discussion initiale :

- 1) **Établissement d'un registre de tous les soldats et anciens combattants des Premières Nations** qui ont combattu dans tous les grands conflits mondiaux, y compris les Première et Deuxième Guerres mondiales, la guerre de Corée, les conflits récents en Afghanistan et les missions de maintien de la paix du Canada dans le monde. Le registre engloberait les anciens combattants des Premières Nations sans papiers qui ont combattu dans des conflits antérieurs et postérieurs à la Confédération au nom du Dominion du Canada.
- 2) **Évaluation des activités d'information actuellement en place à Anciens Combattants Canada.** Il est essentiel de s'assurer que ces activités s'adressent aux anciens combattants bénéficiaires, aux familles et aux communautés des Premières Nations. Il s'agit notamment de permettre une meilleure compréhension des besoins particuliers des anciens combattants liés aux traumatismes apparus après le service et de veiller à ce que les anciens combattants et leurs familles soient informés des services de santé, de logement et de commémoration qui sont éventuellement accessibles et disponibles.
- 3) **Création d'un poste de personne-ressource au sein d'Anciens Combattants Canada,** qui agirait à titre d'agent de

liaison et de personne-ressource pour les anciens combattants et qui aiderait à répondre aux besoins et aux préoccupations anciennes et actuelles des soldats des Premières Nations.

- 4) **Activités de commémoration.** S'assurer que les soldats des Premières Nations seront inclus dans les activités de commémoration internationales. Le CACPN propose d'organiser un pèlerinage et une cérémonie particuliers en l'honneur des soldats morts au combat sur des champs de bataille étrangers.

Réunions et événements et nouvelles relations de travail

Étant donné que la pandémie a empêché toute réunion en personne, le CACPN a tenu six conférences téléphoniques. Les anciens combattants des Premières Nations ont participé à cinq activités de commémoration internationales :

- Ancien combattant Thomas Bressette – Crête de Vimy
- Ancien combattant Percy Joe – Dieppe
- Ancien combattant Luc Obomsawin – Passchendaele
- Ancien combattant Eldon Bernard – Dieppe
- Ancien combattant Henry Raine – Juno Beach
- Ranger du Nord Charles Hume – Campagne d'Italie
- Pays-Bas 2020 – Reportée en raison de la pandémie de COVID-19

Les réunions précédant la pandémie comprenaient une réunion conjointe avec les anciens combattants des Premières Nations de la Saskatchewan à Calgary (Alberta), du 27



au 29 mars 2019. Au cours de cette réunion, les éléments suivants ont été établis :

- Détermination, planification et coordination de la participation d'anciens combattants des Premières Nations aux cérémonies internationales;
- Séances de travail des anciens combattants des Premières Nations pour planifier les principales priorités et activités;
- Établissement de relations de travail avec :

1. Organisations nationales d'anciens combattants, comme l'ombudsman des vétérans;
2. Direction nationale Groupe de la Légion
3. Veterans Emergency Transition Services (VETS)
4. Anciens Combattants Canada
5. Respect Canada

Prochaines étapes – la voie à suivre

L'APN continuera de :

- soutenir les efforts du nouveau Conseil des anciens combattants;
- veiller à ce que tous les points de vue soient prises en compte dans les travaux menés à l'échelle régionale et nationale;

- intégrer entièrement les suggestions et la présence du CACPN dans les assemblées de l'APN.

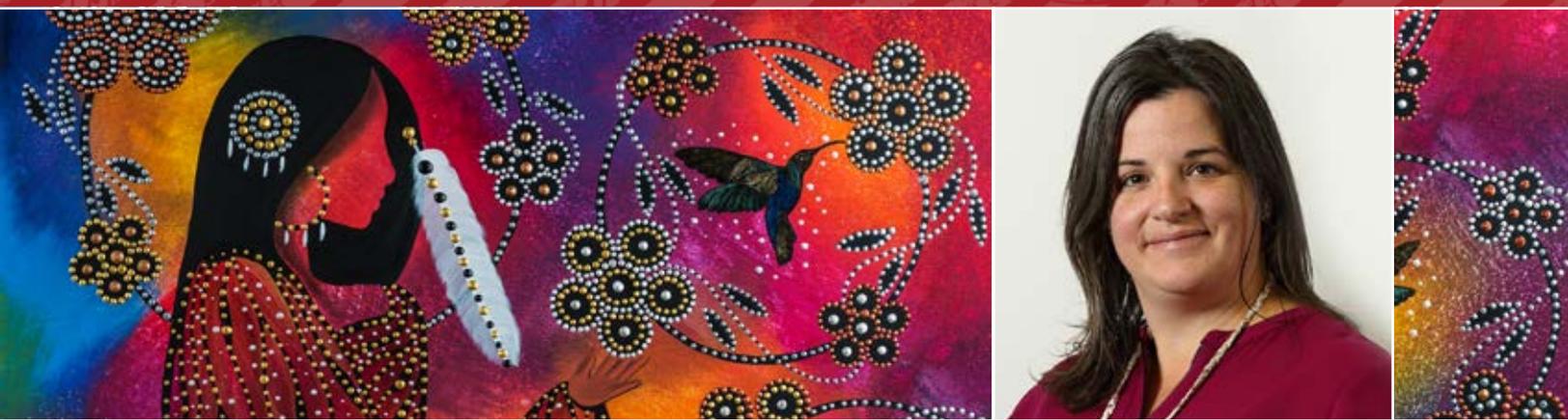
Le CACPN continuera de :

- donner des conseils au Comité exécutif et au personnel de l'APN;
- travailler en partenariat avec les Conseils des gardiens du savoir, des femmes et des jeunes;
- collaborer aux efforts du Conseil quadruple complet en se concentrant sur la progression des plans stratégiques collectifs.

Le CACPN continuera de préconiser une meilleure communication au nom des anciens combattants, des familles et des communautés. Il faut améliorer la transmission d'informations aux anciens combattants, y compris ceux des régions rurales, pour s'assurer qu'ils sont informés des nouvelles initiatives.



ASSEMBLY
OF FIRST
NATIONS



*Rapport de la directrice
générale*



Directrice générale

Aaaniin, Pjil'asi, OKI, Kwe kwe, Boozhoo, Tan'si, Gilakas'la, She:kon

Affirmer que ma première année complète en tant que directrice générale de l'Assemblée des Premières Nations (APN) est sortie de l'ordinaire est le moins qu'on puisse dire! Toutefois, malgré les nombreux obstacles que nous avons dû surmonter, je suis surtout impressionnée par la façon dont les Premières Nations et l'APN ont relevé les défis posés par la pandémie de COVID-19.

Au printemps dernier, les gouvernements des Premières Nations ont pris des mesures rapides et immédiates pour protéger leurs membres tout au long de la pandémie, en fermant les frontières, en instaurant des couvre-feux et en limitant les déplacements, ce qui a contribué à réduire considérablement les taux d'infection parmi les membres des Premières Nations. Lorsque les deuxième et troisième vagues ont frappé et que les chiffres ont augmenté, les dirigeants des Premières Nations de tout le pays ont montré la force de leur intendance et la profondeur de leur engagement envers leur peuple en limitant la propagation de la pandémie et en réduisant ses effets néfastes. Tandis que nous pleurons la perte de parents et d'amis, que nous offrons des traitements à ceux qui se battent pour guérir et que nous continuons à protéger le plus grand nombre possible de personnes contre l'infection, nous devons également reconnaître les énormes efforts que les Premières Nations ont déjà déployés et continuent de déployer pour protéger nos membres les plus vulnérables contre un danger encore plus grand. Il s'agit là d'un véritable témoignage de votre leadership.

Dans mon rapport de l'année dernière, j'ai détaillé les activités entreprises par le Groupe de travail national sur la COVID-19 de l'APN. Ces travaux se poursuivent et je tiens à remercier toutes les personnes qui y participent pour leur formidable soutien aux Premières Nations. Il est essentiel que les Premières Nations soient au cœur du processus de relance et l'investissement sans précédent de 18 milliards de dollars pour les priorités autochtones annoncé dans le récent budget fédéral contribuera à ce qu'il en soit ainsi.

Malgré notre fatigue et nos frustrations croissantes à l'égard de la pandémie, il est très important, maintenant plus que jamais, de rester vigilants. Au fur et à mesure qu'un nombre croissant de membres des Premières Nations se font vacciner, nous pouvons tous commencer à voir la lumière au bout du tunnel, ce qui nous donne l'espoir de pouvoir mettre fin aux fermetures et de pouvoir un jour nous réunir à nouveau en assemblée en personne. En attendant, il est essentiel de continuer à porter le masque, à se laver ou à se désinfecter les mains, et à suivre les protocoles d'éloignement physique. Les gestes que nous posons aujourd'hui contribueront à protéger nos communautés, nos voisins et nos proches.

À l'APN, nous nous sommes adaptés au travail à distance et nous continuons à obtenir des résultats pour les Premières Nations grâce à nos efforts de défense de nos intérêts. La protection et la promotion des droits inhérents et issus de traités des Premières Nations, aujourd'hui et à l'avenir, demeurent notre priorité absolue. Je suis



extrêmement fière du travail que le personnel de l'APN a accompli et continue d'accomplir. Le présent rapport annuel décrit en détail les nombreuses réalisations de l'APN et les efforts qu'elle continue de déployer au nom des Premières Nations.

Parmi les nombreuses réalisations de cette année, je tiens à souligner le lancement réussi de la restructuration opérationnelle du Secrétariat de l'APN. Cette initiative est le résultat de deux années de collaboration, de discussions et d'un engagement continu à atteindre les objectifs que vous avez fixés dans le cadre des résolutions. Ces objectifs comprennent la promesse d'un environnement plus sain pour les sept prochaines générations, la protection et la promotion des droits inhérents et issus de traités, du titre ancestral et de la compétence des Premières Nations ainsi que l'appui à la capacité financière des Premières Nations à exercer ces droits, ce titre et ces compétences.

La réorganisation permettra à l'APN de travailler de manière plus efficace en vue de mieux réaliser ces engagements déterminants. Afin de remplir nos mandats, la réorganisation du Secrétariat de l'APN permet une latitude accrue ainsi qu'une meilleure planification et coordination du travail complexe qui est actuellement entrepris par l'organisation. La caractéristique principale de la restructuration consiste en l'ajout des nouveaux postes de vice-président(e) (VP) et de directeur(trice) principal(e) (DP) qui dirigent les nouveaux secteurs de l'APN. Le VP des Opérations et de l'Administration supervise les Ressources humaines, les Finances, la Gestion de l'information et les Technologies de l'information. La VP de l'intégration des politiques stratégiques supervise quatre nouveaux secteurs : Social; Droits et Justice; Développement économique et Infrastructure; ainsi qu'Environnement, Terres et Eau. Cette nouvelle équipe de direction s'efforce de





Rapport de la directrice générale

mieux coordonner les travaux des équipes chargées des opérations et de l'élaboration des politiques, afin d'améliorer la productivité et le flux de travail. Un élément clé du processus de coordination est la création de six nouveaux groupes de travail internes axés sur les opérations et l'administration, la recherche et les statistiques, le budget fédéral, la mobilisation de l'APN, les droits des Premières Nations ainsi que les enjeux autochtones internationaux.

Bien que nous ne soyons pas en mesure d'organiser l'Assemblée générale annuelle (AGA) en personne cette année, je suis ravie que nous ayons trouvé un moyen de nous réunir sur une plateforme virtuelle. Cette AGA s'appuiera sur les leçons tirées de notre réunion de décembre 2020, qui était la première en son genre pour beaucoup d'entre nous. Je remercie sincèrement tous ceux qui travaillent si dur dans les coulisses et derrière leur écran. J'espère que cette AGA virtuelle pourra créer un sentiment d'appartenance et de communauté pour les dirigeants des Premières Nations, les membres et les invités présents. Ensemble, nous poursuivrons les efforts de plaidoyer déployés par l'APN pour faire en sorte que les intérêts, les objectifs et les droits des Premières Nations soient défendus et respectés.

C'est un honneur de continuer à servir les Chefs et les Premières Nations. Grâce à votre engagement, votre coopération et votre leadership constants, l'APN continuera de réaliser son mandat, lequel consiste à améliorer la vie de tous les membres des Premières Nations. Je suis reconnaissante de

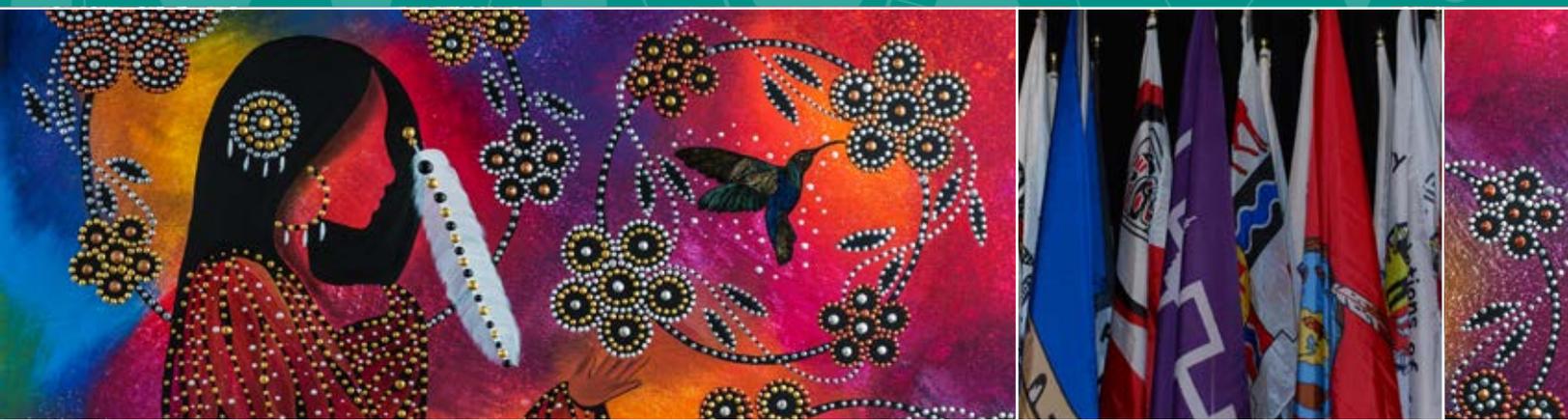
pouvoir remplir mes fonctions de directrice générale pour une organisation aussi admirable et dévouée.

Nous poursuivrons nos efforts pour surmonter cette pandémie, et je suis convaincue que nous en sortirons plus forts ensemble. J'espère que vous et vos proches êtes en bonne santé, physiquement, mentalement et spirituellement. Je me réjouis à l'idée de vous retrouver tous à l'écran lors de l'AGA et en personne lorsque nos Nations pourront se réunir à nouveau en toute sécurité.

Wela'liq, Miigwetch, Nia:wen, Mahsi'Cho, Hiy Hiy, Guneshcheesh, Howa'a, Kinanaskomitin,

Janice Ciavaglia
Directrice générale





*Intégration des politiques
stratégiques*



Intégration des politiques stratégiques



Intégration des politiques stratégiques

L'Unité de l'intégration des politiques stratégiques (IPS) fournit un appui organisationnel en gérant le processus des résolutions, les travaux de recherche ainsi que les initiatives, les processus et les enjeux stratégiques horizontaux. Elle appuie la participation de l'APN à des processus tels que le protocole d'entente sur les priorités communes de l'APN et du Canada, le Conseil de la fédération et d'autres forums intergouvernementaux. Ces réunions sont l'occasion de défendre les droits inhérents et issus de traités, le titre ancestral et les compétences des Premières Nations. Grâce à ses travaux sur les relations parlementaires, l'Unité de l'IPS assure un suivi opportun des priorités législatives en vue de promouvoir les intérêts des Premières Nations. L'APN cherche à obtenir un financement accru pour les gouvernements des Premières Nations afin d'assurer une meilleure mise en œuvre des droits, du titre et de la compétence des Premières Nations grâce aux efforts déployés en ce qui concerne la nouvelle relation financière. En plus de cet important travail, l'Unité supervise également quatre groupes de travail : Recherche et statistiques, Budget, Forums internationaux et Droits.

La nouvelle relation financière

Les transferts de fonds ne suivent pas le rythme de l'inflation ni les besoins des Premières Nations, dont le taux de croissance de la population est le plus rapide du pays. Cela oblige nos gouvernements à essayer de faire de plus en plus de choses avec de moins en moins de moyens. Il en résulte un écart croissant entre les Premières Nations et les autres résidents du Canada en ce qui a trait à la qualité de vie. C'est la raison pour laquelle l'Unité de l'IPS s'efforce

d'établir une nouvelle relation financière entre les Premières Nations et le Canada.

Le 10 juin 2019, le Comité consultatif mixte sur les relations financières (CCMRF) a présenté son rapport provisoire, Honorer nos ancêtres en ouvrant la voie de l'avenir, au Chef national de l'APN et au ministre de Services aux Autochtones Canada (SAC). Le rapport a également été l'objet d'une séance de discussion lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de Fredericton, au Nouveau-Brunswick, le 21 juillet 2019, et a été fourni dans la trousse présentée à tous les délégués de l'AGA. La résolution 24/2019, adoptée au cours de cette Assemblée, demande aux membres du CCMRF, à l'APN et à SAC de mener de vastes consultations avec les Premières Nations au sujet de ce rapport provisoire et d'en rendre compte aux Chefs lors d'une AGA ultérieure.

Principales activités et réalisations

Transfert aux termes de la nouvelle relation financière (subvention de 10 ans)

Cent seize (116) Premières Nations reçoivent actuellement un transfert aux termes de la nouvelle relation financière (NFR) (subvention de 10 ans) et d'autres Premières Nations devraient choisir de participer pour l'exercice 2021-2022. Le transfert aux termes de la NFR est une solution de rechange aux accords de contribution pour le transfert de fonds entre le Canada et les Premières Nations qui :

- Assure un financement prévisible sur dix ans, soit une durée plus longue que les autres mécanismes de financement offerts par Services aux Autochtones Canada. Les fonds non dépensés peuvent être reportés à

Intégration des politiques stratégiques



l'exercice financier suivant et tous les fonds reçus dans le cadre du transfert aux termes de la NFR peuvent être appliqués aux priorités établies par la Première Nation. Cela aidera les Premières Nations à planifier leur propre avenir et à allouer les fonds là où les besoins sont les plus criants.

- Accroît le contrôle et la liberté des Premières Nations en matière de conception et de prestation de services en éliminant les conditions du programme, les vérifications des bénéficiaires et les examens de conformité, tels qu'établis et menés par le Canada.
- Réduit le fardeau imposé aux gouvernements des Premières Nations de rendre des comptes, avec 92 % de données en moins fournies au Canada par rapport aux exigences actuelles des accords de contribution.

Pour l'exercice 2022/2023, les Premières Nations qui ne participent pas actuellement au transfert aux termes de la NFR seront invitées à exprimer leur intérêt en se soumettant au processus d'évaluation de l'admissibilité au transfert aux termes de la NFR.

Prochaines étapes - Aller de l'avant

Grâce au plaidoyer de l'APN, le budget de 2021 s'est engagé à verser 2,7 milliards de dollars sur 10 ans pour augmenter le financement alloué au transfert aux termes de la NFR, lequel repose sur l'inflation et la population de chaque Première Nation participante.

Les travaux sur la nouvelle relation financière se sont poursuivis dans le cadre de la résolution 24/2019. Bien que les consultations aient été entravées par la pandémie de COVID-19, l'APN et SAC

continuent de chercher des occasions de dialoguer sur le rapport du CCMRF.

Groupes de travail

Recherche

L'APN a réussi à établir des partenariats avec des établissements universitaires et des organisations non gouvernementales afin d'élaborer des initiatives de recherche qui appuient les efforts de défense des intérêts de l'APN. L'APN continue de promouvoir les principes de PCAP® (propriété, contrôle, accès et possession) des Premières Nations tout en travaillant en étroite collaboration avec le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN).

Principales activités et réalisations

Un instantané : Le statut des membres des Premières Nations au Canada, créé avec Statistique Canada, fournit des statistiques importantes pour appuyer les efforts de défense des intérêts. Avec le soutien technique du CGIPN, l'APN dialogue régulièrement avec Services aux Autochtones Canada et Statistique Canada à la Table des données sur les Premières Nations (TDPN) afin de promouvoir la souveraineté en matière de données et d'améliorer l'accès à des renseignements statistiques opportuns et de qualité.

Prochaines étapes - Aller de l'avant

- Le tout nouveau groupe de travail de l'APN sur la recherche et les statistiques élabore la stratégie et les lignes directrices de l'APN en matière de recherche. Ces lignes directrices décriront les mesures coordonnées nécessaires pour améliorer la



Intégration des politiques stratégiques



façon dont la recherche peut faire avancer les priorités des Premières Nations.

Budget

L'APN participe au plan financier annuel du gouvernement qui établit les priorités en matière d'imposition et de dépenses, le processus budgétaire fédéral. Tous les ans, l'APN compte plusieurs occasions d'apporter sa contribution au processus afin de plaider en faveur d'un financement suffisant, prévisible et durable pour les Premières Nations qui soutienne la mise en œuvre des droits inhérents et issus de traités, du titre ancestral et des compétences des Premières Nations.

Le groupe de travail sur le budget de l'APN cherche à s'appuyer sur des initiatives fructueuses et à déterminer des occasions de coordonner données, recherche et défense des intérêts en vue d'obtenir un financement suffisant, prévisible et durable pour les Premières Nations.

Principales activités et réalisations

prévus pour les priorités autochtones dans le budget fédéral de 2021, en repérant des lacunes en ce qui a trait à des retards de financement dans des domaines tels que le logement, les infrastructures et le soutien aux gouvernements des Premières Nations. Grâce aux efforts de défense des intérêts déployés par l'APN, les dépenses pour les priorités autochtones se sont élevées à plus de 45 milliards de dollars au cours des six derniers cycles budgétaires.

Prochaines étapes - Aller de l'avant

- Le groupe de travail sur le budget de l'APN se prépare à participer au cycle

budgétaire fédéral de 2022. Le groupe de travail s'efforcera d'aborder et d'analyser la suffisance et les lacunes du financement fédéral pour les Premières Nations afin de combler les écarts socio-économiques et de permettre aux Premières Nations d'exercer pleinement leur droit à l'autodétermination.

Droits

mission centrales de l'APN. Les droits inhérents et issus de traités des Premières Nations restent au cœur des travaux de l'APN et de sa Charte. Tout en reconnaissant la diversité des Premières Nations, l'APN continue d'œuvrer à l'affirmation et à la promotion des droits, du titre ancestral et des compétences des Premières Nations en coordonnant ses démarches, ses messages, ses ressources et son discours.

Principales activités et réalisations

Le Groupe de travail sur les droits (GTD) de l'APN a été créé pour appuyer les efforts de défense des intérêts des Premières Nations. Il examine et participe à l'élaboration de tout projet de loi ou de règlement, notamment au processus de rédaction ou de modification des lois, à la rédaction de mémoires au Cabinet ou de présentations au Conseil du Trésor. Il offre aussi son appui dans le cadre de comparutions devant les comités ou d'autres tâches qui soutiennent l'APN dans l'affirmation et la promotion des droits, du titre ancestral et des compétences des Premières Nations.

Prochaines étapes - Aller de l'avant

- Le GTD s'emploie actuellement à planifier les priorités législatives et politiques à court



terme de l'APN en tenant compte des processus d'élaboration du gouvernement du Canada et des Premières Nations, et apportera son soutien en conséquence.

Affaires internationales

L'APN a toujours participé à des forums internationaux et s'appuie sur le droit international et les initiatives mondiales pour étayer ses résolutions et ses efforts de défense des intérêts à l'échelle nationale et internationale. La participation internationale des Premières Nations demeure un outil important pour l'affirmation des droits, la promotion de la compétence et de l'autorité des Premières Nations et la prise de mesures dans l'intérêt général des Premières Nations et de leurs citoyens.

Principales activités et réalisations

Le Groupe de travail sur les affaires internationales de l'APN appuie les objectifs stratégiques de l'organisation en contribuant à l'élaboration de stratégies de défense des intérêts à l'échelle internationale et à la coordination interne/externe de tous les enjeux, en renforçant les principes de souveraineté et d'autodétermination des Premières Nations.

Prochaines étapes - Aller de l'avant

- Le Groupe de travail sur les affaires internationales élaborera un plan de travail stratégique afin de cerner des possibilités de coordination accrue ou de participation à des forums internationaux hautement prioritaires en vue de renforcer et de promouvoir les objectifs de défense des intérêts de l'APN.

Résolutions

Les résolutions sont le mécanisme essentiel par lequel les Premières Nations fournissent des mandats et des orientations précises à l'APN. L'Unité de l'IPS, grâce à son rôle central au sein du Comité des résolutions, gère le processus de résolutions qui encourage et saisit efficacement le consensus national sur des enjeux stratégiques importants.

Principales activités et réalisations

Le Comité des résolutions gère tous les aspects administratifs du processus de résolutions, depuis le moment où les résolutions sont soumises sous forme d'ébauche jusqu'à ce qu'elles soient finales et publiées sur le site web de l'APN. L'Unité de l'IPS gère également la mise à jour des résolutions, mécanisme qui fournit des détails sur les mesures prises pour mettre en œuvre les résolutions.

Relations parlementaires

L'Unité de l'IPS effectue un suivi des affaires parlementaires et appuie les efforts de défense des intérêts au Parlement. Au cours de la présente législature, des représentants de l'APN ont comparu devant le Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes, le Comité permanent des finances de la Chambre des communes, le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes, le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes et le Comité permanent des peuples autochtones du Sénat. Ces comparutions devant les



Intégration des politiques stratégiques



comités ont notamment porté sur la lutte contre le racisme systémique au sein des services de police, sur la loi de mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et sur la création d'une Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, tout en cherchant à obtenir des appuis financiers et sociaux pour les Premières Nations en vue de lutter contre la pandémie de COVID-19, entre autres.

L'Unité de l'IPS fournit à la fois un aperçu quotidien des affaires parlementaires pour appuyer le travail du secrétariat et un bilan hebdomadaire à distribuer aux bureaux régionaux concernant les dernières nouvelles au niveau législatif et gouvernemental ainsi que les principales réunions des comités. L'Unité de l'IPS participe aussi régulièrement à des séances d'information régionales fournissant des mises à jour importantes sur les dernières nouvelles, au niveau parlementaire, législatif et gouvernemental.

Prochaines étapes - Aller de l'avant

- Poursuivre ce travail et diffuser l'information au sein du secrétariat et des bureaux régionaux.
- Continuer à appuyer les efforts de promotion des intérêts à l'échelle parlementaire, comme les comparutions devant les comités de la Chambre des communes et du Sénat.

Le protocole d'entente sur les priorités communes de l'APN et du Canada

Le Canada et l'APN continuent de dialoguer dans le cadre du mécanisme bilatéral permanent (MBP), au moyen du Protocole d'entente sur les priorités conjointes de l'APN et du Canada, afin de promouvoir les grandes

priorités conjointes. Des réunions régulières au niveau de la direction et de la haute direction constituent la principale fonction du MBP, et des travaux conjoints sont régulièrement menés par le secrétariat de l'APN et des représentants du gouvernement du Canada pour réaliser les travaux énoncés dans ces priorités conjointes.

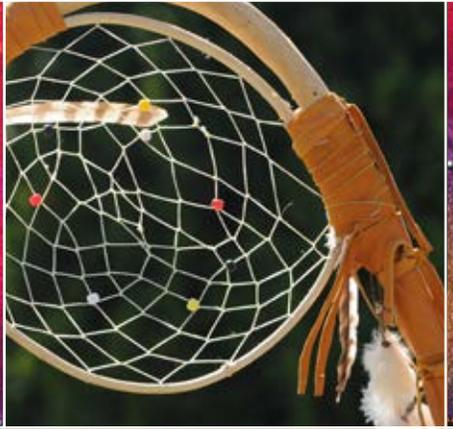
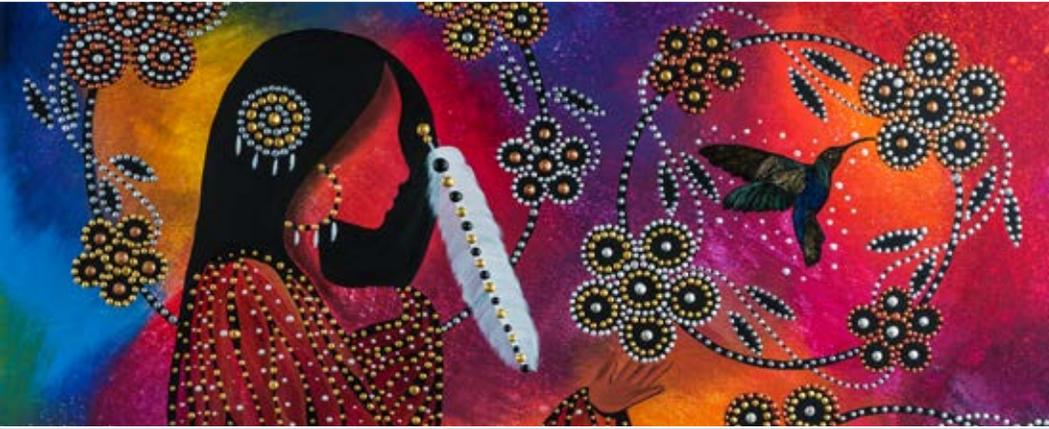
Principales activités et réalisations

Le 28 février 2020, une réunion de hauts représentants a eu lieu. Cette réunion a permis de réfléchir aux progrès réalisés et aux mesures à prendre pour l'avenir sur un certain nombre de dossiers prioritaires communs, dont :

- la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- l'appui à l'élaboration d'un plan d'action national pour mettre en œuvre les recommandations du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées;
- l'élaboration d'une loi sur la santé fondée sur les distinctions et d'une loi sur les services de police des Premières Nations en tant que service essentiel.

Prochaines étapes - Aller de l'avant

- Organiser une deuxième réunion de hauts représentants en 2021, dont les sujets de discussion pourraient inclure le point sur l'avancement des priorités communes et la planification d'une réunion des dirigeants.
- Coordonner une réunion des dirigeants présidée par le Chef national et le premier ministre.



Rapports des succursales



Direction du développement social

La Direction du développement social a pour but de faire progresser la vision globale, la mission et les résultats stratégiques de l'Assemblée des Premières Nations (APN) en se concentrant sur les programmes sociaux offerts par les gouvernements des Premières Nations à leurs citoyens ou par le gouvernement du Canada aux Premières Nations. La Direction vise à accroître la reconnaissance de la compétence des Premières Nations en la matière tout en améliorant la qualité de la prestation des programmes et des services.

La Direction est composée de quatre secteurs et d'un groupe de travail spécial COVID-19, le mandat de chacun étant défini par ses propres résolutions. Les secteurs sont les suivants : Santé, Langues et apprentissage, Logement et itinérance, et Développement social.

Secteur de la santé

Le mandat du Secteur de la santé est de protéger, de maintenir, de promouvoir, de soutenir et de défendre les droits inhérents, issus de traités et internationaux des Premières Nations afin de garantir la santé holistique et le mieux-être de celles-ci. Le Secteur réalise son mandat par l'analyse des politiques de la santé, la communication et, surtout, la défense des intérêts des communautés et des citoyens des Premières Nations. L'objectif central de l'équipe du Secteur de la santé de l'APN est le contrôle, par les Premières Nations, de l'élaboration et de la prestation de tous les services et programmes de santé.

En 2020-2021, le Secteur a continué de plaider pour une vision à long terme du contrôle des Premières Nations sur leurs systèmes de santé au moyen

d'investissements durables et adéquats, qui se traduisent par de meilleurs résultats en matière de santé. Le Secteur de la santé a également soutenu les efforts de défense des intérêts déployés par le Groupe de travail COVID-19 de l'APN.

Réalisations en 2020-2021

Comité des Chefs sur la santé et Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations

Le Comité des Chefs sur la santé (CCS) et le Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN) existent, en vertu des résolutions adoptées par les Chefs en assemblée, depuis le milieu des années 1990. Le Comité des Chefs a élaboré un plan stratégique dans le cadre de la réponse continue à la résolution 04/2017 de l'APN, *Optimiser les capacités de communication et la réactivité du Secteur de la santé de l'APN*. Cette stratégie est le fruit d'une collaboration entre le Comité des Chefs sur la santé (CCS), le Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN) et le Secteur de la santé du secrétariat national de l'APN. Au cours du processus d'élaboration, le CCS et le RNTSPN ont également révisé leur mandat respectif. La ratification a été interrompue par la pandémie de COVID-19.

Services de santé non assurés

Le programme des SSNA est constamment perçu comme un irritant pour les Premières Nations et un dossier hautement prioritaire pour les efforts de sensibilisation de l'APN à la transformation de la santé. L'APN continue de progresser dans la mise en œuvre de la résolution 56/2012, qui demandait un



moratoire sur les compressions budgétaires du programme des SSNA jusqu'à ce que l'APN et la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) puissent entreprendre un examen conjoint des SSNA afin de cerner les lacunes et de déterminer les gains d'efficacité possibles.

Le travail de l'APN en ce qui concerne les SSNA a été axé sur l'examen conjoint des SSNA par l'APN et la DGSPNI, demandé dans la résolution 56/2012. Les objectifs de cet examen sont d'améliorer l'accès des clients aux prestations du programme, de détecter et de corriger les lacunes concernant cet accès, de rationaliser la prestation des services pour qu'ils répondent mieux aux besoins des clients et d'accroître l'efficacité du programme. L'examen conjoint est guidé par le Comité directeur de l'examen conjoint (CDEC), composé d'un nombre égal de représentants des Premières Nations et du personnel de la DGSPNI, dont deux sous-ministres de Services aux Autochtones Canada.

L'APN continue également de défendre le Réseau national des intervenants pivots des SSNA, qui regroupe des membres partout au pays. L'objectif est la mise sur pied d'un réseau de soutien favorisant la mise en commun des pratiques exemplaires afin d'aider les intervenants pivots à faciliter l'accès des clients aux SSNA.

Mieux-être mental

Le Comité sur le mieux-être mental (CMEM) de l'APN, mis sur pied en avril 2010, guide les travaux dans ce domaine grâce à son expertise technique et à sa connaissance des enjeux à l'échelle nationale, régionale et communautaire. Le comité se réunit deux

fois par an, participe à des téléconférences mensuelles et élabore une orientation stratégique.

L'APN, la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) et des chefs de file autochtones en matière de santé mentale ont élaboré le Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations (CCMMPN), lancé en janvier 2015, qui comprend un continuum de services en santé mentale et décrit les possibilités de renforcer les programmes de santé mentale actuellement offerts aux communautés des Premières Nations. La création de l'équipe de mise en œuvre du CCMMPN a été un élément clé de la réalisation du cadre dans une approche de déterminants sociaux de la santé, ainsi qu'une étape importante dans l'application de la résolution 22/2014, *Soutien à l'égard du Cadre de continuum de services de bien-être mental des Premières Nations*. Ce dossier comprend aussi les priorités suivantes : a) la promotion de la vie, b) la toxicomanie, et c) le traumatisme intergénérationnel et le Programme de soutien en santé - résolution des questions des pensionnats indiens (PSS RQPI).

Promotion de la vie

Le Secteur de la santé travaille en partenariat avec la Thunderbird Partnership Foundation et le First Peoples Wellness Circle à une stratégie nationale de promotion de la vie et de prévention du suicide. Ce travail se fera par étapes, notamment en collaborant avec les partenaires à une étude exploratoire visant à déterminer les stratégies de prévention du suicide dans les régions, en réunissant une table d'experts afin de faire une synthèse et de discuter des principaux





éléments d'une stratégie nationale et de rendre opérationnelles les définitions de la promotion de la vie et de la prévention du suicide chez les Premières Nations, et en collaborant avec les partenaires à la création d'une stratégie nationale de promotion de la vie et de prévention du suicide.

Toxicomanie

Les Premières Nations sont confrontées à divers problèmes d'abus de substances toxiques, les opioïdes et les méthamphétamines étant les plus récentes. Le document intitulé *Honorer nos forces : Cadre renouvelé du programme de lutte contre les toxicomanies chez les Premières nations du Canada* vise à décrire un continuum de soins destiné à renforcer les réponses aux problèmes de toxicomanie à l'échelle communautaire, régionale et nationale. Grâce aux conseils du Comité du mieux-être mental de l'APN, la mise en œuvre du Cadre renouvelé de lutte contre les toxicomanies offrirait aux Premières Nations une approche proactive pour répondre à leurs besoins en matière de toxicomanie.

Programme de soutien en santé - Résolution des questions des pensionnats indiens (PSS RQPI)

Dans le cadre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRPI), le PSS RQPI est censé offrir aux survivants et à leurs familles un soutien sur le plan de la santé mentale et de la culture. Publié le 30 septembre 2020, le Rapport sur la poursuite du Programme de soutien en santé - résolution des questions des pensionnats indiens demandait au gouvernement fédéral de continuer à financer le PSS RQPI car le nombre de survivants qui y accèdent

augmente toujours. Plaider pour la permanence du programme est une priorité pour l'exercice 2021-2022.

Continuum de soins sur sept générations

La résolution 19/2019 de l'APN jette les bases de l'élaboration d'un modèle de prestation de services qui aidera les Premières Nations à soutenir une personne tout au long de sa vie et exhorte l'APN à plaider en faveur de l'élaboration d'un continuum de mesures de soutien et de services liés à la santé, au lieu d'une approche programme par programme. La création d'un continuum de soins fournira une vision et une voie à suivre pour l'amélioration de la santé et le bien-être des membres des Premières Nations dans tout le pays. Elle facilitera la capacité des Premières Nations à combler les lacunes qui existent depuis longtemps et sont de plus en plus nombreuses en matière de soins continus et à assurer la santé et le bien-être social et économique de leurs membres à mesure qu'ils vieillissent et que leurs besoins en matière de soins évoluent.

Santé publique

L'APN participe à divers dialogues, processus de consultation et séances d'élaboration de stratégies et fournit des analyses et des conseils en matière de politiques, notamment en ce qui concerne le Cadre relatif aux infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS), l'élimination de la tuberculose dans les communautés des Premières Nations et le Cadre des indicateurs de santé.

Le Comité consultatif national d'experts en santé publique (CCNESP) de l'APN, créé



conformément à la résolution 04/2012 de l'APN, continue de fournir une expertise et des connaissances techniques au portefeuille de la santé publique. Le CCNESP détermine la réponse des Premières Nations aux problèmes de santé publique émergents tels que la COVID-19 et le vapotage, tout en discutant de l'application d'une optique de santé publique dans la façon d'aborder le continuum de soins, et en participant aux réunions de la table des directeurs de la santé publique.

L'APN collabore avec diverses organisations nationales dans des domaines pertinents pour la santé publique, notamment le Centre de collaboration nationale de la santé autochtone (CCNSA), le Centre de collaboration nationale des maladies infectieuses, l'Association canadienne de santé publique (ACSP) et le Réseau canadien autochtone du sida (RCAS). Dans le cadre de partenariats avec d'autres organisations nationales, l'APN veille à ce que les Premières Nations soient toujours incluses dans l'élaboration des stratégies qui visent à améliorer la santé et le bien-être de leurs membres.

L'APN est membre du Groupe de travail technique sur les données en matière de santé et participe à l'échange de renseignements sur les diverses initiatives en matière de données sur la santé qui se déroulent dans tout le pays. Les initiatives discutées à la table du Groupe de travail comprennent, entre autres, le projet de cadre des indicateurs de santé, la mise à jour du modèle de rapport communautaire, les initiatives de surveillance régionale et l'accès au système d'inscription des Indiens (SII) de RCAAN.

Bien-être de la famille

L'APN continue de défendre les intérêts des femmes, des hommes et des enfants des Premières Nations en matière de santé et de veiller à ce que leurs points de vue, tant en ce qui concerne les soins prénataux, que les services de sage-femme, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, le principe de Jordan et les soins de fin de vie, soient reflétés dans un continuum de soins complet.

Le Secteur de la santé soutient la Direction du développement social de l'APN dans les domaines du principe de Jordan, de la sécurité alimentaire et de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants (AGJE). Des partenariats externes sont également entretenus avec des organisations telles que la Société canadienne de pédiatrie (SCP) et le Conseil autochtone national des sages-femmes (CANSF).

Accessibilité pour les personnes handicapées

Plusieurs résolutions de l'APN confèrent à celle-ci des mandats en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées, notamment la résolution 98/2017, *Loi distincte sur l'accessibilité des Premières Nations*, qui charge l'APN de collaborer avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour qu'une loi distincte sur l'accessibilité des Premières Nations soit élaborée par celles-ci. L'APN poursuit ses efforts visant à améliorer la participation des personnes handicapées des Premières Nations, des dirigeants, des





administrateurs, des prestataires de services et d'autres personnes des Premières Nations. Ainsi, ses efforts de sensibilisation ont consisté notamment à distribuer plusieurs rapports et sondages, à diffuser professionnellement des webinaires interactifs et accessibles, et à faire une utilisation généralisée des médias sociaux. Plusieurs ateliers interactifs nationaux sur l'accessibilité et les droits et l'inclusion des personnes handicapées ont été coordonnés avec des initiatives relatives à l'action climatique, aux infrastructures, à la santé, au logement et au principe de Jordan, entre autres. Le 30 mars 2021, une réunion virtuelle a été organisée avec les gardiens du savoir des Premières Nations et les personnes handicapées des Premières Nations afin de discuter des moyens de changer le lexique étranger et les étiquettes du langage courant relatif au « handicap » pour adopter des concepts plus sûrs sur le plan culturel et des approches fondées sur la force qui caractérisent les langues et la vision du monde des Premières Nations et qui donnent du pouvoir aux personnes de toutes capacités et aux gouvernements des Premières Nations.

Sécurité alimentaire

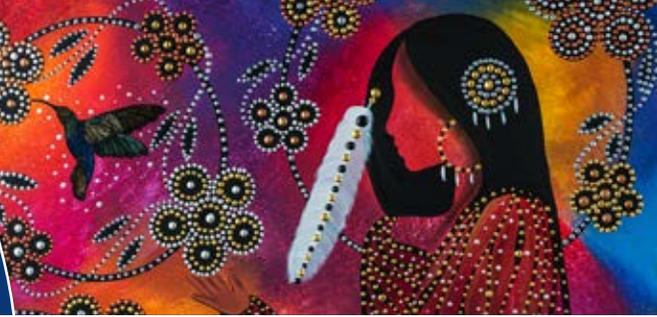
La pandémie de COVID-19 a mis davantage en évidence les systèmes alimentaires inadéquats et le manque de sécurité alimentaire dans les communautés des Premières Nations. Le maintien des communications avec les Premières Nations pour les informer sur la COVID-19 et leur fournir des mises à jour a été une priorité, de même que les démarches auprès du gouvernement fédéral pour réclamer davantage de ressources qui leur seraient directement destinées. L'APN continue de

préparer et de diffuser des documents de communication pour faire connaître les problèmes d'insécurité alimentaire et de souveraineté alimentaire et cherche des possibilités de financement pour les Premières Nations.

Le groupe de travail national de l'APN sur la COVID-19

Le Comité exécutif de l'APN a créé le Groupe de travail national de l'APN sur la COVID-19 (Groupe de travail C-19) par la voie d'une motion adoptée lors d'une réunion dûment convoquée le 21 avril 2020, afin de veiller à ce que les besoins particuliers des Premières Nations soient pris en compte pendant la pandémie mondiale.

L'objectif général du Groupe de travail C-19 est d'engager un dialogue avec les experts, les dirigeants et les citoyens des Premières Nations afin de recommander des mesures destinées à atténuer les répercussions de la COVID-19. Le Groupe de travail C-19 n'est pas un organe décisionnel, mais il contribue plutôt à fournir au Comité exécutif de l'APN des renseignements fiables et utiles, qui soutiennent ses efforts visant à informer les Premières Nations dans les régions de l'évolution de la situation et des annonces concernant la pandémie de COVID-19 et à réclamer des mesures de soutien et des ressources accrues. Pour soutenir ses efforts, des groupes de travail ont été créés dans les domaines prioritaires de la planification de la lutte contre la pandémie et du déconfinement (qui ont ensuite été réunis en un seul groupe nommé « réponse et reprise ») ainsi que des données.



Réalisations en 2020-2021

Le Groupe de travail C-19 a élaboré un document de travail qui décrit les obstacles systémiques qui ont contribué à la vulnérabilité des Premières Nations face à la COVID-19, souligne les défis qui ont surgi pendant la pandémie et met en évidence les mesures et les investissements clés qui sont nécessaires pour soutenir la réponse à la pandémie en cours et la reprise et la protection contre les pandémies et les urgences futures. À l'appui de ce travail, les groupes de travail sur le plan de lutte contre la pandémie et sur la réouverture de l'économie ont élaboré un sondage afin de recueillir les commentaires des Premières Nations sur leur expérience de la réponse à la pandémie de COVID-19 jusqu'à présent.

Le groupe de travail sur les données s'est concentré sur la rédaction d'un énoncé de position soulignant la nécessité de la gouvernance des données et de l'information, comme l'a montré l'expérience de la COVID-19, et soutenant la position de la « Stratégie de gouvernance des données des Premières Nations » du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations.

L'APN a travaillé à la production de matériel de communication sur la santé publique présentant des messages sur la COVID-19 provenant du Conseil des jeunes de l'APN, du Conseil des gardiens du savoir et des femmes leaders des Premières Nations, ainsi qu'à la publication de nombreuses fiches d'information et d'infographies sur les vaccins, sur les messages de la santé publique et sur le bien-être mental.

De façon plus générale, le Chef national et les Chefs régionaux ont exprimé leurs préoccupations et soulevé des questions relatives à la COVID-19 et à la distribution des vaccins en s'adressant aux médias, en accordant des entrevues et en envoyant des lettres aux dirigeants fédéraux, provinciaux et territoriaux pour défendre les intérêts des Premières Nations. L'APN siège à de nombreux groupes de travail avec des partenaires du gouvernement fédéral, ce qui lui permet de participer de façon constante aux discussions sur la réponse à la COVID-19, l'établissement des priorités en matière de vaccination et la distribution des vaccins. Grâce à ces efforts, les préoccupations des Premières Nations ont été mises en évidence et ces dernières n'ont pas été oubliées. Bien que des fonds aient été mis à la disposition des Premières Nations tout au long de la pandémie, ils sont insuffisants pour combler les lacunes qui subsistent et il faut continuer à faire pression pour obtenir davantage de ressources et une participation accrue aux processus décisionnels.

Secteur des langues et de l'apprentissage

Le 1er avril 2021, le Secteur des langues et de la culture, le Secteur de l'éducation et le dossier du développement des ressources humaines ont été fusionnés pour créer le Secteur des langues et de l'apprentissage qui se concentrera sur l'éducation de la maternelle à la 12e année, l'éducation postsecondaire, la revitalisation des langues et la formation axée sur le marché du travail. Le Secteur des langues et de l'apprentissage





continuera d'être soutenu par le Comité technique sur les langues (CTL), le Comité des Chefs sur les langues (CCL), le Conseil national indien de l'éducation (CNIE), le Comité des Chefs sur l'éducation (CCE), le Groupe de travail des Premières Nations sur le développement des ressources humaines et le Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines (CCDRH). Le présent rapport porte sur les activités des secteurs distincts pour l'exercice 2020-2021. Le Secteur des langues et de la culture s'est concentré sur la défense de la revitalisation des langues des Premières Nations et le nouveau Secteur des langues et de l'apprentissage continuera à se concentrer sur la mise en œuvre complète de la *Loi fédérale sur les langues autochtones*, guidé par les résolutions de l'APN, notamment la résolution 77/2017, *Soutien à la poursuite de l'élaboration conjointe de la Loi sur les langues autochtones*.

Le Secteur de l'éducation s'est concentré sur la demande d'un financement prévisible, durable et équitable de l'enseignement primaire et secondaire et de l'enseignement postsecondaire des Premières Nations. Les élèves des Premières Nations ont le droit inhérent et issu de traités de recevoir une éducation conforme à leur culture, à leurs valeurs, à leurs traditions et à leurs langues, qui est exempte de préjugés et de discrimination. Une éducation de qualité et culturellement appropriée est la pierre angulaire de la conservation et de la vitalité des sociétés des Premières Nations et de l'exercice d'autres droits humains fondamentaux des apprenants des Premières Nations. Le Secteur de l'éducation est guidé par la résolution 65/2017 de l'APN, *Nouvelle approche de financement provisoire de l'éducation des Premières Nations*, la résolution 35/2019, *Financement supplémentaire pour l'éducation primaire et*

secondaire des Premières Nations, la résolution 21/2020, *Modèles d'éducation postsecondaire locaux et régionaux, fondés sur les traités et dirigés par les Premières Nations* et la résolution 34/2019, *Examen des infrastructures scolaires des Premières Nations*.

Le Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines (CCDRH) a pour mandat d'assurer le leadership en matière de développement des ressources humaines. Il exerce notamment ce rôle dans le cadre de la Stratégie du marché du travail des Premières Nations (SMTPN), qui fait maintenant partie du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (FCEA) du ministère de l'Emploi et du Développement social (EDSC). La résolution 25/2018 de l'APN, *Prochaines étapes en vue d'une stratégie distincte sur le marché du travail des Premières Nations* chargeait le CCDRH de demander au gouvernement du Canada de travailler avec les Premières Nations sur une nouvelle approche pour le développement du capital humain centrée sur une relation de gouvernement à gouvernement qui reconnaît la compétence et l'autorité des Premières Nations en matière de gouvernance et de prestation de services. La résolution 25/2018 indiquait que le budget fédéral de 2018 offrait des investissements supplémentaires plus que nécessaires, mais ne tenait pas compte de l'inflation et de l'augmentation de la population. L'APN poursuit son travail axé sur la dévolution de la compétence et de l'autorité requises pour administrer les programmes liés au marché du travail des Premières Nations, et sur la recherche qui appuiera les investissements indexés pour répondre aux impacts de l'inflation et de la croissance démographique.



Réalisations en 2020-2021

Langues

En 2019-2020, le Secteur, en collaboration avec le CTL, avait préparé et imprimé un guide à l'intention des détenteurs de droits des Premières Nations, des experts linguistiques et des entités linguistiques (organisations) qui entreprenaient des activités de revitalisation linguistique menées par des Autochtones ou qui étaient déjà impliquées dans ce type d'activités. En 2020-2021, le Secteur a envoyé le guide (*Guide de la Loi concernant les langues autochtones : Un outil pour la revitalisation des langues des Premières Nations*) aux Premières Nations et aux entités linguistiques. Jusqu'à épuisement des stocks, le Secteur enverra par la poste un exemplaire gratuit du guide aux Premières Nations, aux organisations dirigées par des Premières Nations et aux particuliers intéressés. Le Bureau du commissaire aux langues autochtones (BCLA) a été créé en octobre 2020. Le ministre du Patrimoine canadien a convoqué des séances de consultation afin d'obtenir des conseils sur les qualifications et les caractéristiques souhaitables pour le commissaire et les directeurs du BCLA, ainsi que sur la façon d'atteindre l'objectif de la *Loi*

sur les langues autochtones, qui consiste à fournir un financement adéquat, stable et à long terme pour la réappropriation, la revitalisation, le maintien et le renforcement des langues autochtones.

En collaboration avec le CTL, le Secteur a fourni des conseils et des orientations concernant :

- les séances de consultation régionales, telles que les séances d'information destinées aux Premières Nations, et le Symposium sur les langues autochtones de 2021;
- l'intérêt des Premières Nations à collaborer à l'élaboration des profils de responsabilité pour les postes de commissaire et de directeurs du BCLA;
- la revendication soutenue de représentation des Premières Nations dans la mise sur pied du comité de sélection pour la nomination du commissaire et des directeurs par le gouverneur en conseil,
- la création d'un comité d'examen des Premières Nations chargé de recommander l'utilisation des rares fonds destinés aux propositions de revitalisation régionale.



Rapports des succursales



La nomination du premier commissaire et de trois directeurs des langues autochtones a été annoncée le 14 juin 2021; il s'agit de Ronald E. Ignace, commissaire, de Joan Greyeyes et Georgina Liberty, directrices et de Robert Watt, directeur.

Il existe encore des lacunes dans nos connaissances sur les organisations qui travaillent actuellement à la revitalisation des langues des Premières Nations. On ne connaît pas toujours leur identité, les services particuliers qu'elles offrent et les langues qu'elles revitalisent. En 2020-2021, le Secteur a dressé une liste d'organisations connues et, en collaboration avec le CTL, a élaboré un questionnaire pour les sonder. Le sondage devait commencer en mai 2021. Toujours en 2020-2021, le Secteur a lancé des projets de recherche à court terme pour :

- recueillir des données sur les lois et les politiques linguistiques fédérales, provinciales et territoriales; et
- comprendre comment l'enseignement et l'apprentissage des langues des Premières Nations peuvent différer dans divers types de communautés (p. ex. réserves, petits villages et villes, et grands centres urbains).

Le Secteur a organisé un rassemblement de jeunes sur les langues des Premières Nations à la fin de l'automne 2020. L'activité s'intitulait « Spirit Speakers: Our Languages, Our Future (Locuteurs inspirés : Nos langues, notre avenir) ». Un rapport sur le rassemblement des jeunes a été publié et peut être consulté au <https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2021/03/21-Spirit-Speakers-Report-FR.pdf>.

Le Secteur a également produit les documents suivants, que l'on peut consulter sur le site web de l'APN :

- une boîte à outils linguistique pour les partenaires régionaux – Langues des Premières Nations et revitalisation;
- une boîte à outils des médias sociaux – Éducation et revitalisation des langues des Premières Nations.

Transformation de l'éducation de la maternelle à la 12^e année

En mars 2021, INDSight Consulting a terminé son rapport final sur l'examen du Programme d'éducation spécialisée à coûts élevés. L'examen a consisté en un travail de recherche en collaboration avec les Premières Nations et présente le contexte de la prestation du Programme d'éducation spécialisée à coûts élevés (PESCE) dans la plupart des régions, les éléments qui influencent le PESCE, tels que les coûts, ainsi que des recommandations provisoires pour son amélioration. Le rapport final présente 13 recommandations, dont les suivantes :

- Que les services et les équipes des finances des Premières Nations élaborent des modèles de financement fondés sur les besoins qui seraient entièrement financés par le Canada;
- Maintenir le fonds distinct protégé fondé sur des propositions pour les élèves du PESCE;
- Que Services aux Autochtones Canada (SAC) donne le financement nécessaire pour répondre aux besoins infrastructurels et opérationnels, notamment en ce qui concerne la préparation aux situations d'urgence pour les élèves du PESCE;
- Examiner le taux de remplacement pour la formation et le perfectionnement professionnel;
- Fournir un financement et des services pour une année scolaire de 12 mois plutôt que pour la période financière actuelle afin



de tenir compte des activités de soutien de l'été;

- Que les Premières Nations et SAC entreprennent un examen des soutiens du PESCE fournis en vertu du principe de Jordan afin de bien comprendre le financement total requis pour le PESCE.

En septembre 2020, le secteur a publié cinq vidéos promotionnelles pendant la semaine de la Journée du chandail orange pour sensibiliser les gens à l'importance des *Appels à l'action* des Porteurs d'espoir sur l'éducation des Premières Nations. De plus, les Porteurs d'espoir ont élaboré un *Guide pratique* qui décrit une série de mesures que peuvent prendre les élèves, les enseignants, les écoles et les dirigeants, qu'ils soient des Premières Nations ou non, pour faire progresser et mettre en œuvre chacun des cinq Appels à l'action.

En mars 2021, le Secteur a accueilli le forum virtuel *Des voix s'élèvent : porteurs d'espoir*, forum des jeunes sur l'éducation des Premières Nations. Pendant trois jours, les porteurs d'espoir ont créé des outils innovants pour promouvoir les activités du Guide pratique. Le lundi 29 mars 2021, les Porteurs d'espoir ont présenté des produits multimédias au gouvernement, aux décideurs politiques et aux leaders de l'éducation de tous niveaux.

Le Secteur a accueilli plus de 260 délégués lors du Symposium virtuel de l'APN : *Récupérer et réinventer l'éducation des Premières Nations*, les 3 et 4 mars 2021. Le symposium a été l'occasion pour les leaders du Secteur de l'éducation de prendre connaissance des principales mises à jour à l'échelle nationale, d'entendre des conférenciers de choix parler de pratiques novatrices et créatives en matière d'éducation, et de participer à un dialogue

sur l'avenir de l'éducation des Premières Nations. On peut voir des vidéos du symposium au http://events.afn.ca/info/EDU_RRFNE/956042b4-d9d6-4381-96d4-79689ff7fca3.

Éducation postsecondaire

En décembre 2020, les Chefs en assemblée de l'APN ont adopté la résolution 21/2020 de l'APN, *Modèles d'éducation postsecondaire locaux et régionaux fondés sur les traités et dirigés par les Premières Nations*. L'APN a travaillé en collaboration avec le CNIE, le CCE et Services aux Autochtones Canada pour créer une ébauche préliminaire de proposition de politique.

En 2020, le Programme de partenariats postsecondaires (PPP) a été régionalisé conformément à la résolution 48/2018 de l'APN, *Proposition de politique sur l'enseignement postsecondaire des Premières Nations*, qui donnait le mandat de promouvoir davantage le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations.

En réponse à la pandémie de COVID-19 en 2020-2021, 65 millions de dollars ont été alloués au Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) pour soutenir les étudiants des Premières Nations et 25,9 millions de dollars ont été alloués pour fournir un soutien immédiat aux établissements d'enseignement postsecondaire autochtones.

Infrastructures scolaires

Le 25 mars 2021, le CCE a formulé une recommandation préconisant de terminer l'élaboration conjointe des Normes sur les surfaces dans les écoles (NSE). Il est prévu que les changements seront publiés et mis





en œuvre en mai 2021. Les changements de politique apportés aux NSE pourront s'appuyer sur les recommandations concernant l'ajout d'espaces pour les langues et la culture, des espaces de consultation, notamment avec les gardiens du savoir, un espace accru pour les bibliothèques et la taille des classes.

First Nations Engineering Services Ltd. a été chargée de fournir une évaluation des besoins en capital sur 15 ans pour les écoles et les résidences d'enseignants des Premières Nations. Le rapport a déterminé que les coûts d'immobilisation globaux requis sont de 5 milliards de dollars pour les écoles et de 1,2 milliard de dollars pour les résidences d'enseignants sur une période de 15 ans. Étant donné ces chiffres, la demande de financement dans le cadre du budget fédéral continue d'être une priorité absolue pour les infrastructures scolaires. Pour compléter l'évaluation des besoins en capital, le Secteur étudie actuellement les besoins opérationnels et d'entretien des infrastructures scolaires des Premières Nations.

Développement des ressources humaines

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions importantes sur la main-d'œuvre ainsi que sur les opérations et les fonctions des signataires d'accords sur le marché du travail des Premières Nations. En novembre 2020, le gouvernement fédéral a annoncé, dans l'Énoncé économique de l'automne, 144,2 millions de dollars pour le FCEA. Il sera important de continuer à répondre aux besoins du marché du travail des Premières Nations et de surveiller les impacts de la pandémie.

L'APN continue de solliciter l'avis du CCDRH et les conseils du Groupe de travail technique (GTT) des Premières Nations sur le développement des ressources humaines et du sous-GTT. L'APN continuera de travailler avec EDSC pour déterminer des domaines communs de collaboration en matière de politique et cherchera à rencontrer la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées.

Secteur du logement et de l'itinérance

Le Secteur du logement et de l'itinérance préconise l'amélioration du bien-être des communautés en mettant en œuvre les mandats politiques et les initiatives en matière de logement et de lutte contre l'itinérance. Le Secteur s'efforce d'obtenir une reconnaissance générale et le respect des droits et de la compétence des Premières Nations en matière de logement et de lutte contre l'itinérance, tout en travaillant à l'amélioration des politiques et des programmes connexes, en obtenant les investissements nécessaires pour répondre aux besoins des Premières Nations en matière de logement et éliminer l'itinérance.

Réalisations en 2020-2021

Logement

Le détournement de l'attention attribuable à la pandémie de COVID-19, les impacts négatifs des maisons surpeuplées, la restructuration de l'administration de l'APN, la diminution de 100 maisons visées par l'article 95 de la *Loi nationale sur l'habitation*, de 2020-2021 à 2021-2022, et la nécessité du travail à domicile constituent la toile de fond sur laquelle d'importants progrès



relatifs aux objectifs à long terme des Premières Nations en matière de logement ont été réalisés en 2020 et au début de 2021. Voici les points saillants de la situation :

- un financement de 6 milliards de dollars sur quatre ans prévu dans le budget fédéral de 2021 pour les infrastructures des Premières Nations, notamment pour le logement;
- l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) dotée d'un budget d'un milliard de dollars, qui donne la priorité aux projets « autochtones » dans les réserves et hors des réserves pour loger les sans-abri;
- la mise en œuvre de la « phase 2 » de l'ICRL, avec un investissement de 1,5 milliard de dollars, en 2021;
- des investissements fédéraux supplémentaires en 2020 pour la création d'un plus grand nombre de refuges;
- un exposé aux Chefs, lors de l'assemblée générale annuelle de décembre 2020, présentant les résultats de l'enquête nationale sur le logement des Premières Nations;
- l'achèvement d'un plan de mise en œuvre de la Stratégie nationale décennale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations (la Stratégie);
- l'achèvement d'un rapport portant sur la faisabilité de la création d'un Centre national de recherche et de politiques sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations;
- une proposition prébudgétaire de l'APN pour 2021 demandant 4,3 milliards de dollars pour le logement des Premières Nations, comme versement initial en vue de la mise en œuvre intégrale de la Stratégie;

- un site web amélioré sur le logement de l'APN.

Le Chef national a joué un rôle clé en plaidant la cause des Premières Nations pour obtenir des fonds supplémentaires immédiats pour le logement, un changement transformateur de la politique fédérale relative au logement des Premières Nations et des investissements à long terme adéquats. Par exemple, il s'est adressé à deux comités parlementaires en avril et en mai 2020 pour exposer les effets des maisons surpeuplées sur la propagation de la COVID-19. Les efforts collectifs de défense des intérêts des Premières Nations déployés par le Chef national, les dirigeants régionaux, les Chefs et le personnel de l'APN ont influencé l'annonce faite le 19 avril 2021 par le gouvernement fédéral promettant un financement de 6 milliards de dollars, un montant record pour les infrastructures/le logement des Premières Nations.

Le transfert facultatif des services de logement au contrôle des Premières Nations est un élément majeur du changement transformateur de la politique fédérale en matière de logement des Premières Nations, qui a déjà commencé. Avec le soutien de l'APN, plusieurs régions poursuivent leurs discussions avec le gouvernement du Canada en vue de ce transfert de contrôle.

En avril 2021, Services aux Autochtones Canada (SAC) a informé l'APN qu'il souhaitait obtenir la participation de toutes les Premières Nations du Canada pour déterminer les lacunes en matière d'infrastructures essentielles, et notamment de logement. Les représentants de SAC ont assuré à l'APN que le processus de





participation à venir en matière d'infrastructures ne retardera pas les grandes décisions du gouvernement fédéral en matière de logement. L'APN continue donc de s'efforcer de contribuer aux processus fédéraux pour soutenir ce travail au moyen d'un mémoire au Cabinet (MC) et d'une proposition budgétaire au gouvernement fédéral visant à mettre en œuvre la Stratégie.

Par l'intermédiaire d'un groupe de travail conjoint, avec la participation des techniciens régionaux du logement des Premières Nations, l'APN élabore conjointement avec Services aux Autochtones Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Emploi et Développement social Canada, l'approche du contrôle et de la gestion du logement par les Premières Nations.

Itinérance

Il est urgent de s'attaquer au problème de l'itinérance des membres des Premières Nations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Avant 2019, l'APN n'avait pas le mandat de défendre les droits des sans-abri des Premières Nations, bien qu'elle ait entrepris des travaux sur divers déterminants sociaux connexes. Depuis décembre 2019, la résolution 79/2019, *Plan d'action pour les sans-abri des Premières Nations dans les réserves et hors réserve*, oriente les travaux de l'APN qui visent à améliorer la prestation des programmes du gouvernement fédéral ainsi que les mécanismes sociaux et financiers connexes devant servir à lutter contre l'itinérance des Premières Nations.

En 2020, l'APN, collaborant avec Emploi et Développement social Canada (EDSC), a obtenu un financement pour diriger les travaux nécessaires à la réalisation de son mandat en matière d'itinérance. En octobre 2020, l'APN et EDSC ont créé un groupe de travail technique conjoint pour élaborer ensemble le volet de financement fondé sur les distinctions des Premières Nations de la stratégie *Vers un chez-soi, la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance* ainsi que pour planifier la recherche et la collaboration qui éclaireront l'élaboration d'un Plan d'action pour les sans-abri des Premières Nations dans les réserves et hors réserve. Ce plan d'action aidera les programmes et les services à mieux répondre aux besoins des sans-abri des Premières Nations qui vivent au sein ou à l'extérieur de leurs communautés.

Cette année, l'APN a commandé trois projets de recherche : une étude documentaire systématique, une analyse environnementale et une cartographie des systèmes des programmes et services existant au Canada, afin de mieux comprendre et de déterminer les possibilités de lutter contre l'itinérance des Premières Nations. L'APN a également terminé les discussions préliminaires avec les techniciens régionaux du logement et planifie une série de séances de mobilisation régionales afin de recueillir les commentaires des dirigeants et des techniciens des Premières Nations de tout le Canada.

Secteur du développement social

Le Secteur du développement social est responsable de la promotion du contrôle et de la compétence des Premières Nations sur les programmes et les politiques de



développement social concernant toutes les étapes de la vie. Le Secteur préconise le contrôle, la compétence et la capacité des Premières Nations comme fondement d'une réforme systémique holistique, durable, inclusive et fondée sur la culture, comme le demandent les Premières Nations.

Les priorités du Secteur comprennent la réforme du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, la mise en œuvre d'une loi sur le bien-être des enfants et des familles autochtones, le principe de Jordan, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones, l'aide au revenu des Premières Nations, la réduction de la pauvreté et les objectifs de développement durable.

Réalisations en 2020-2021

Services à l'enfance et à la famille

La résolution 16/2019 de l'APN, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis - Planification de la transition et de la mise en œuvre*, a établi le Comité des Chefs sur les services à l'enfance et à la famille et l'autodétermination (Comité des Chefs), afin de fournir des commentaires, une supervision et une orientation pour la mise en œuvre de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (la Loi). Les efforts de sensibilisation du Comité des Chefs ont mené à la signature, entre l'APN et le Canada, le 7 juillet 2020, du Protocole relatif à la *Loi sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (le Protocole) en ce qui a trait à l'Assemblée des Premières Nations. Le Protocole est un mécanisme qui garantit que

les Premières Nations dirigent l'élaboration des principes et des processus liés à la Loi. Conformément au Protocole, le Groupe de travail national conjoint sur la mise en œuvre législative de la Loi en ce qui concerne les Premières Nations a été créé comme forum de travail conjoint entre l'APN et le Canada. Le Groupe de travail a tenu sa première réunion le 15 janvier 2021 et a eu deux réunions depuis, au cours desquelles ses principales priorités et un plan de travail ont été établis. Le Comité consultatif national (CCN) et le Comité de consultation sur la protection de l'enfance (CCPE) ont également continué à se réunir pour discuter des travaux du Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) et de la réforme en cours du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN).

Le Secteur a aussi organisé une série de cinq rassemblements virtuels pour sensibiliser les gens à la Loi et faciliter les discussions à ce sujet. Une autre réalisation importante du travail de défense des intérêts mené par le Comité des Chefs a été l'obtention d'un moratoire sur les jeunes qui ne sont plus pris en charge en raison de leur âge, pendant la pandémie de COVID 19. Le budget de 2021 a renforcé cet engagement en proposant de garantir de façon permanente que les jeunes des Premières Nations qui atteignent l'âge de la majorité continuent de recevoir les soutiens dont ils ont besoin pendant un maximum de deux années supplémentaires. Le Portrait économique et budgétaire 2020 et le budget de 2021 ont également proposé d'autres investissements dans le programme des SEFPN, pour la mise en œuvre des ordonnances du TCDP, et pour la mise en œuvre de la Loi et le renforcement des





Rapports des succursales



capacités à cet égard, ce qui découle du travail constant de défense des intérêts effectué par l'APN et le Comité des Chefs. En outre, le Secteur a participé à la médiation du recours collectif contre le Canada au nom des enfants des Premières Nations qui ont été injustement placés à l'extérieur de leur foyer, ce qui donnera lieu à la réforme du Programme des SEFPN.

Le principe de Jordan

Plusieurs résolutions de l'APN présentent la vision des Premières Nations concernant la mise en œuvre du principe de Jordan, notamment la résolution 62/2016, *Application intégrale et adéquate des décisions historiques du Tribunal canadien des droits de la personne en ce qui concerne la prestation de services d'aide à l'enfance et le principe de Jordan*, la résolution 40/2017, *Appeler le Canada à respecter les ordonnances de 2016 du Tribunal canadien des droits de la personne*, et la résolution 27/2018, *Soutien à la mise en œuvre à long terme du principe de Jordan*.

L'APN a continué de défendre les droits des enfants des Premières Nations pour qu'ils reçoivent les services et les soutiens dont ils ont besoin sans délai, refus ou perturbation, quel que soit leur lieu de résidence ou leur statut au regard de la Loi sur les Indiens. Le Secteur défend une vision de la détermination de l'application du principe de Jordan par les Premières Nations et milite pour la mise en œuvre complète et adéquate des ordonnances du Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) relatives au principe de Jordan, par l'intermédiaire de la Table d'action sur le principe de Jordan, du Comité des opérations du principe de Jordan,

du Comité de consultation sur la protection de l'enfance et d'un dialogue régulier avec les ministères fédéraux.

En juillet et en novembre 2020, le TCDP a rendu des décisions visant à élargir l'admissibilité au principe de Jordan pour qu'il s'applique à tous les enfants des Premières Nations. Le Canada a depuis lors déposé une demande de contrôle judiciaire de la décision. Cependant, les enfants des Premières Nations restent admissibles pendant que le contrôle est en cours. En vertu de l'élargissement de l'admissibilité, les enfants des Premières Nations répondant à l'un des critères suivants sont admissibles au principe de Jordan :

- Les enfants des Premières Nations inscrits (ou admissibles à l'inscription) en vertu de la Loi sur les Indiens, qu'ils vivent dans une réserve ou hors réserve. Cela comprend tous les enfants qui deviendront admissibles au statut d'Indien en vertu de la mise en œuvre du projet de loi S-3.
- Les enfants des Premières Nations dont un parent ou un tuteur a le statut d'Indien ou y est admissible, qu'ils vivent dans une réserve ou hors réserve.
- Les enfants des Premières Nations reconnus comme citoyens/membres par leur Première Nation, indépendamment de l'admissibilité au statut d'Indien, qu'ils vivent dans une réserve ou hors réserve.
- Les enfants des Premières Nations qui résident habituellement dans une réserve.

Afin d'améliorer la communication et la collaboration en ce qui concerne le principe de Jordan et de faire connaître les pratiques innovantes émergeant des Premières Nations, le Secteur a organisé, en mars 2021,



un rassemblement virtuel sur le principe de Jordan, axé sur l'innovation et la détermination des Premières Nations à cet égard. Cette activité a accueilli près de 800 participants provenant d'un bout à l'autre du pays et souhaitant découvrir les modèles innovants de prestation et de coordination des services que les Premières Nations mettent en œuvre et discuter du contrôle des Premières Nations sur la mise en œuvre du principe de Jordan.

Apprentissage et garde des jeunes enfants

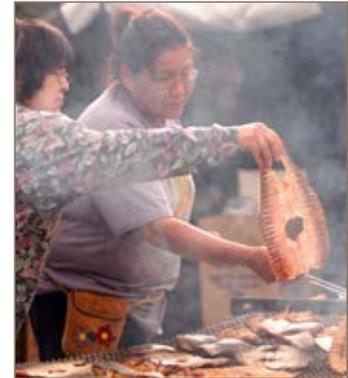
L'APN continue d'appuyer le Groupe de travail national d'experts (GTNE) sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) des Premières Nations et de soutenir la mise en œuvre du Cadre d'AGJE des Premières Nations et du Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones (AGJEA). L'APN et le GTNE ont continué d'assurer la communication avec les régions concernant les cadres et à surveiller leur mise en œuvre à l'échelle nationale et régionale.

Conformément à la résolution 59/2018 de l'APN, *Stratégie régionale d'affectation des fonds pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants des Premières Nations*, et à la résolution 64/2019, *Prolongation du modèle de financement provisoire pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, le GTNE a continué à discuter d'un modèle de financement révisé pour l'AGJEA. Cependant, en raison du manque de financement des partenaires fédéraux pour entreprendre correctement ce travail et de la pandémie de COVID-19 qui a empêché les dirigeants de se réunir pour discuter du modèle de financement, le GTNE a

recommandé de prolonger le modèle provisoire pendant un exercice financier, ce qui s'est traduit par la résolution 20/2020, *Prolongation de l'approche régionale provisoire d'affectation de fonds pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*.

Au cours de la pandémie de COVID-19, l'APN a plaidé pour que les prestataires et les services d'AGJE des Premières Nations soient correctement financés et soutenus afin de continuer à s'occuper des enfants des Premières Nations. Les fournisseurs de services d'AGJE des Premières Nations ont fait preuve d'innovation dans leur prestation de services tout au long de la pandémie, en préparant des paniers de nourriture, en présentant des programmes virtuels et en effectuant des visites à domicile. L'APN reconnaît le rôle exceptionnel qu'ils ont assumé pendant la pandémie et a demandé un soutien supplémentaire, ce qui a amené le Canada à s'engager à investir jusqu'à 71 millions de dollars pour la reprise post-COVID des services d'AGJE des Premières Nations.

L'Énoncé économique de l'automne et le budget de 2021 comportaient des engagements importants d'investissement dans l'AGJE à l'échelle nationale, y compris dans l'AGJEA. Le budget de 2021 propose d'investir 30 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et 8,3 milliards de dollars en permanence dans l'AGJE partout au Canada. De ce montant, 2,5 milliards de dollars sur cinq ans seront consacrés à l'AGJEA, ce qui englobe des investissements dans la gouvernance et la capacité, l'augmentation des places dans les services AGJEA, le perfectionnement de la main-d'œuvre, l'assouplissement des services et





les infrastructures. Le gouvernement s'est également engagé à déposer, à l'automne 2022, une loi fédérale sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants en vue d'inscrire dans la loi les principes d'un système pancanadien de garde d'enfants.

Aide au revenu

Le Groupe de travail technique sur le développement social (GTTDS) de l'APN a été créé par la résolution 28/2018 de l'APN, *Soutien à la mise sur pied d'un Groupe de travail technique sur le développement social*. Le Groupe a pour mandat de conseiller Services aux Autochtones Canada (SAC) sur la réforme des programmes et services de développement social. Par la résolution 89/2019, *Poursuite de la réforme du Programme d'aide au revenu des Premières Nations*, l'APN a également reçu le mandat de demander la poursuite de la réforme du Programme d'aide au revenu ainsi que l'accès à la gestion des cas et au soutien préalable à l'emploi pour toutes les Premières Nations.

Le GTTDS s'est réuni plusieurs fois au cours de la dernière année et a aidé à faire pression, avec succès, sur SAC pour accroître le soutien au Programme d'aide au revenu dans les réserves pendant la pandémie de COVID-19. Par conséquent, le Canada s'est engagé à fournir 270 millions de dollars supplémentaires au Programme d'aide au revenu dans les réserves pour aider les bénéficiaires et les administrateurs à faire face aux répercussions continues de la COVID-19. L'APN et le GTTDS ont également demandé un financement prolongé et accru pour la gestion des cas et le soutien précédant l'emploi (gestion de cas) associés au Programme d'aide au revenu. Bien qu'il

n'ait pas substantiellement augmenté, le financement de la gestion des cas a été prolongé de deux ans. Enfin, l'APN continue de demander à SAC la poursuite du travail en vue d'une indispensable réforme à long terme du Programme d'aide au revenu.

En mars 2021, l'APN a accueilli le Forum national virtuel sur l'aide au revenu des Premières Nations : Réformer pour l'avenir. Le Forum national a créé un espace virtuel unique pour plus de 900 participants, dont des administrateurs de l'aide au revenu, des gestionnaires de cas, des bénéficiaires, des experts, des professionnels des politiques et des représentants techniques. Le Forum national leur a donné l'occasion de réseauter, d'échanger des informations, d'entendre des conférenciers issus des communautés, de s'inspirer de pratiques exemplaires et de se donner les moyens de soutenir la réforme du Programme d'aide au revenu au sein de leurs Premières Nations respectives.

Stratégie de réduction de la pauvreté

Conformément à la résolution 47/2018 de l'APN, *Supervision par les Premières Nations de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté du Canada*, le GTTDS de l'APN s'est vu confier le mandat de travailler à la réduction de la pauvreté. Un mandat supplémentaire a été confié à l'APN et au GTTDS lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de décembre 2019, par la résolution 98/2019, *Réduction de la pauvreté pour toutes les Premières Nations au Canada*, qui charge l'APN d'aider le GTTDS à mener une étude sur les indicateurs de pauvreté propres aux Premières Nations.

Objectifs de développement durable

Par une motion du Comité exécutif de l'APN concernant les mandats d'actions au niveau international qui soutient la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'APN a reçu le mandat de travailler à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). L'APN a également mentionné directement le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les ODD dans un bon nombre de ses résolutions passées, telles que la résolution 47/2018, *Stratégie nationale de réduction de la pauvreté du Canada*; la résolution 63/2018, *Stratégie éco-agricole*; la résolution 07/2018, *Titre des droits et compétence des Premières Nations dans le projet de loi C-69*; la résolution 19/2020, *Internet des Premières Nations*, la résolution 92/2018, *Cadre sur l'innovation sociale / le financement social – Ne laisser personne pour compte*, la résolution 117/2019, *Stratégie d'innovation sociale et de financement social des Premières Nations*. la résolution 19/2019, *Continuum de soins des sept générations* et la résolution 98/2019, *Réduction de la pauvreté pour toutes les Premières Nations, entre autres*.

L'APN a travaillé avec EDSC au cours de l'année écoulée pour que les perspectives et les réalités des Premières Nations soient prises en compte dans la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030 et dans sa mise en œuvre, et a également apporté une contribution directe au projet de stratégie. L'APN a aussi créé un plan de travail conjoint avec EDSC dans le but de sensibiliser davantage les Premières Nations aux ODD. En mars 2021, l'APN a présenté les ODD au Forum national sur l'aide au revenu des Premières Nations afin d'explorer les liens entre les ODD et le travail de l'APN en matière de pauvreté et d'aide au revenu.





Direction générale du développement économique et des infrastructures

L'objectif de la Direction générale du développement économique et des infrastructures est d'accroître la reconnaissance de la compétence des Premières Nations dans les domaines des infrastructures, des pêches et du développement économique, tout en améliorant la qualité de la prestation des programmes et des services. Les Secteurs de la Direction générale jouent chacun un rôle important en soutenant les dirigeants des Premières Nations et en les aidant à accéder à l'économie et au développement de leurs infrastructures.

La Direction générale protège la capacité économique des Premières Nations d'exercer leur compétence, d'améliorer le bien-être de leurs membres et de demander le contrôle des programmes et services destinés à leurs citoyens dans les domaines du développement économique, des pêches et des infrastructures, à savoir des domaines essentiels pour combler le fossé socioéconomique. Les droits de pêche, de chasse, de forestage et de récolte de moyens de subsistance sont des domaines de défense d'intérêts de longue date qui servent à encadrer les nouveaux domaines de politique, tels que le cannabis et les énergies propres, et à favoriser activement la réconciliation économique avec les Premières Nations.

Questions, activités et mandats principaux

Secteur des infrastructures

Le Secteur des infrastructures est principalement chargé de favoriser la création de politiques et de solutions dirigées par les Premières Nations pour l'accès à une eau potable fiable et de qualité, à des installations sanitaires adéquates et à des infrastructures de qualité, sécuritaires et durables.

Principales activités et réalisations en 2020-2021

La pandémie de COVID-19 a exacerbé le manque d'infrastructures auquel font actuellement face les Premières Nations et a mis en évidence les répercussions d'infrastructures inadéquates et l'importance d'une eau propre en situation de pandémie ou de crise sanitaire. La pandémie a également entraîné une hausse importante du coût des matériaux de construction, qui a mis en évidence le besoin urgent d'investissements fédéraux, d'ajustements financiers et de mesures politiques.

Dans son plus récent discours du Trône en 2019, le premier ministre Trudeau s'est engagé à combler le déficit d'infrastructures. L'APN continue de plaider en faveur d'investissements majeurs dans toutes les infrastructures des Premières Nations qui sont essentielles à la santé et au bien-être général. Des investissements soutenus et urgents sont nécessaires dès maintenant pour combler le retard et le déficit d'infrastructures auquel font face les



Premières Nations. Celles-ci doivent avoir accès aux infrastructures essentielles pour améliorer le fonctionnement de leurs communautés et mieux lutter contre la propagation de la COVID-19 et toute future crise sanitaire.

Grâce à un plaidoyer soutenu de l'APN, le gouvernement fédéral a accepté de travailler avec elle à la préparation conjointe d'une réforme de la politique sur le fonctionnement et l'entretien (F. et E.), qui avait été mandatée par les Premières Nations-en-assemblée par l'intermédiaire de la résolution 82/2019. En tant que priorité de premier plan, il s'agit de réformer les politiques de financement des biens d'infrastructures des Premières Nations. L'élaboration d'une norme holistique en matière de plan de gestion des biens pour toutes les infrastructures et tous les biens des Premières Nations est également prévue pour 2020-2021. La collaboration avec le gouvernement fédéral a également donné lieu à des annonces de Services aux Autochtones (SAC) : un financement pour le fonctionnement et l'entretien d'installations d'eau potable et d'eaux usées provenant du budget de 2019; un montant de 1,5 milliard de dollars indiqué dans l'Énoncé économique de l'automne pour accélérer les travaux visant à lever tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable et à stabiliser le financement des services d'eau et d'eaux usées, y compris les coûts de fonctionnement et d'entretien; un montant de 1,7 milliard de dollars provenant du budget de 2021.

Le besoin urgent d'investir dans les infrastructures des Premières Nations a été reconnu dans le budget de 2021, qui a investi six milliards de dollars sur cinq ans pour

soutenir les infrastructures des communautés autochtones, dont 1,7 milliard de dollars pour les frais de fonctionnement et d'entretien. L'APN continue de demander au gouvernement fédéral de s'engager à fournir un financement soutenu à long terme au cours des 5 à 15 prochaines années afin que les infrastructures des Premières Nations atteignent le même niveau que celles du reste du Canada. L'APN continue de travailler avec SAC à l'examen de l'affectation des six milliards de dollars prévus dans le budget de 2021 pour combler le déficit d'infrastructures, tout en travaillant en partenariat avec les Premières Nations à chaque étape du processus.

En outre, l'APN continue de demander un accès équitable et égal à une eau potable de qualité et fiable pour toutes les Premières Nations. Elle continue surtout d'exhorter le gouvernement fédéral à donner la priorité au droit humain à l'eau potable en investissant massivement dans le traitement et la distribution de l'eau parmi toutes les Premières Nations. Conformément aux directives des Premières Nations-en-assemblée, l'APN a demandé au gouvernement fédéral de s'engager à travailler en partenariat avec les Premières Nations pour abroger et remplacer la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* par une loi élaborée conjointement avec les Premières Nations et dirigée par les Premières Nations afin de garantir l'accès à l'eau potable et à des infrastructures de traitement des eaux usées à toutes les Premières Nations. L'APN a animé des séances de mobilisation régionales sur les éléments importants nécessaires à la nouvelle loi. Ces séances, qui ont eu lieu dans tout le pays en février et mars 2021, ont été une occasion précieuse d'entendre les avis





des Premières Nations sur une éventuelle nouvelle loi élaborée par les Premières Nations pour les Premières Nations. Tout au long de l'année 2020, l'idée d'une stratégie à long terme pour l'eau et les eaux usées des Premières Nations est devenue une discussion importante qui a entraîné d'autres discussions sur une vision à long terme dans ces domaines. En même temps, l'APN a dirigé des discussions à l'échelle régionale sur le concept et l'approche de l'élaboration de la stratégie à long terme. Ces travaux permettront également de respecter l'engagement pris dans le récent discours du Trône de combler le déficit d'infrastructures dans les communautés autochtones d'ici 2030 et d'élaborer des mécanismes de financement durables et prévisibles pour l'eau potable et les eaux usées des Premières Nations.

Prochaines étapes – La voie à suivre

- À l'avenir, les résultats des discussions sur la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* (LSEPPN) alimenteront les négociations et les discussions du Groupe de travail conjoint sur la LSEPPN, qui sera constitué en 2021, et contribueront à l'élaboration du projet de cadre censé guider la rédaction conjointe de la nouvelle loi.
- En se fondant sur les commentaires et les suggestions des Premières Nations, l'APN continuera, tout au long de 2021-2022, de discuter avec celles-ci, plus particulièrement les jeunes, les femmes, les gardiens du savoir ou aînés et les exploitants, de l'élaboration d'une vision à long terme pour la Stratégie à long terme sur l'eau potable et les eaux usées.

- En collaboration avec sa Direction générale de l'environnement, des terres et des eaux, l'APN continuera de demander à Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) d'inclure réellement les Premières Nations dans toute discussion concernant la création de l'Agence canadienne de l'eau (ACE). Toutes les régions devraient recevoir des ressources adéquates pour permettre aux organisations régionales, aux conseils tribaux et aux communautés des Premières Nations d'engager pleinement des discussions avec le gouvernement fédéral sur la création de l'ACE.
- L'APN travaille également en collaboration avec des partenaires de SAC pour mettre à jour la politique sur le fonctionnement et l'entretien et rehausser le financement des infrastructures essentielles d'eau et d'eaux usées des Premières Nations et remédier au sous-financement chronique.
- L'APN continuera de travailler avec SAC afin de s'assurer que le plan d'engagement respecte le mandat de l'APN et que le déficit d'infrastructures des Premières Nations est comblé dans les plus brefs délais compte tenu de la promesse de 25,9 millions de dollars, indiquée dans l'Énoncé économique de l'automne 2020, qui vise à accélérer l'engagement décennal du gouvernement à combler le manque d'infrastructures.

Secteur du développement économique

L'objectif du Secteur du développement économique est de s'assurer que les Premières Nations poursuivent librement leur développement économique, social et culturel, conformément à leurs priorités et à la Déclaration des Nations Unies sur les



droits des peuples autochtones. Ce secteur axe ses efforts sur des questions prioritaires favorisant le développement économique durable, le commerce, l'exploitation des ressources, l'approvisionnement, l'agriculture, la connectivité et d'autres domaines de politique économique. Les efforts déployés dans ces domaines de travail sont orientés par les résolutions nationales adoptées par les Premières Nations-en-assemblée et les conseils du Comité des Chefs sur le développement économique (CCDE).

Au cours de 2020-2021, le Secteur a veillé à ce que les initiatives fédérales visant à « rebâtir en mieux » soient inclusives et qu'elles respectent l'autodétermination des Premières Nations et leur pleine participation à l'économie. À cette fin, il a entrepris des recherches sur les besoins en matière d'économie et d'investissements en vue de rédiger un document préliminaire intitulé *Planifier de nouveaux investissements et de nouvelles approches pour soutenir les Premières Nations dans l'économie*.

Principales activités et réalisations en 2020-2021

Relations commerciales

Le travail de l'APN concernant les relations commerciales est guidé par la résolution 36/2017, *Relations commerciales des Premières Nations*, et la résolution 38/2018, *Réalisation de bénéfices pour les Premières Nations dans la mise en œuvre des accords internationaux sur le commerce et l'investissement*. L'APN affirme le droit inhérent des Premières Nations au commerce et le besoin des Premières

Nations d'obtenir des solutions pour s'assurer d'une plus grande indépendance économique. Elle travaille avec le Canada pour inclure un chapitre sur le commerce et les peuples autochtones dans les accords commerciaux.

L'APN demande actuellement que le projet d'accord commercial entre le Royaume-Uni et le Canada contienne de solides dispositions qui favorisent l'accès aux marchés pour les Premières Nations, qui protègent les droits des Premières Nations et qui reconnaissent les relations historiques et continues entre le Royaume-Uni, le Canada et les Premières Nations. En outre, elle continue de surveiller la mise en œuvre de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Europe et d'étudier la possibilité de créer un Bureau des délégués commerciaux des Premières Nations.

Perspectives et avantages en matière d'approvisionnement

La résolution 38/2019, *Accroître les possibilités et les avantages en matière d'approvisionnement pour les Premières Nations*, soutient, entre autres éléments, un objectif d'approvisionnement de 5 %, l'amélioration de la collecte de données sur l'approvisionnement des Premières Nations, l'établissement d'un marché d'affaires des Premières Nations et l'affectation de 95 % des fonds d'approvisionnement de Services aux Autochtones Canada (SAC) aux Premières Nations.

L'approvisionnement fédéral est actuellement estimé à plus de 20 milliards de dollars par an. Le gouvernement du Canada s'est engagé à augmenter l'objectif





d'approvisionnement autochtone afin qu'il représente 5 % de tous les marchés publics fédéraux. Si cet objectif était atteint, les entreprises autochtones, notamment celles des Premières Nations, obtiendraient environ un milliard de dollars de contrats fédéraux par an. L'APN travaille actuellement avec des ministères fédéraux et des organisations des Premières Nations pour atteindre l'objectif de 5 %, notamment en révisant et en réformant la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. Un aspect important de ce travail est la définition d'une entreprise autochtone, qui nécessite une approche équilibrée entre les considérations commerciales et la reconnaissance du droit à l'autodétermination.

Développement énergétique et ressources naturelles

Les résolutions de l'Assemblée des Premières Nations demandent d'attirer l'attention sur les approches des Premières Nations en matière de développement économique et d'exploitation des ressources et sur le rôle, les droits et la compétence des Premières Nations dans l'élaboration de règlements visant à assurer la protection de l'environnement et un développement durable et responsable.

Le plan renforcé en faveur du climat du Canada, *Un environnement sain et une économie saine*, qui est soutenu par des investissements de 15 milliards de dollars, vise à aider à atteindre les objectifs économiques et environnementaux du Canada. Le Secteur du développement économique est en pourparlers avec des représentants de Ressources naturelles

Canada (RNCan) pour permettre la participation des Premières Nations à la mise en œuvre de ce plan. Il cherchera également des possibilités de dialogue entre le Chef national, le CCDE et le ministre de RNCan. Il sera important d'obtenir des précisions sur les séances de mobilisation officielles afin d'examiner les préoccupations en vue de les aligner avec les résolutions actuelles sur le développement énergétique.

Agriculture

Conformément à la résolution 47/2016, *Accès des Premières Nations aux opportunités économiques par l'entremise d'une stratégie agricole des Premières Nations*, l'APN a continué de recueillir des commentaires sur l'élaboration d'une stratégie agricole globale des Premières Nations qui renseigneront le gouvernement fédéral et d'autres administrations, y compris les ministres de l'Agriculture, sur les priorités des Premières Nations liées au prochain cadre agricole en 2023.

À ce jour, le Secteur du développement économique a réalisé une analyse des lacunes en matière d'agriculture, une ébauche de cadre agricole et agroalimentaire des Premières Nations et un rapport juridique qui établit les bases sur lesquelles une stratégie agricole des Premières Nations pourrait être élaborée, tout en prenant en compte les droits inhérents et issus de traités ainsi que le droit international.

Connectivité et cyberstratégie des Premières Nations

L'APN a demandé l'inclusion d'un financement et de critères propres aux



Premières Nations dans le cadre du Fonds pour la large bande universelle (FLBU) d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDEC). Des travaux sont en cours pour élaborer un ensemble d'énoncés de politique afin de soutenir les travaux concernant les licences d'utilisation du spectre, l'infrastructure des télécommunications et d'autres possibilités de connectivité. De plus, des réunions de travail des Premières Nations aideront à déterminer les investissements nécessaires et les domaines qui doivent être soutenus pour améliorer les niveaux de service à large bande pour les foyers et les entreprises des Premières Nations et pour construire, entretenir et exploiter l'infrastructure des télécommunications.

Prochaines étapes – La voie à suivre

- Les travaux et la collecte d'avis continueront en vue de préparer une stratégie agricole des Premières Nations qui prend en compte les droits, les expériences et les systèmes agricoles distincts des Premières Nations dans le secteur agricole et agroalimentaire.

- Soutenir et défendre le développement d'entreprises des Premières Nations, la diversité des secteurs et des possibilités et avantages accrus en matière d'approvisionnement.
- Préparer un plan d'action, déterminer les résultats de la mesure du rendement et surveiller la mise en œuvre des recommandations des Premières Nations pour éliminer les obstacles inhérents à l'approvisionnement.
- Entreprendre des recherches économiques avec les techniciens et les représentants des Premières Nations afin de justifier les investissements dans le développement économique, le commerce, l'agriculture, les énergies propres et d'autres domaines mandatés par les résolutions, et préconiser et surveiller des modifications plus efficaces dans les programmes et les politiques économiques.



Secteur des pêches

Les travaux du Secteur des pêches sont orientés par le Comité national des pêches (CNP) de l'APN, qui est coprésidé par le Chef régional Roger Augustine (N.-B./Î.-P.-É.), titulaire du portefeuille des pêches, et le Chef régional Terry Teegee (C.-B.). Le CNP compte quatre sous-comités techniques qui le conseillent dans divers domaines liés aux pêches : le Groupe de travail national sur l'aquaculture, le Groupe de travail sur les eaux intérieures, le Groupe de travail sur les océans et le Groupe consultatif sur le savoir autochtone et le Sous-Comité du Plan de protection des océans.

Principales activités et réalisations en 2020-2021

Loi et règlements modernisés sur les pêches

Les modifications apportées par le Canada à la *Loi sur les pêches* sont entrées en vigueur en 2019. Elles comprenaient des considérations relatives au savoir autochtone et des changements dans la gestion du poisson et de son habitat. Deux ateliers ont été organisés à Winnipeg et Halifax avant l'application des restrictions relatives à la COVID-19 concernant les rassemblements et les voyages. Deux autres ateliers ont eu lieu en ligne pour les participants des Premières Nations de la Colombie-Britannique, principalement en novembre 2020. Ce travail continue en 2021 avec des ateliers sur les codes de pratique, les travaux prescrits et les règlements sur les eaux, les effets cumulatifs, ainsi que la compensation et l'établissement de réserves d'habitats. Des séances d'information et des analyses sont organisées avec tous les participants dans le but d'informer les techniciens des Premières

Nations et de les aider dans leurs efforts de consultation avec la Couronne.

Systèmes de connaissances autochtones dans le domaine des pêches

Le Groupe consultatif sur le savoir autochtone (GCSA) a été créé en décembre 2019 pour examiner l'inclusion d'une référence au savoir autochtone dans la *Loi sur les pêches*. Sur les conseils du GCSA, le Secteur des pêches de l'APN a organisé quatre ateliers techniques nationaux réunissant des dirigeants, des techniciens et des gardiens du savoir des Premières Nations pour partager et échanger des renseignements sur les systèmes de connaissances autochtones dans le domaine des pêches. Les ateliers ont également permis aux participants de présenter leurs avis au ministère des Pêches et Océans (MPO) concernant le projet de cadre d'orientation provisoire qui est en cours d'élaboration pour répondre aux besoins opérationnels immédiats inhérents aux modifications apportées à la *Loi sur les pêches* en 2019. En mars 2021, le GCSA a tenu une réunion avec le MPO pour effectuer un premier examen du document d'orientation du ministère et des commentaires recueillis durant les ateliers. Cependant, d'autres séances seront nécessaires pour examiner plus en détail ce document et permettre une plus grande prise en compte des droits inhérents et issus de traités des Premières Nations.

Gouvernance et conservation des océans

Le Groupe de travail sur les océans a commencé son travail exploratoire avec le MPO pour faire avancer le concept d'aires protégées et de conservation autochtones (APCA) dans le milieu marin. À cette fin, le



Secteur des pêches a organisé un ensemble d'ateliers à l'intention des praticiens de la pêche et du milieu marin des Premières Nations des régions côtières afin de connaître leurs expériences, leurs besoins et leurs considérations relatives à l'avancement de la conservation du milieu marin dirigée par les Autochtones. Un document de travail est en cours d'élaboration afin de guider les éventuels parcours techniques, politiques et juridiques concernant les futures désignations d'APCA sous l'autorité des Premières Nations.

En 2020, le Groupe de travail sur les océans a convoqué des experts des Premières Nations pour former le Sous-comité du Plan de protection des océans (PPO), qui favorise et facilite l'échange d'informations liées aux expériences des Premières Nations avec Transports Canada, la Garde côtière canadienne et le MPO. Le Sous-comité du PPO est chargé d'évaluer le PPO, une stratégie de 1,5 milliard de dollars visant à protéger les côtes et les voies navigables au Canada. Il évalue tout particulièrement la conception, le processus et le rendement du PPO, mesure systématiquement l'impact du PPO sur les objectifs des Premières Nations concernant leurs communautés, la gouvernance, la protection et les écosystèmes marins et détermine les succès, les lacunes et les domaines à améliorer.

Activités aquacoles des Premières Nations

En vue de la rédaction d'une nouvelle loi fédérale sur l'aquaculture, le Groupe de travail national sur l'aquaculture et le Secteur des pêches ont tenu des modules sur l'aquaculture de juillet à octobre 2020 afin de présenter des informations et de recevoir des commentaires sur les composantes potentielles de la loi. Un rapport de synthèse technique, intitulé *Trousse d'outils pour la*

proposition de loi des Premières Nations a été rédigé. Il sera précieux pour aller de l'avant et s'assurer que les intérêts collectifs des Premières Nations sont pris en compte dans le processus de mobilisation et le processus législatif.

Pêches intérieures des Premières Nations

Le Groupe de travail sur les eaux intérieures du Comité national des pêches a récemment centré ses efforts sur la transformation de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce afin qu'il devienne plus représentatif et plus responsable envers les gouvernements des Premières Nations et les pêcheurs qu'il sert.

Prochaines étapes – La voie à suivre

- Le Groupe de travail sur les eaux intérieures du CNP centrera également ses efforts sur le Programme de protection du poisson et de son habitat du MPO afin que sa mise en œuvre respecte les groupes autochtones dont les droits peuvent être affectés par les décisions d'autorisation de projets de la Loi sur les pêches et de la Loi sur les espèces en péril. Le travail vise également à entreprendre davantage d'activités de collaboration et de partenariat liées à la conservation du poisson et de son habitat dans les eaux et sur les rivages de l'Île de la Tortue.
- Les travaux en cours sur la gouvernance et la conservation des océans continueront de porter sur l'écart existant entre la mise en œuvre des APCA dans l'environnement terrestre et celle dans le milieu marin en collaboration avec la Direction générale de l'environnement, des terres et des eaux. Le Sous-comité du PPO continuera d'examiner le PPO et les ateliers sur les ordres de travail mineurs. En raison de la





nature internationale des sujets, le Groupe de travail sur les océans continuera de demander l'inclusion des priorités des Premières Nations dans l'élaboration d'un nouveau cadre mondial pour la biodiversité.

- Le Groupe consultatif sur les connaissances autochtones continuera d'examiner les dispositions particulières de la Loi sur les pêches et leurs répercussions sur les Premières Nations. Il analysera surtout les commentaires recueillis lors des ateliers et l'ébauche du document d'orientation provisoire du MPO pour évaluer la prise en compte des connaissances autochtones.

Conclusion – Voie à suivre et perspectives d'avenir

En 2021-2022, la Direction générale du développement économique et des infrastructures se concentrera sur l'obtention des résultats demandés par les mandats confiés par les Premières Nations-en-assemblée, ainsi que sur les objectifs suivants :

- Défendre les droits inhérents et issus de traités, les lois, les politiques et les programmes des Premières Nations relatifs aux pêches, aux océans, à l'aquaculture, à l'habitat aquatique et aux voies navigables;
- Plaider en faveur d'une loi et d'un règlement conformes à l'autodétermination, aux droits inhérents et issus de traités, au titre et à la compétence des Premières Nations, comme c'est le cas dans les lois sur l'eau potable dirigées par les Premières Nations;
- Effectuer une analyse des nouveaux investissements nécessaires et des besoins de financement à long terme pour soutenir

les infrastructures, les infrastructures de l'eau, les pêches et la participation économique des Premières Nations et contribuer ainsi à une mise en œuvre plus efficace des droits, du titre et de la compétence des Premières Nations;

- Chercher des moyens de collaboration avec les Premières Nations pour améliorer les politiques et les programmes qui favorisent la compétence, les priorités et les objectifs des Premières Nations dans les domaines des infrastructures, du développement économique et des pêches;
- Obtenir la possibilité de participer et de contribuer à des processus, tels que des études parlementaires ou des groupes de travail conjoints avec des fonctionnaires, qui permettant d'aboutir à des lois, à de nouveaux investissements et à des politiques et programmes plus efficaces pour les infrastructures, le développement économique et les pêches des Premières Nations.





Direction générale de l'environnement, des terres et de l'eau

Pour les Premières Nations, l'environnement, la terre et l'eau sont synonymes de vie. Ces éléments sont inséparables les uns des autres, ce qui confirme notre lien réciproque et durable avec l'île de la Tortue et nos terres, eaux et territoires. L'objectif de la Direction générale de l'environnement, des terres et de l'eau (ETE) est de faire progresser la reconnaissance des Premières Nations et de soutenir leur droit à l'autodétermination alors que les Premières Nations cherchent elles-mêmes à récupérer la compétence et l'autorité fondées sur leurs droits, leur titre et leur compétence inhérents et issus de traités. Ainsi, elle accorde la priorité à la reconnaissance continue des Premières Nations en tant que chefs de file dans les domaines de l'environnement, des terres et de l'eau.

Questions, activités et mandats principaux

Afin de faire progresser le leadership des Premières Nations dans les domaines de l'environnement, des terres et de l'eau, la Direction générale des terres et de l'eau se concentre sur les cinq résultats stratégiques interdépendants suivants :

1. Veiller à ce que la législation et la réglementation fédérales relatives à l'environnement, aux terres et aux eaux respectent et fassent progresser les droits inhérents et issus de traités, le titre et la compétence des Premières Nations;
2. Préconiser un financement équitable, suffisant et direct lié à l'environnement, aux terres et à l'eau pour permettre aux Premières Nations de mettre pleinement

- en œuvre leurs droits inhérents et issus de traités, leur titre et leur compétence;
3. Améliorer les politiques et programmes fédéraux liés à l'environnement, aux terres et à l'eau pour permettre aux gouvernements des Premières Nations d'exercer leurs droits inhérents et issus de traités, leur titre et leur compétence, tout en rendant possible l'affirmation des politiques et des programmes dirigés par les Premières Nations;
4. Faciliter la création de mécanismes (ou de processus) liés à l'environnement, aux terres et aux eaux qui favorisent l'atteinte des résultats à long terme définis par les Premières Nations, tout en respectant les droits inhérents et issus de traités, le titre et la compétence des Premières Nations;
5. Soutenir les Premières Nations dans l'élaboration de stratégies liées à l'environnement, aux terres et à l'eau et demander qu'elles soient pleinement prises en compte dans les processus décisionnels fédéraux.

Secteur de l'environnement

Le Secteur de l'environnement de l'APN s'emploie activement à faire des Premières Nations des chefs de file de l'action environnementale en suscitant des changements transformateurs dans tout un ensemble de domaines, notamment la conservation et la biodiversité, les changements climatiques et la santé environnementale. Il s'agit notamment de soutenir la reconnaissance des droits inhérents et issus de traités, du titre et de la compétence des Premières Nations, ainsi que l'application du droit à l'autodétermination



des Premières Nations dans l'élaboration des lois, des politiques et des programmes.

Réalisations en 2020-2021

Conservation et biodiversité

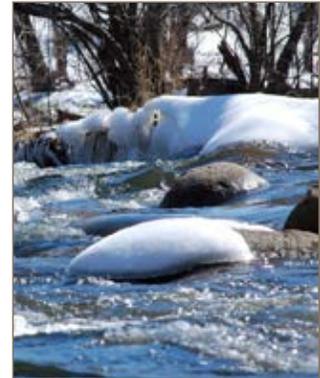
Le Secteur de l'environnement est resté ferme dans ses efforts et son plaidoyer en faveur du leadership des Premières Nations en matière de conservation et de biodiversité. Il a notamment organisé deux séances nationales de dialogue technique sur la conservation des espèces en péril; d'autres séances sont prévues cette année. En outre, nous sommes restés engagés dans l'initiative fédérale « En route vers l'objectif 1 », en préconisant la reconnaissance des contributions des Premières Nations aux objectifs de conservation nationaux et une représentation accrue des Premières Nations dans les structures de gouvernance et les processus décisionnels.

Le caribou représente un élément très important de la culture et des régimes alimentaires de nombreuses Premières Nations. Étant donné qu'un grand nombre de troupeaux enregistrent un déclin, le Secteur de l'environnement continue de plaider pour la protection du caribou en participant au Consortium national du savoir sur le caribou boréal et en travaillant avec les Premières Nations pour soutenir leur leadership en matière de gestion. Les lettres envoyées au premier ministre Justin Trudeau et au président Joe Biden pour soutenir la Première Nation Vuntut Gwich'in ont conduit à une annonce conjointe, le 23 février 2021, visant à protéger les aires de mise bas de la harde

de caribous de la Porcupine. Parmi les menaces auxquelles sont confrontées les populations de caribous et d'autres ongulés, la maladie de l'encéphalopathie des cervidés est peut-être la plus grave. Cette maladie neurologique dégénérative contagieuse est mortelle pour les cerfs, les orignaux, les wapitis et les caribous. Le Secteur de l'environnement élabore actuellement un document de travail qui souligne le rôle essentiel des Premières Nations dans la gestion de la santé de la faune, ainsi que des outils de communication visant à sensibiliser les chasseurs des Premières Nations à la propagation de cette maladie. Le Secteur de l'environnement continue également de participer à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique dans le cadre de l'élaboration du Cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020. Cette participation se poursuivra par celle de l'APN à la délégation canadienne à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et son partenariat avec le Forum international autochtone sur la biodiversité.

Action pour le climat

Depuis l'adoption de la résolution 05/2019 de l'APN, *Déclarer une urgence climatique pour les Premières Nations*, en juillet 2019, le Secteur de l'environnement a fait progresser plusieurs priorités liées au leadership des Premières Nations en matière de climat, notamment l'organisation du tout premier Rassemblement national de l'APN sur le climat (3 et 4 mars 2020, Whitehorse, Yukon), ainsi que l'élaboration en cours d'une stratégie nationale de l'APN sur le





climat par l'intermédiaire de webinaires et de sondages. Au total, huit webinaires ont été organisés, auxquels ont participé environ 180 Premières Nations de l'ensemble du pays. Une enquête nationale sur les changements climatiques accueille toujours des participants des Premières Nations. Le Comité mixte sur la lutte contre les changements climatiques a poursuivi ses travaux en ligne malgré la pandémie, s'employant à favoriser les intérêts des Premières Nations dans le nouveau plan fédéral sur le climat, *Un environnement sain* et une économie saine. Il a notamment présenté son rapport annuel au Chef national et au premier ministre. Parmi les autres activités liées au climat figure la participation à l'élaboration de la *Loi concernant la transparence et la responsabilité du Canada dans le cadre de ses efforts pour atteindre la carboneutralité en 2050* (projet de loi C-12), qui progresse dans le processus parlementaire.

Santé environnementale

L'Étude sur l'alimentation, l'environnement, la santé et la nutrition des enfants et des jeunes des Premières Nations (EAESNEJ) a été lancée par l'intermédiaire de la résolution 04/2019 de l'APN, *Soutien à l'étude sur l'alimentation, l'environnement, la santé et la nutrition des enfants et des jeunes (EAESNEJ)*. L'objectif de l'étude est de combler le manque de connaissances sur l'impact des environnements bâtis, sociaux et naturels sur la nutrition et la santé des enfants et des jeunes des Premières Nations. Officiellement lancée en novembre 2019, cette nouvelle étude est un partenariat entre l'APN, Santé Canada et quatre universités (l'Université d'Ottawa, l'Université de Montréal,

l'Université Laval et l'Université McGill). Deux Premières Nations, Fort Albany et Kanesatake, ont exprimé leur intérêt à participer au projet « pilote » d'EAESNEJ. La collecte de données à distance (en raison de la COVID-19) a commencé à Kanesatake et devrait se terminer cette année. L'équipe de l'EAESNEJ a travaillé en collaboration avec les dirigeants des deux communautés pilotes pour modifier les activités et les outils de l'étude conformément aux directives fédérales, provinciales et locales relatives à la COVID-19. L'EAESNEJ a entamé une sensibilisation initiale dans la région de l'Atlantique et commencera la collecte de données au sein de six Premières Nations de cette région, choisies au hasard, durant l'automne 2021.

Le Secteur de l'environnement a continué de participer à l'examen en cours de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) et du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) en s'engageant auprès du ministre de l'Environnement et d'agents et ministères fédéraux. Le Secteur de l'environnement examine et surveille le projet de loi C-28 (Loi modifiant la LCPE), et cherchera des moyens de faire participer le Canada. Il joue également un rôle de premier plan dans les discussions de l'APN avec la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN). Les principales résolutions concernant le Secteur de l'environnement sont les suivantes :

- 17/2020 : *Soutien au leadership climatique, à la souveraineté alimentaire, à la protection de l'environnement et aux activités d'intendance et de conservation des Premières Nations*



- 95/2019 : *Partenariat complet avec les Premières Nations dans la mise en œuvre de l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada*
- 05/2019 : *Déclarer une urgence climatique pour les Premières Nations*
- 04/2019 : *Soutien à l'étude sur l'alimentation, l'environnement, la santé et la nutrition des enfants et des jeunes (EAESNEJ)*
- 03/2019 : *Convention sur la diversité biologique (CDB)*
- 63/2018 : *Stratégie éco-agricole*
- 58/2018 : *Réponse des Premières Nations à la maladie débilitante chronique*
- 66/2018 : *Protection, conservation, gestion et rétablissement du caribou d'Amérique du Nord*
- 64/2018 : *Aires protégées et préservées autochtones - Initiative En route vers l'objectif 1 du Canada : « Préservation 2020 »*
- 120/2016 : *Mettre sur pied un comité propre aux Premières Nations en vertu de la Loi sur les espèces en péril*

Secteur des terres

En cette ère de décolonisation et de réconciliation, les lois et politiques canadiennes doivent soutenir l'autodétermination des Premières Nations, qui a été minée par des politiques et des pratiques coloniales. Les politiques et processus du Canada doivent reconnaître et respecter les priorités et approches particulières adoptées par chaque Première Nation. Le Secteur des terres cherche à soutenir chaque Première Nation, quelle que soit son approche.

Le Secteur des terres de l'APN s'efforce de trouver des possibilités de soutenir l'autodétermination des Premières Nations par l'intermédiaire d'initiatives de défense d'intérêts, de politiques et de lois ainsi qu'en facilitant les transferts croisés d'approches des Premières Nations par la collecte de données et le partage de renseignements.

Réalisations en 2020-2021

Revendications particulières

Le Secteur des terres, avec l'aide de ses représentants techniques des Premières Nations du Groupe de travail technique mixte Canada-APN sur les revendications particulières (GTTM), a élaboré une proposition de réforme des revendications particulières de l'APN. Celle-ci s'appuie sur les avis d'experts juridiques canadiens, du Tribunal des revendications particulières et d'experts des Premières Nations en matière de recherche, de négociation et des lois autochtones. La proposition est une réalisation importante qui appuiera et orientera les discussions en cours avec le Canada. L'APN continuera de travailler en collaboration avec le Canada au sein du GTTM pour créer un processus des revendications particulières entièrement indépendant. En mai 2021, l'APN a diffusé l'Ébauche de la proposition de réforme des revendications particulières de l'APN afin de recueillir des avis dans le cadre d'un examen public. Une fois celui-ci terminé, elle examinera tous les avis et révisera l'ébauche de proposition de réforme en conséquence, s'il y a lieu.





Ajouts aux réserves

La lettre de mandat 2019 de la ministre Bennett mentionnait un engagement à travailler avec les Premières Nations pour réformer la politique d'ajouts aux réserves (AR). Grâce au plaidoyer constant du Chef national et du Comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources, le Canada a accepté de créer un groupe mixte APN-Canada sur les terres pour procéder à l'examen du processus actuel d'AR et faciliter l'élaboration de recommandations de réforme. La Table de discussion APN-Canada sur les terres a été mise sur pied en 2020, et une planification conjointe des travaux a été lancée pour soutenir un examen complet de la politique et du processus d'AR en 2021-2022.

Le plaidoyer de l'APN au sujet des AR a contribué à des investissements fédéraux substantiels dans le budget fédéral de 2021 : 43 millions de dollars sur trois ans pour soutenir une réforme. L'APN s'efforcera d'obtenir plus de précisions concernant la manière dont ces fonds seront utilisés et s'assurera que les Premières Nations sont incluses de manière importante dans l'élaboration de toute nouvelle politique ou de tout nouveau processus d'AR. Création ou reconnaissance d'une réserve Bien que la réforme des AR soit un objectif essentiel de l'APN, trouver de nouvelles façons de soutenir les Premières Nations qui cherchent à créer une réserve ou à obtenir une reconnaissance fédérale a été également une question prioritaire constante du Secteur des terres en 2020. Pour la première fois depuis plusieurs années, le Secteur des terres a réussi à obtenir un financement limité pour l'analyse de ces questions importantes. Ainsi,

les cas de Premières Nations cherchant à créer une réserve ou une bande ont donné lieu à une première analyse, y compris une analyse préliminaire de certains des problèmes et obstacles fondamentaux qui perdurent. En 2021, l'APN élargira ses efforts par l'intermédiaire de la Table de discussion APN-Canada sur les terres en se concentrant sur un examen de la Politique sur la constitution de nouvelles bandes et le fusionnement de bandes effectué par les Services aux Autochtones Canada (SAC).

Titre et droits

L'APN a continué de s'entretenir avec des représentants du ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) de l'engagement pris par le ministre Bennett en 2019 de réformer la Politique sur les revendications territoriales globales et la Politique sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, y compris pour mieux comprendre les processus fédéraux dont disposent les Premières Nations pour mettre en œuvre leurs droits inhérents et issus de traités, leur titre et leur compétence.

Les Premières Nations ont clairement indiqué, par l'intermédiaire de multiples résolutions de l'APN, qu'elles rejettent à la fois la Politique sur les revendications territoriales globales et la Politique sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et qu'elles cherchent des d'autres approches conformes à leurs intérêts. Bien que le Canada ait déjà reconnu que ces politiques ne respectent pas le droit canadien et international, ces dernières demeurent fondamentalement inchangées. Comme solution de rechange, le Canada



invoque le processus de la Table de discussion sur la reconnaissance des droits ancestraux et de l'autodétermination, qui donne théoriquement aux Premières Nations et au Canada la possibilité d'élaborer conjointement des mandats de négociation fondés sur les priorités des Premières Nations.

Bien qu'il soit important d'avoir accès à des processus souples pour permettre aux Premières Nations de déterminer leurs propres priorités avec la Couronne, il est tout aussi important de s'assurer que le gouvernement du Canada possède des politiques et des principes clairs en matière de relations publiques pour guider ses négociations, et que ces derniers sont conformes à l'honneur de la Couronne et aux normes minimales établies par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il est également essentiel que les approches du Canada donnent suffisamment de latitude à toutes les Premières Nations et qu'elles ne sapent pas les droits inhérents et issus de traités, le titre et la compétence d'une Première Nation au nom de la certitude ou de l'opportunité. Les principales résolutions qui concernent le Secteur des terres de l'APN sont les suivantes :

- 05/2010 : *Soutien au statut de bande et de réserve pour la Première Nation de Whitewater Lake en Ontario*
- 26/2012 : *Réforme du processus et de la politique d'ajouts aux réserves*
- 48/2015 : *Élaboration d'une politique fédérale sur les revendications territoriales globales fondée sur la pleine reconnaissance du titre autochtone*

- 17/2016 : *Appeler le Canada à actualiser la politique d'ajouts aux réserves*
- 91/2017 : *Soutien à un processus de règlement des revendications particulières entièrement indépendant.*
- 94/2018 : *Rejet de l'approche du Canada en matière de législation sur les ajouts aux réserves*
- 05/2019 : *Soutien à un processus de mobilisation sur l'édification des nations dirigé par les Premières Nations*
- 09/2020 : *Élaboration conjointe d'un processus de règlement des revendications particulières entièrement indépendant*
- 14/2020 : *Problèmes pour enregistrer les terres en vertu des articles 53 ou 60*

Secteur de l'eau

Le Secteur de l'eau de l'APN a la responsabilité de soutenir les Premières Nations dans la gestion des eaux intérieures et marines. Cela consiste à soutenir la mise en œuvre des mandats et des projets de grande envergure de l'APN axés sur la gestion de l'eau, qui comprennent l'exercice de la compétence sur l'eau (c.-à-d. le titre et les droits) et les projets de conservation (p. ex. les zones protégées, la perte d'habitat et la préservation de la biodiversité).





Réalisations en 2020-2021

Issu de la récente réorganisation de l'APN, ce nouveau secteur veille à ce que la législation fédérale s'aligne sur les droits inhérents et issus de traités, le titre et la compétence des Premières Nations en matière de gestion de l'eau (protection et conservation de l'environnement). Le travail de défense d'intérêts du Secteur de l'eau s'efforce de faire progresser l'acquisition d'un leadership dans le domaine de l'eau parmi les Premières Nations. Celles-ci entretiennent depuis longtemps un lien profond avec l'eau. L'objectif du Secteur de l'eau n'est pas de remplacer les autres secteurs de l'APN qui défendent les questions liées à l'eau (p. ex., l'eau potable), mais plutôt de travailler en collaboration et en coordination avec eux dans le cadre d'une approche multidimensionnelle et globale. Les problèmes liés à l'eau commencent par une mauvaise qualité de l'eau. Sans une qualité d'eau adéquate pour soutenir le délicat réseau alimentaire des espèces aquatiques, nous n'aurions pas de poissons, et sans une source d'eau protégée, nous n'aurions pas d'eau potable. La qualité de notre eau ne dépend pas seulement de la façon dont nous la protégeons, mais aussi de facteurs environnementaux plus importants, y compris les changements climatiques.

L'eau est essentielle à la vie. Il est urgent de veiller à ce que nos eaux intérieures et marines soient protégées contre toute dégradation supplémentaire causée par des sources anthropiques, ainsi que contre les effets négatifs des changements climatiques. Notre plan de travail préconise la création d'une stratégie nationale de l'eau de l'APN qui respecte intégralement nos droits

inhérents et issus de traités, notre titre et notre compétence. En outre, notre travail met l'accent sur le renforcement du leadership des femmes dans les activités liées à l'eau sur l'ensemble de l'île de la Tortue, car il s'agit d'un rôle traditionnel propre aux femmes.

Les principales résolutions concernant le Secteur de l'eau sont les suivantes :

- 01/2019 : *Droits issus de traités et droits inhérents des Premières Nations relatifs à l'eau*
- 93/2017 : *Reconnaissance juridique du bassin hydrographique de Kichizibi (rivière des Outaouais)*
- 20/2017 : *Respecter les droits inhérents et les compétences en ce qui concerne les eaux parallèlement à l'examen de la Loi sur la protection de la navigation*
- 131/2016 : *Protection des droits des protecteurs de l'eau : Examen et modification de la Loi antiterroriste de 2015*
- 69/2016 : *Soutien au bassin hydrographique de la rivière Peel sur le territoire du Yukon*
- 45/2016 : *Stratégie nationale pour la protection et la conservation de l'eau des Grands Lacs*
- 49/ 2015 : *Protection de la zone algonquienne des chutes sacrées Akikodjiwan : Kichi Zibi (chutes Chaudière, rivière des Outaouais)*



Conclusion – La voie à suivre ou perspectives d’avenir

En 2021-2022, la Direction générale de l’environnement, des terres et de l’eau (ETE) continuera de faire progresser les droits inhérents et issus de traités, le titre et la compétence des Premières Nations en matière d’environnement, de terres et d’eau, tant au niveau national qu’international. En collaboration avec les Comités des Chefs de l’APN et d’autres experts, le personnel d’ETE restera à l’avant-garde de la défense des intérêts de l’APN dans ces domaines. Il s’agira notamment d’organiser un autre rassemblement national sur le climat et l’environnement au début de l’année 2022, de finaliser une stratégie nationale de l’APN sur le climat et de défendre les intérêts des Premières Nations en soutenant l’élaboration de nouvelles politiques sur les terres fédérales – y compris une commission sur les revendications totalement indépendante – portant sur un grand nombre d’années. Nous sommes impatients de travailler avec vous, les Premières Nations-en-assemblée, pour régler ces questions et d’autres tout aussi importantes d’une manière réfléchie, engagée et solidaire.



Direction générale des droits et de la justice



L'objectif de la Direction générale des droits et de la justice est de parvenir à la pleine reconnaissance des droits et de la compétence des Premières Nations. Pour faire avancer ce travail important, elle est épaulée par trois secteurs distincts qui sont axés sur les droits, la justice et la gouvernance. Chacun d'eux est activement engagé dans divers mandats, tant nouveaux qu'anciens, qui produiront des changements sur le terrain dans certains domaines : les services de police des Premières Nations, les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, la Déclaration des Nations Unies et les services d'urgence. Vous trouverez ci-dessous un aperçu plus approfondi du travail de chaque secteur.

Secteur des droits

Ce secteur se concentre sur les liens entre les Premières Nations et les systèmes juridiques coloniaux. Il examine comment les lois et les ordres juridiques des Premières Nations peuvent exister et fonctionner avec les gouvernements coloniaux. En outre, il soutient les travaux sur les systèmes d'interface juridiques existants, tels que les traités, les traités modernes et les constructions juridiques coloniales en cours concernant les Premières Nations, tels le projet de loi C-15 et la mise en œuvre du plan d'action de la Déclaration des Nations Unies.

Réalisations en 2020-2021

Déclaration des Nations Unies

Depuis 2011, presque toutes les résolutions de l'APN qui ont été adoptées par consensus par les Chefs-en-Assemblée faisaient explicitement référence aux articles de la

Déclaration des Nations Unies. En 2019, les Chefs-en-Assemblée ont adopté la résolution 86-2019, *Législation fédérale pour élaborer un cadre de mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, qui ordonnait à l'APN de demander et de soutenir la présentation d'un projet de loi de mise en œuvre gouvernemental qui devait être au moins aussi fort que le projet de loi C-262.

Les 10 et 11 février 2021, l'APN a tenu un Forum national des dirigeants des Premières Nations sur le projet de loi C-15, au cours duquel ces derniers ont discuté de cette loi importante en analysant divers points de vue. Le 13 avril 2021, après avoir entendu les points de vue importants des dirigeants des Premières Nations, l'APN a présenté au Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes (INAN) 12 recommandations d'amendements pour renforcer le projet de loi C-15. Le 26 avril 2021, cinq des douze amendements recommandés ont été acceptés.

Le budget fédéral de 2021 a prévu 31,5 millions de dollars, étalés sur les deux prochaines années, pour soutenir l'élaboration conjointe d'un plan d'action destiné à mettre en œuvre le projet de loi C-15, qui doit être déposé par la Couronne. L'APN continue de réclamer davantage de ressources pour soutenir toutes les Premières Nations en tant que titulaires de droits dans ce processus.

Bureau du commissaire aux traités

À ce jour, il existe une myriade de résolutions des Chefs-en-Assemblée qui abordent la



question du respect des traités, tant historiques que modernes. Plus précisément, la résolution 78/2015, *Mise sur pied d'un Bureau de commissaire aux traités*, demande à l'APN d'aider les nations signataires d'un traité à mettre sur pied un bureau du commissaire aux traités.

En 2020-2021, l'APN a demandé et obtenu un financement pour soutenir les nations signataires des traités 1 à 11 dans l'étude de la création d'un Bureau du commissaire aux traités. Le but était de permettre à chaque nation signataire d'un traité de présenter des recommandations et des réflexions et de tenir des discussions en vue de déterminer une orientation. Tout au long de la période 2020-2021, malgré la pandémie de COVID-19, l'APN a soutenu les régions signataires de traités qui souhaitaient mener ces travaux. Les résultats des travaux devraient permettre d'élaborer une approche affinée et éclairée pour l'éventuelle création d'un Bureau du commissaire aux traités, qui serait structuré en fonction des orientations des nations signataires.

L'APN, conformément au mandat 78/2015, soutiendra la tenue des discussions sur le Bureau du commissaire aux traités et respectera les protocoles cérémoniels importants nécessaires à ce travail sacré et distinct.

Projet de loi S-3 sur la citoyenneté, Loi modifiant la Loi sur les Indiens pour donner suite à la décision de la Cour supérieure du Québec dans l'affaire Descheneaux c. Canada

En 2017, les Chefs-en-assemblée ont cerné de nombreuses questions liées au projet de loi S-3, *Loi modifiant la Loi sur les Indiens pour*

donner suite à la décision de la Cour supérieure du Québec dans l'affaire Descheneaux c. Canada (Procureur général). Ces questions comprennent le besoin de nouvelles ressources pour faire face au nombre accru de nouveaux citoyens potentiels.

Les femmes des Premières Nations ont mené des activités de défense d'intérêts qui ont montré au Canada la discrimination fondée sur le sexe inhérente à la *Loi sur les Indiens*, ce qui a conduit au projet de loi S-3. En tant qu'organisation nationale de défense des droits, l'APN n'est pas détentrice de droits : elle se concentre plutôt sur la défense des droits, conformément aux mandats confiés par les résolutions des Chefs-en-assemblée. L'APN continuera de défendre les intérêts des Premières Nations concernées par le projet de loi S-3 et de fournir des documents d'information pour sensibiliser le public à ce problème de longue date et à ses répercussions sur les prochaines générations. Des résolutions concernant la citoyenneté et l'inscription des Premières Nations ont mandaté l'APN dans ce domaine : 36/2015, *Processus de demande de statut d'Indien*; 53/2015, *Le droit des Premières Nations de déterminer leurs identités individuelles et collectives*; 59/2016, *Citoyenneté des Premières Nations*; 71/2016, *Décision Ducheneaux : La compétence des Premières Nations en matière de citoyenneté et d'identité*; 30/2017, *Compétence inhérente de définir la citoyenneté*.

Secteur de la justice

Ce secteur aide les Premières Nations à affirmer leur compétence dans les systèmes liés à la justice, y compris les services de





police et les stratégies de prévention et de réduction des méfaits, afin de mettre fin à la surreprésentation des Premières Nations dans le système de justice pénale.

Réalisations en 2020-2021

Justice sociale

Les mandats de l'APN les plus récents ont été conférés par la résolution 07/2020, *Appel à une réforme pour lutter contre le racisme institutionnel dans le système de justice*, qui préconise l'augmentation du financement des rapports Gladue, l'amélioration de la formation des rédacteurs de rapports Gladue et la mise en œuvre des principes Gladue dans l'ensemble du système de justice canadien. En outre, la résolution 2020/06, *Soutien à la sensibilisation au racisme systémique au Canada*, enjoint à l'APN d'exhorter les gouvernements fédéral et provinciaux à prendre des mesures concrètes pour prévenir, combattre et éradiquer le racisme systémique, la discrimination raciale et l'intolérance dans de nombreuses institutions au Canada, y compris le système de justice pénale.

Dans le cadre de ces mandats, l'APN a préconisé l'élaboration d'une stratégie nationale de justice autochtone pour lutter contre la discrimination et la surreprésentation des citoyens des Premières Nations dans le système de justice. En janvier 2021, le gouvernement fédéral a répondu favorablement à cette proposition par des lettres de mandat supplémentaires. Le Secteur de la justice concentre ses efforts sur la promotion de la réforme du système de justice pénale ainsi que sur le soutien à l'établissement de dispositifs, dirigés par les

Premières Nations et adaptés à la culture, pour remplacer le système de justice actuel.

Femmes et filles autochtones disparues et assassinées

Le Conseil des femmes de l'APN participe aux travaux d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan d'action national visant à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles autochtones. Ce travail important permettra de s'assurer que tous les gouvernements, le secteur privé et les prestataires de services mettront en œuvre les *Appels à la justice* de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Ce travail de mise en œuvre est essentiel pour reconnaître et faire respecter les droits humains des femmes, des filles et des personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer, intersexes, asexuelles et autres (2ELGBTQQIA+) des Premières Nations.

Le Conseil des femmes de l'APN participe aux activités du « Groupe de travail principal » du Plan d'action national, qui a été créé en septembre 2020 par le ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC). L'objectif du Groupe de travail principal est d'élaborer un plan d'action national pour mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones.

En outre, le Conseil des femmes de l'APN continue la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation pour préparer un plan d'action national de l'APN en tant que processus parallèle. En raison de considérations de santé et de sécurité liées à la pandémie de



COVID-19, le processus de mobilisation a été remanié afin de s'appuyer uniquement sur des méthodes de mobilisation en ligne. advocate for implementation.

Services de police des Premières Nations

En 2020, Statistique Canada a annoncé un engagement de rassembler des données provenant de statistiques sur les crimes déclarés par la police concernant des victimes et des personnes accusées appartenant à des groupes autochtones et ethnoculturels. Cette annonce a été bien accueillie, car elle correspond à l'une des recommandations faites par l'APN au Comité permanent de la sécurité publique et nationale.

En 2020, le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Bill Blair, a également annoncé son engagement à élaborer conjointement un cadre législatif qui reconnaîtrait les services de police des Premières Nations comme un service essentiel. Cette annonce a également été bien accueillie et concrétise les efforts de plaidoyer à long terme des Premières Nations pour remplacer le Programme des services de police des Premières Nations.

Au cours de l'Assemblée générale annuelle de l'APN de 2020, les Chefs-en-assemblée ont adopté diverses résolutions qui donnent à l'APN le mandat de contribuer à la réforme du système de justice et d'élaborer conjointement une loi qui reconnaîtrait les services de police des Premières Nations comme un service essentiel. La résolution 45/2017, *Investissements fédéraux dans les services de police des Premières Nations*, enjoint à l'APN de demander que les services de police des Premières Nations, en tant que

service essentiel, reçoivent un traitement égal aux services de police municipaux et provinciaux et de rappeler au gouvernement du Canada son obligation de s'engager auprès des Premières Nations pour assurer la sécurité publique des citoyens des Premières Nations.

En outre, le Secteur est chargé par la résolution 2017/01, *Processus de table quadripartite sur la sécurité communautaire et les services de police*, de soutenir la création d'un processus de table ronde sur demande réunissant des dirigeants des Premières Nations et des représentants des niveaux fédéral, provincial et municipal pour examiner des questions de sécurité publique et la discrimination à l'égard des membres des Premières Nations. Le Secteur soutient aussi les dirigeants des Premières Nations dans leur action politique en faveur d'un engagement en matière de sécurité communautaire.

En mars 2021, l'APN a tenu le Forum national sur les services de police et la justice des Premières Nations, au cours duquel les participants ont présenté leur vision d'une loi sur les services essentiels. Un grand nombre ont indiqué que les services essentiels devaient inclure des réformes dans la gouvernance des services de police, un financement stable des services de police des Premières Nations, la mise en œuvre de solutions à long terme, un soutien aux services destinés aux victimes et aux services de police communautaire, ainsi que le recrutement de membres des Premières Nations dans les services de police des Premières Nations. En outre, l'APN a créé un comité technique chargé de fournir des conseils pour l'élaboration de lois et de politiques qui assureront un financement





équitable et stable aux services de police des Premières Nations.

Secteur de la gouvernance

Bien qu'il soit encore en phase de mise en place, le Secteur de la gouvernance a pour but de soutenir les Premières Nations dans leur démarche de réédification des nations et de reconstruction de leurs systèmes de gouvernance. Ce travail important sera réalisé en soutenant les Premières Nations dans le développement de leurs processus institutionnels et administratifs. La capacité des Premières Nations à exercer leur compétence est un élément essentiel de leur système de gouvernance. L'objectif à long terme est d'aider les Premières Nations à créer des lois, des politiques et des protocoles afin de guider leurs processus décisionnels dans toutes les questions ayant une incidence sur leurs intérêts. Par exemple, les services d'urgence sont un domaine dans lequel les Premières Nations exercent leur compétence par l'intermédiaire de processus de prises de décisions et de planification dirigés par elles-mêmes. Ces services continuent de se développer et sont encouragés par le Secteur.

Réalisations en 2020-2021

Équipe des services d'urgence

L'Équipe des services d'urgence de l'APN milite pour que les Premières Nations contrôlent leurs propres régimes de gestion des urgences et aient accès à un financement comparable à celui des services municipaux. Les efforts actuels de plaidoyer dans ce domaine portent sur l'élaboration de régimes de gestion des urgences dirigés par les

Premières Nations et la garantie que toutes les politiques, processus et procédures de gestion des urgences de Services aux Autochtones Canada tiennent compte de la représentation et de la contribution régionales des Premières Nations.

En mars 2021, l'Équipe des services d'urgence a tenu une première séance de planification stratégique en vue d'élaborer un plan stratégique pour la prise en charge et le contrôle de la gestion des urgences par les Premières Nations. L'élaboration complète du plan stratégique sera étalée sur une période de cinq ans et visera à s'assurer de la capacité des Premières Nations d'assumer le rôle et les responsabilités inhérents à l'administration de régimes de gestion des urgences adaptés sur le plan culturel.

En mai 2021, l'Équipe des services d'urgence a conçu conjointement le projet du Comité directeur sur les besoins des Premières Nations en matière d'assurance résidentielle contre les inondations avec la Direction de la gestion des urgences de Services aux Autochtones Canada. L'objectif du projet est d'examiner les questions et défis relatifs à l'accès des Premières Nations habitant dans les réserves aux produits d'assurance contre les inondations.

Le travail de l'Équipe des services d'urgence est mandaté par les Chefs-en-assemblée par l'intermédiaire de diverses résolutions : 03/2015, *Participation des Premières Nations à la préparation aux situations d'urgence*; 83/2019, *Contrôle de la gestion des urgences par les Premières Nations*; 84/2019, *Appel à la planification de la gestion des mesures d'urgence pour les Premières Nations*.



États financiers de l'APN
31 Mars 2021



Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des revenus et des dépenses	3
État de la situation financière	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-13
Annexe A - État des revenus et des dépenses –	
Services aux Autochtones Canada et Santé Canada	14-17
Annexe B - État des revenus et des dépenses –	
Autres organismes de financement	18-20

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux Comité Exécutif de
La Fraternité des Indiens du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fraternité des Indiens du Canada (la « corporation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la corporation au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la corporation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans le rapport annuel, nous avions conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la corporation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la corporation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la corporation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la corporation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

La Fraternité des Indiens du Canada

État des revenus et des dépenses

Exercice terminé le 31 mars 2021

		2021	2020
	Annexes	\$	\$
Revenus			
Services aux Autochtones Canada	A	23 748 077	30 839 466
Santé Canada	A	5 160 982	4 264 992
Emploi et Développement social Canada	B	1 029 929	1 150 632
Agence de la santé publique du Canada	B	1 010 628	809 428
Patrimoine canadien	B	923 789	1 594 402
Pêches et océans Canada	B	621 586	1 527 100
Environnement et changement climatique Canada	B	477 635	1 675 397
Parcs Canada	B	156 974	275 000
Agriculture et Agroalimentaire Canada	B	149 653	124 038
Société de gestion des déchets nucléaires	B	142 086	542 454
Université d'Ottawa	B	96 800	88 000
L'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet	B	60 378	—
Ressources naturelles Canada	B	54 550	100 000
Condition féminine Canada	B	52 358	210 602
Transports Canada	B	28 175	—
Sécurité publique Canada	B	—	87 116
Autres organismes de financement	B	550 701	2 890 785
		34 264 301	46 179 412
Dépenses			
Publicité, promotion et publications		397 612	241 052
Amortissement des immobilisations corporelles		160 214	176 279
Assurances		27 815	27 112
Divers		27 041	54 459
Mauvaise créances		18 974	—
Dépenses de bureau		717 499	863 228
Honoraires professionnels		8 130 512	10 632 933
Prestation de services régionaux		6 037 320	4 898 459
Loyer		1 416 669	1 364 957
Salaires et avantages sociaux		13 452 473	15 175 203
Déplacements et réunions		1 151 955	12 444 190
		31 538 084	45 877 872
Excédent des revenus sur les dépenses		2 726 217	301 540

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

La Fraternité des Indiens du Canada
État de la situation financière
 au 31 mars 2021

	Notes	2021 \$	2020 \$
Actif			
À court terme			
Encaisse		28 994 410	13 049 922
Subventions et contributions à recevoir	4	2 041 931	3 725 710
Autres débiteurs		106 481	427 270
Dû du Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada	11	—	67 760
Taxes de vente à recouvrer		555 026	810 712
Stocks		193 433	171 306
Frais payés d'avance		232 495	437 302
		32 123 776	18 689 982
Actif détenu en fiducie	3	16 041	15 911
Frais payés d'avance		353 903	158 854
Immobilisations corporelles	5	370 913	507 547
		32 864 633	19 372 294
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		4 518 449	7 979 676
Sommes à remettre à l'État		108 649	209 155
Apports reportés	6	22 814 437	8 560 383
Apports excédentaires	7	948 657	874 986
		28 390 192	17 624 200
Passif détenu en fiducie	3	16 041	15 911
		28 406 233	17 640 111
Éventualités et engagements	8 et 9		
Actif net			
Investi en immobilisations corporelles		370 913	507 547
Actif net affecté à l'interne		4 000 000	1 200 000
Fonds non affectés		87 487	24 636
		4 458 400	1 732 183
		32 864 633	19 372 294

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Comité Exécutif

 Perry Bellegarde, Chef national

 Roger Augustine, Chef régional, Comité de gestion

La Fraternité des Indiens du Canada
État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2021

	Investi en immobilisations corporelles \$	Actif net affecté à l'interne \$	Fonds non affectés opérations générales \$	2021 Total \$	20 To
Actif net, solde au début	507 547	1 200 000	24 636	1 732 183	1 430 6
Excédent des revenus sur les dépenses	—	—	2 726 217	2 726 217	301 5
Affectation interne	—	2 800 000	(2 800 000)	—	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	23 580	—	(23 580)	—	
Amortissement des immobilisations corporelles	(160 214)	—	160 214	—	
Actif net, solde à la fin	370 913	4 000 000	87 487	4 458 400	1 732 1

Notes

16

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

La Fraternité des Indiens du Canada

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2021

	Notes	2021 \$	2020 \$
Exploitation			
Excédent des revenus sur les dépenses		2 726 217	301 540
Éléments sans incidence sur l'encaisse			
Amortissement des immobilisations corporelles		160 214	176 279
		2 886 431	477 819
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	10	13 013 877	813 499
		15 900 308	1 291 318
Investissement			
Diminution du dû au Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada		67 760	18 099
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(23 580)	(436 198)
		44 180	(418 099)
Financement			
Remboursements sur la dette à long terme		—	(80 000)
Augmentation nette de l'encaisse		15 944 488	793 219
Encaisse au début		13 049 922	12 256 703
Encaisse à la fin		28 994 410	13 049 922

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

1. Nature des activités

La Fraternité des Indiens du Canada (la « corporation »), a été constituée en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 29 septembre 1970. En juin 2014, la corporation recevait un Certificat de prorogation en vertu de la *Loi sur les sociétés canadiennes sans but lucratif*.

La corporation poursuit les objectifs suivants :

- Favoriser la solution des problèmes auxquels sont confrontées les Premières Nations;
- Servir d'organisme national dans le but de représenter les Premières Nations et de diffuser de l'information à leur intention;
- Étudier, de concert avec les représentants des Premières Nations à travers le Canada, les problèmes auxquels les Premières Nations font face et s'adresser au gouvernement et à d'autres organismes au nom des Premières Nations;
- Favoriser et promouvoir le maintien de la culture et des valeurs des Premières Nations;
- Servir de porte-parole national pour les Premières Nations à travers tout le Canada.

La corporation sert de secrétariat à l'Assemblée des Premières Nations (« APN »).

La corporation est un organisme sans but lucratif et à ce titre, n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Base de présentation d'une entité contrôlée

Le Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada, entité qui relève de la corporation n'est pas consolidé dans les états financiers de la corporation. Des états financiers résumés sont présentés à la note 11.

Constatation des revenus

La corporation a adopté la méthode du report pour comptabiliser ses apports.

Les apports non affectés sont constatés comme revenus du programme pertinent lorsque reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'encaissement éventuel peut être raisonnablement garanti.

Les apports affectés sont constatés comme revenus du programme pertinent dans l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont encourues.

Les apports reçus et affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et constatés comme revenus selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Instruments financiers

La corporation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception de son encaisse qui est évaluée à la juste valeur.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont constatés à la juste valeur estimative à la date de l'apport.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, selon les durées de vie utiles des immobilisations suivantes :

Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

Apports excédentaires

L'excédent des revenus sur les dépenses doit parfois être remboursé et est comptabilisé à titre de passif. Lorsque l'approbation de conserver les fonds est reçue, l'excédent est alors comptabilisé comme revenu.

Ventilation des dépenses

La ventilation des dépenses administratives entre les programmes ou les organismes de financement est effectuée conformément à la base de répartition et aux montants maximums ou pourcentages mentionnés dans chacun des différents accords de contribution conclus par la corporation.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. La valeur de réalisation nette des subventions, des contributions et des autres débiteurs, les réserves d'inventaire, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certaines charges à payer et l'allocation des dépenses sont les éléments les plus significatifs pour lesquels des estimations ont été utilisées.

3. Fonds détenus en fiducie

La corporation détient en fiducie un fonds d'études d'un montant total de 16 041 \$ (15 911 \$ en 2020) pour les enfants de Kelly Morrisseau. Ces fonds ont été donnés par des particuliers et des organisations.

La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2021

4. Subventions et contributions à recevoir

Les subventions et contributions à recevoir s'établissent comme suit :

	2021	2020
	\$	\$
Pêches et océans Canada	762 899	1 031 000
Services aux Autochtones Canada (SAC)	456 214	399 827
Condition féminine Canada	334 990	87 500
Ressources naturelles Canada	154 550	100 000
Agriculture et Agroalimentaire Canada	149 653	112 762
Université d'Ottawa	96 800	—
Agence de la santé publique du Canada	53 968	432 690
Emploi et Développement social Canada	28 557	7 234
Environnement et changement climatique Canada	4 300	1 004 500
Parcs Canada	—	275 000
Sécurité publique Canada	—	200 000
Transports Canada	—	75 197
	2 041 931	3 725 810

5. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2021 Valeur comptable nette	2020 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	248 243	175 232	73 011	84 916
Matériel de bureau	376 134	290 396	85 738	153 927
Améliorations locatives	421 983	209 819	212 164	268 704
	1 046 360	675 447	370 913	507 547

6. Apports reportés

Les changements survenus au solde des apports reportés sont les suivants :

	2021	2020
	\$	\$
Solde au début	8 560 383	7 925 406
Revenus reçus au cours de l'exercice	48 518 355	46 855 600
Revenus constatés au cours de l'exercice	(34 264 301)	(46 220 623)
Solde à la fin de l'exercice	22 814 437	8 560 383

La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2021

6. Apports reportés (suite)

Le solde à la fin de l'exercice se détaille comme suit :

	2021 \$	2020 \$
Services aux Autochtones Canada	17 140 574	6 149 715
Emploi et Développement social Canada	2 503 868	2 344 538
Environnement et Changement climatique Canada	124 968	31 603
Patrimoine canadien	1 427 934	22 430
Société de gestion des déchets nucléaires	305 879	12 098
Sécurité publique Canada	1 039 439	—
Parcs Canada	43 026	—
L'Authorité candienne pour les enregistrements internet	33 607	—
Condition féminine Canada	195 142	—
	22 814 437	8 560 383

7. Apports excédentaires

Les apports excédentaires sont les suivants :

	2021 \$	2020 \$
Services aux Autochtones Canada	841 773	768 102
Sécurité publique Canada	106 884	106 884
	948 657	874 986

8. Éventualités

La corporation reçoit son financement de divers organismes gouvernementaux selon les besoins et les budgets spécifiques de ses programmes et répartit certaines dépenses à ces divers programmes. Dans bien des cas, l'organisme de financement a le droit d'examiner les registres comptables afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux modalités de ses programmes. À l'heure actuelle, il s'avère impossible d'estimer la nécessité éventuelle de rembourser certains montants aux organismes en question. La direction de la corporation estime que l'affectation de ses dépenses est juste et raisonnable dans les circonstances. Tous ajustements requis aux états financiers par suite de ces examens, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ceux-ci seront connus.

9. Engagements

La corporation s'est engagée à verser des montants minimums en vertu de contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel venant à maturité en 2025 dont les versements minimums pour chacun des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2022	1 456 338
2023	1 406 846
2024	308 788
2025	67 660
	3 239 632

La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2021

10. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	2021	2020
	\$	\$
Subventions et contributions à recevoir	1 683 779	(41 101)
Autres débiteurs	320 789	(236 345)
Taxes de vente à recouvrer	255 686	(195 196)
Stocks	(22 127)	14 202
Frais payés d'avance	9 758	100 161
Créditeurs et charges à payer	(3 461 227)	395 671
Sommes à remettre à l'État	(100 506)	89 802
Apports reportés	14 254 054	634 977
Apports excédentaires	73 671	51 328
	13 013 877	813 499

11. Entité contrôlée

La corporation nomme les fiduciaires du Fonds de fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada, un organisme de charité canadien enregistré en vertu de l'alinéa 149(i)(f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*; afin de gérer le Fonds de langue et d'alphabetisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de recherche parrainée, le Fonds des héros de notre époque, le Fonds de l'éducation, le Fonds des métis et le Fonds perpétuel de l'éducation. Le Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada est reconnu en tant qu'organisme sans but lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et n'est, par conséquent, pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

Les états financiers résumés du Fonds en fiducie se présentent comme suit :

État de la situation financière résumé

	2021	2020
	\$	\$
Actif	238 627 624	195 483 764
Passif	1 334 649	1 624 209
Actif net	237 292 975	193 859 555
	238 627 624	195 483 764

État des revenus et des dépenses résumé

	2021	2020
	\$	\$
Revenus	54 691 213	1 408 933
Dépenses	10 722 522	11 140 343
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	43 968 691	(9 731 409)

La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2021

11. Entité contrôlée (suite)

État des flux de trésorerie résumé

	2021 \$	2020 \$
Activités d'exploitation	17 290 040	(1 969 922)
Activités d'investissement	(18 264 566)	3 525 364
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(974 526)	1 555 442
Encaisse au début	1 903 108	347 666
Encaisse à la fin	928 582	1 903 108

Au 31 mars 2021, le solde dû du Fonds de fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada s'établissait à nulle \$ (67 760 \$ en 2020).

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, la corporation a reçu 50 492 \$ de revenus du Fonds en fiducie (36 066 \$ en 2020) pour les services relatifs à l'administration et à la gestion du Fonds de fiducie ainsi que 63 605 \$ pour la location d'espace de bureau (57 065 \$ en 2020). Le Fonds de fiducie a conclu un nouveau contrat de location avec la société pour des locaux de bureaux partagés à Akwesasne jusqu'en 2024. Le coût annuel total de l'espace locatif est 11 212 \$.

Les transactions avec le Fonds en fiducie ont été enregistrées à la valeur d'échange conformément aux ententes signées entre les parties prenantes.

12. Rémunération des dirigeants

En vertu d'une résolution de l'Assemblée générale annuelle (62/98), le chef national de l'APN reçoit un salaire qui est ajusté annuellement en fonction de l'Indice des prix à la consommation. De même, en vertu d'une résolution de la Confédération des nations indiennes et du Comité exécutif, chacun des chefs régionaux reçoit un jeton de présence. La direction et les gestionnaires non-élus sont rémunérés en fonction des normes moyennes du marché pour leur poste individuel.

13. Régime de retraite

La corporation contribue à un régime de retraite à cotisations déterminées pour ses employés. Les contributions vont jusqu'à 8 % du salaire de l'employé. Les contributions de l'employeur pour l'exercice se chiffrent à 817 423 \$ (801 657 \$ en 2020).

14. Facilité de crédit

La corporation a conclu une entente bancaire établissant une facilité de crédit à vue à des fins générales pouvant atteindre au maximum 2 500 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1%, renouvelable annuellement. La facilité de crédit est garantie par une convention générale de garantie représentant une charge prioritaire sur la totalité des biens de la corporation. Le solde en fin d'exercice est nul (nul en 2019).

15. Instruments financiers

Risque de crédit

Il s'agit du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les différents débiteurs de la corporation représentent un crédit au titre de ses programmes. Le crédit est principalement accordé au gouvernement fédéral, posant des risques de crédit minimaux pour la corporation.

Le risque de crédit maximal pour la corporation est représenté par la juste valeur des placements et des différents débiteurs telle que présentée à l'état de la situation financière.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence aux conséquences négatives des fluctuations du taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière et les charges d'intérêts de la corporation.

L'encaisse de la corporation est exposée aux fluctuations de taux d'intérêt. Par conséquent, l'exposition des flux de trésorerie au risque de taux d'intérêt n'est pas significative.

16. Gestion du capital

La corporation considère que son capital est constitué de ses actifs nets. L'objectif général de la corporation est d'utiliser efficacement les ressources afin de maximiser la capacité de réaliser sa vision, de financer ses immobilisations corporelles, ses projets futurs et ses activités en cours. La corporation gère l'actif net en établissant des fonds affectés à l'interne et en affectant des montants aux fonds affectés pour les projets futurs prévus, les éventualités et les autres besoins en fonds propres. Ces répartitions sont présentées dans l'état de l'évolution de l'actif net.

La corporation n'est pas soumise à des exigences de capital externes.

Actif net affecté à l'interne

Les actifs nets font l'objet de restrictions internes à des fins spécifiques, à la demande du conseil d'administration. Les soldes affectés à l'interne sont appuyés par une déclaration d'intention claire et par un délai prévu pour la constitution et la réduction du solde au moment fixé.

L'objectif de tout solde affectée à l'interne est conforme aux objectifs des initiatives stratégiques et des plans d'exploitation de la corporation, ainsi qu'aux risques identifiés pour la réalisation de ces objectifs.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, un montant de 2 800 000 \$ faisait l'objet de restrictions internes (100 000\$ en 2020) aux fins des objectifs mentionnée ci-dessus.

17. Événement postérieur à la date de clôture

Après la clôture de l'exercice, le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la maladie à coronavirus (COVID-19) pouvait être qualifiée de « pandémie ». Cette annonce a déclenché la mise en place d'une série de mesures de santé publique et de mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. La durée et les incidences de la COVID-19 restent inconnues et il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie pourraient avoir sur les résultats financiers et la situation de la corporation aux périodes futures.

La Fraternité des Indiens du Canada
Annexes - État des revenus et des dépenses
 Exercice terminé le 31 mars 2021

Annexe A – Services aux Autochtones Canada et Santé Canada

	Capacité organisationnelle de base	Financement de base	Nouvelle relation financière	Ajouts aux réserves	Définir une vision pour l'Espace des peuples autochtones	Projet de loi S3 Loi modifiant la Loi sur les Indiens	Législation de mise en œuvre de la DNUDPA	Revendications particulières	Réforme du programme des SEFPN
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus									
Apports/subventions	5 545 726	3 500 000	190 000	170 420	27 079	406 340	620 000	67 500	258 125
Apports/subventions - années précédentes	—	—	—	—	—	—	—	542 247	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	5 545 726	3 500 000	190 000	170 420	27 079	406 340	620 000	609 747	258 125
Dépenses									
Publicité, promotion et publications	100 129	6 310	—	872	—	7 159	1 310	9 928	4 521
Ventilation des dépenses administratives	—	—	13 535	—	—	36 940	—	17 703	23 466
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Assurances	6 267	—	70	—	—	276	116	1 182	361
Mauvaise créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	196 249	24 970	111	6 131	—	22 058	5 893	58 002	12 177
Honoraires professionnels	541 585	124 375	—	6 900	27 482	94 030	468 415	42 363	2 426
Prestation de services régionaux	750 001	2 478 792	—	—	—	—	—	—	—
Loyer	290 647	9 626	1 410	14 500	—	26 271	27 140	41 686	19 659
Salaires et avantages sociaux	3 500 885	700 927	174 714	135 380	—	218 468	113 167	397 992	189 900
Déplacements et réunions	159 968	155 000	160	6 637	—	1 138	3 959	41 526	5 615
	5 545 731	3 500 000	190 000	170 420	27 482	406 340	620 000	610 382	258 125
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(5)	—	—	—	(403)	—	—	(635)	—

La Fraternité des Indiens du Canada
Annexes - Etat des revenus et des dépenses
 Exercice terminé le 31 mars 2021

Annexe A – Services aux Autochtones Canada et Santé Canada (suite)

	Plan de travail sur le développement social	Projet d'expérience de travail d'été pour les autochtones	Projet de loi C-92 projet concernant les enfants et les jeunes des PN, Métis et Inuits	Rétablissement économique des PN	Development économique	F. et E. logement et projets d'infrastructures	Projet des services d'urgence - APN	Gestion de l'éducation des PN et développement des capacités
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus								
Apports/subventions	337 868	15 299	287 468	216 987	122 846	1 285 470	222 890	1 577 029
Apports/subventions - années précédentes	—	—	—	—	35 403	1 113 496	—	496 062
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—	—
	337 868	15 299	287 468	216 987	158 249	2 398 966	222 890	2 073 091
Dépenses								
Publicité, promotion et publications	7 466	—	4 488	5 347	8 669	34 480	—	23 289
Ventilation des dépenses administratives	30 715	—	27 513	—	—	—	30 000	—
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—
Assurances	587	—	361	1 87	578	1 885	282	1 660
Mauvaise créances	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	20 412	—	8 985	11 566	16 038	102 016	—	119 744
Honoraires professionnels	9 223	—	33 891	107 773	97 515	1 116 548	—	941 646
Loyer	—	—	—	—	—	—	2 101	—
Prestation de services régionaux	31 005	—	19 659	9 999	14 605	98 533	15 299	127 074
Salaires et avantages sociaux	204 005	15 299	189 192	82 115	16 917	803 936	174 453	745 795
Déplacements et réunions	34 455	—	3 379	—	3 927	241 568	755	113 883
	337 868	15 299	287 468	216 987	158 249	2 398 966	222 890	2 073 091
Insuffisance des revenus sur les dépenses	—	—	—	—	—	—	—	—

La Fraternité des Indiens du Canada
Annexes - État des revenus et des dépenses
 Exercice terminé le 31 mars 2021

Annexe A – Services aux Autochtones Canada et Santé Canada (suite)

	AAEPN et Covid 19 - Plan et réponse	Engagement sur le PAN pour mettre fin à la violence	Capacité de l'APN à participer au cadre pancanadien sur la croissance propre et les chan- gements climatiques	Nouvelle proposition concernant la DNUDPA	Mise en œuvre du PE entre l'APN et le Canada sur les priorités communales	Revendi- cations globales	Financement pour organiser une rencontre nationale sur les SEFPN	Projet d'analyse des besoins de l'agence des SEFPN
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	250 000	156 444	1 858 451	187 600	3 000 000	155 000	119 431	603 011
Apports/subventions	—	78 298	—	—	—	—	—	—
Apports/subventions - années précédentes	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—	—
	250 000	234 742	1 858 451	187 600	3 000 000	155 000	119 431	603 011
Dépenses	—	5 444	12 785	18 249	8 229	697	—	—
Publicité, promotion et publications	—	—	165 806	20 000	360 000	—	—	—
Ventilation des dépenses administratives	—	—	—	—	—	—	—	—
Amortissement des immobilisations corporelles	—	434	952	—	1 586	1 120	—	—
Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—
Mauvaise créances	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	—	18 499	48 424	17 589	13 761	54	4 597	—
Honoraires professionnels	—	5 224	1 127 015	14 500	661 062	—	35 320	603 011
Prestation de services régionaux	—	—	—	—	335 000	—	—	—
Loyer	—	21 695	72 875	15 862	128 909	27 082	—	—
Salaires et avantages sociaux	—	181 777	370 516	99 000	1 349 128	122 071	645	—
Déplacements et réunions	—	1 669	60 078	2 400	142 609	3 976	78 870	—
	250 000	234 742	1 858 451	187 600	3 000 284	155 000	119 432	603 011
Insuffisance des revenus sur les dépenses	—	—	—	—	(284)	—	(1)	—

La Fraternité des Indiens du Canada
Annexes - État des revenus et des dépenses
exercice terminé le 31 mars 2021

Annexe A - Services aux Autochtones Canada et Santé Canada (suite)

	Soutien aux PN pour assister à la conférence Wildland Fire Canada 2019	Indigénous Resilience Stand Alone Report	CRSSI Ordonnance du juge Perrell	Financement du bloc Santé	Santé - Prestations supplémentaires en santé	PSS RQPI Santé	Principe de Jordan sur la Santé	Santé - Assistance pour l'indemnisation	Total 2021	Total 2020
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus										
Appports/subventions	—	—	176 386	4 395 705	251 051	88 665	—	43 640	25 258 989	28 170 534
Appports/subventions - années précédentes	82 108	43 093	—	5 665	—	—	376 256	—	3 650 070	6 933 924
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	82 108	43 093	176 386	4 401 370	251 051	88 665	376 256	43 640	28 909 059	35 104 458
Dépenses										
Publicité, promotion et publications	—	—	1 708	32 281	5 054	1 288	4 311	1 016	305 030	149 791
Ventilation des dépenses administratives	10 321	4 231	10 043	400 723	22 823	8 060	34 205	3 967	1 220 051	1 179 890
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	10 442	—	—	—	—	10 442	14 493
Assurances	—	—	106	1 767	391	93	352	92	20 705	21 360
Mauvaise créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12 157
Dépenses de bureau	37 080	1 095	3 291	102 835	8 227	7 266	11 189	1 560	879 819	727 399
Honoraires professionnels	20 445	37 767	804	245 737	2 509	20 713	96 065	—	6 736 445	9 121 173
Prestation de services régionaux	—	—	—	2 500 000	—	—	—	—	6 063 793	2 844 861
Loyer	—	—	8 572	101 220	22 922	5 027	18 338	4 475	1 174 090	1 047 797
Salaires et avantages sociaux	—	—	151 092	980 174	188 825	42 751	174 865	32 530	11 356 519	11 445 524
Déplacements et réunions	14 262	—	770	26 191	300	3 467	36 931	—	1 143 493	8 544 324
	82 108	43 093	176 386	4 401 370	251 051	88 665	376 256	43 640	26 793 656	35 108 769
Insuffisance des revenus sur les dépenses									(1 328)	(4 311)

La Fraternité des Indiens du Canada
Annexes – État des revenus et des dépenses
 Exercice terminé le 31 mars 2021

Annexe B – Autres organismes de financement (suite)

	Environnement et climatique Canada - Conseil des aînés et système des connaissances	Environnement et climatique Canada - Participation au comité au directeur national	Environnement et climatique Canada - Edifier des relations en travaillant ensemble - séance parallèle au rassemblement national	Environnement et climatique Canada - Groupe de travail de l'APN sur les maladies chroniques	Emploi et développement social Canada - sans-abrisme	Emploi et développement social Canada - Emploi d'été	Emploi et développement social Canada - Information sur le marché du travail
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus							
Apporits/subventions	—	179 658	43 000	43 971	—	11 760	279 994
Apporits/subventions - années précédentes	31 603	—	—	—	200 343	—	127 972
Divers	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—
	31 603	179 658	43 000	43 971	200 343	11 760	407 966
Dépenses							
Publicité, promotion et publications	—	2 500	—	—	2 447	—	8 219
Ventilation des dépenses administratives	—	—	2 000	3 997	—	—	—
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—
Assurances	—	—	230	195	213	—	544
Mauvaise créances	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	—	455	2 644	2 079	11 253	—	23 866
Honoraires professionnels	31 603	7 718	860	2 500	17 955	—	31 574
Prestation de services régionaux	—	—	—	—	—	—	—
Loyer	—	—	3 867	5 200	10 068	—	30 387
Salaires et avantages sociaux	—	162 685	33 418	30 000	157 891	11 760	304 707
Déplacements et réunions	—	6 300	—	—	516	—	8 669
	31 603	179 658	43 019	43 971	200 343	11 760	407 966
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	—	—	(19)	—	—	—	—

La Fraternité des Indiens du Canada
Annexes - État des revenus et des dépenses
Exercice terminé le 31 mars 2021

Annexe B - Autres organismes de financement (suite)

	Ressources naturelles Canada - Stratégie de participation des Autochtones	Ressources naturelles Canada - Stratégie de participation des Autochtones	Parcs Canada	Parcs Canada	Agence de la santé publique du Canada - Projet de services légaux	Transport Canada	Condition féminine Canada	Université d'Ottawa	Étude des Premières Nations sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement	Autres	Total 2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus											
Appports/subventions	54 550	129 989	156 974	595 067	28 175	52 358	96 800	75 000	4 398 052		4 881 489
Appports/subventions - années précédentes	—	12 097	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	54 550	142 086	156 974	595 067	28 175	52 358	96 800	461 306	5 265 847		
Dépenses											
Publicité, promotion et publications	—	6 171	1 445	—	—	1 134	1 988	33 067	92 582		149 772
Ventilation des dépenses administratives	—	19 667	20 475	10 000	—	6 420	8 800	(1 492 144)	(1 220 051)		149 772
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	—		—
Assurances	—	196	160	—	—	89	196	3 520	27 041		3 520
Mauvaise créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—		—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—		—
Dépenses de bureau	1 007	4 460	8 932	—	—	2 407	5 626	(331 571)	18 974		18 974
Honoraires professionnels	6 133	100	27 046	585 067	—	613	2 457	9 047	(162 320)		1 394 067
Prestation de services régionaux	—	—	—	—	—	—	—	(26 473)	(26 473)		—
Loyer	4 550	11 155	12 842	—	—	4 497	6 704	46 190	242 579		242 579
Salaires et avantages sociaux	42 865	100 082	85 574	—	—	37 039	70 579	(528 171)	2 095 954		2 095 954
Déplacements et réunions	—	255	500	—	—	159	450	(31 294)	8 462		8 462
	54 555	142 086	156 974	595 067	33 349	52 358	450	(2 182 042)	2 627 697		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(5)	—	—	—	(5 174)	—	—	2 643 348	2 638 150		



55 Metcalfe Street
Suite 1600, Ottawa
Ontario K1P 6L5
Tel: 613.241.6789
Fax: 613.241.5808